

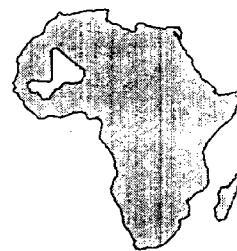
Ministère de la Promotion
de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

14/03/12
République du Mali
Un peuple • Un but • Une foi

Direction Nationale
de la Promotion de la Femme

SITUATION DES FEMMES AU MALI
CINQ ANS APRÈS
LA CONFERENCE MONDIALE
DE BEIJING

Rapport National



Mars 2000

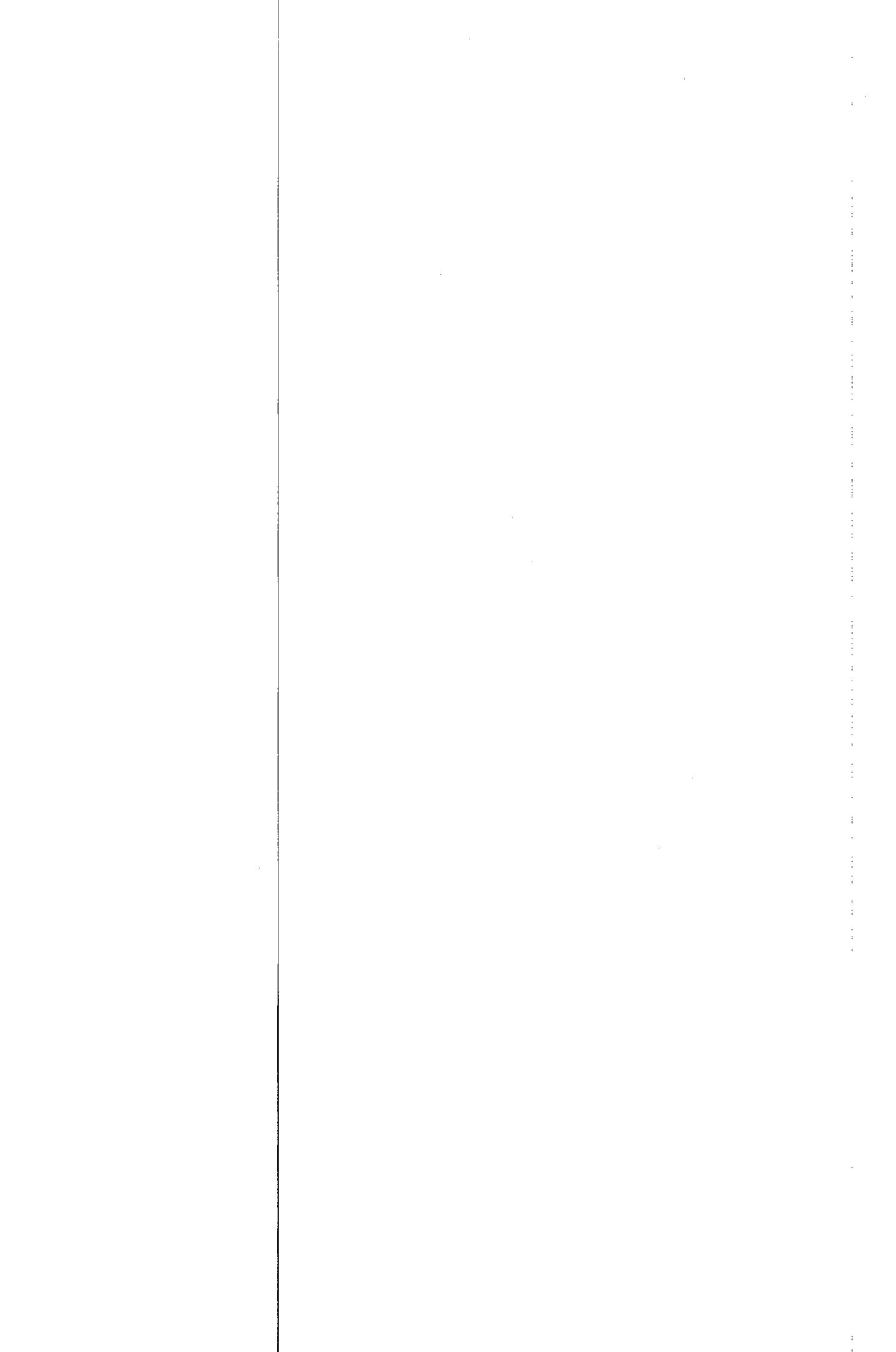
T A B L E D E S M A T I E R E S

PREFACE

I.	PRESENTATION DU MALI	7
1.1	Situation géographique	7
1.2	Découpage administratif	8
1.3	Population	8
1.4	Economie	9
1.5	Environnement politique	13
II.	SITUATION DES FEMMES AU MALI AVANT LA CONFERENCE MONDIALE DE BEIJING	15
2.1	Rappel historique	15
2.2	Domaines prioritaires pour la promotion des femmes au Mali (1996/2000)	17
2.2.1	Femmes et éducation	17
2.2.2	Femmes et santé	19
2.2.3	Femmes et droit	23
2.2.4	Femmes et vie publique	24
2.2.5	Femmes et développement économique	25
2.2.6	Femmes et environnement	25
2.2.7	Domaine institutionnel	26
2.2.8	Autres thèmes	27
III.	SITUATION DES FEMMES AU MALI CINQ ANS APRES BEIJING	29
3.1	Plate-forme de Beijing	29
3.2	Plan d'Action pour la promotion des femmes 1996-2000	29
3.3	Etat des lieux	32
3.3.1	Femmes et éducation	32
3.3.2	Femmes et santé	38

T A B L E D E S M A T I E R E S

3.3.3 Femmes et droit	44
3.3.4 Femmes et vie publique	46
3.3.5 Femmes et développement économique	48
3.3.6 Femmes et environnement	53
3.3.7 Domaine institutionnel	55
3.3.8 Femmes et conflit armé	58
 IV. PARTENARIAT POUR LA PROMOTION DES FEMMES	 59
4.1 Stratégie générale	59
4.2 Les partenaires du Mali pour la promotion des femmes et leurs rôles	59
4.3 Implications des partenaires dans la mise en œuvre du Plan d’Action	62
 V. DIFFICULTES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION	 63
 VI. PERSPECTIVES	 64
 VII. CONCLUSION	 66
 ANNEXES	 67
Annexe 1 : Liste des documents consultés	68
Annexe 2 : Evolution de l'espace institutionnel pour la promotion de la femme au Mali	71
Annexe 3 : Situation des femmes au Mali en 1995	72
Annexe 4 : Situation des femmes au Mali en 2000	74
Annexe 5 : Sigles et abréviations	77



P R É F A C E



Le présent rapport a pour objet d'analyser l'évolution réalisée dans le domaine de la promotion de la femme au Mali, cinq années après la mise en œuvre de la plate-forme d'action issue de la 4^e Conférence Mondiale sur les Femmes, tenue à Beijing du 4 au 15 septembre 1995.

Il s'agit de faire l'état des lieux de la situation des femmes au regard du plan d'action pour la Promotion des Femmes (1996-2000) de notre pays, lequel plan s'articule autour de domaines prioritaires choisis sur les 12 domaines de la plate-forme d'action.

Il est une contribution du gouvernement du Mali à la 23^e Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies intitulée « les Femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le 21^e siècle ».

La préparation de ce rapport s'est effectuée en collaboration avec l'ensemble des acteurs et des intervenants concernés. Le Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille qui en a assuré la coordination et la rédaction a associé à ce travail tous les départements ministériels, les partenaires au développement et les ONG intervenant dans la politique de la femme, de l'enfant et de la famille.

Nos remerciements s'adressent à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du présent document, particulièrement au FNUAP, à l'UNICEF et au PNUD pour leur apport financier.

La Ministre de la Promotion
de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
du Mali

Mme DIARRA Afoussatou THIERO



P R E S E N T A T I O N D U M A L I

I

1.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Vaste pays continental, situé dans l'Ouest Africain, la République du Mali couvre une superficie de 1 241 238 km² et partage 7 200 km de frontières avec l'Algérie, le Niger, le Burkina Faso, la Guinée, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et la Mauritanie.

- Le relief est peu accidenté avec une altitude moyenne de 500 m. Il est constitué d'une part, de plateaux composés des prolongements des contreforts du Fouta Djallon communément appelé plateaux Manding, les plateaux de Koutiala et des falaises de Bandiagara, et d'autre part de vastes plaines désertiques et fluviales.
- Le réseau hydrographique se compose : des fleuves Niger et Sénégal qui prennent leur source dans le massif du Fouta Djallon, de leurs affluents et constituants (lacs, mares). Les parties septentrionale et centrale sont les plus arrosées du territoire. Le régime de l'ensemble du réseau est tropical et le débit rythme avec l'hivernage et la saison sèche rendant la maîtrise des eaux difficile. Cependant, l'existence des grands barrages hydroélectriques de Sélingué et de Manantali et hydro-agricole de Markala atténue cette situation. Par ailleurs, le Mali dispose d'une importante quantité d'eau souterraine.
- Le climat est du type tropical et on distingue cinq grandes zones bioclimatiques :
 1. La zone pré-guinéenne localisée au sud du territoire représente environ 6 % de la superficie totale. La pluviométrie moyenne y est de 1200 mm/an. Cette zone est la plus boisée du Mali avec une végétation assez dense du type forêts claires et savanes arborées.
 2. La zone soudanienne Sud avec une pluviométrie allant de 900 mm à 1 200 mm/an est le domaine de l'agriculture sèche associée à l'élevage sédentaire. Les types de formations végétales sont les savanes arborées et arbustives.
 3. La zone soudanienne Nord où la pluviométrie va de 700 à 900 mm/an. Comme dans la zone précédente on y développe aussi l'agriculture sèche et l'élevage sédentaire. On y rencontre des savanes arbustives et des savanes vergers de néré et de karité.
 4. La zone sahélienne de 200 à 700 mm/an est une région pastorale par excellence ; elle renferme le delta intérieur du fleuve Niger, vaste zone humide d'importance internationale, avec une superficie de 30 000 km². La formation végétale dominante est la savane arbustive composée essentiellement d'épineux et de prairies d'Echinochloa stagnina (bourgou) dans le delta.
 5. La zone saharienne est le domaine des dunes de sable ; la pluviométrie y est inférieure à 200 mm/an.

Ces zones bioclimatiques se partagent 48 zones agro-écologiques. Les sécheresses des dernières décennies ont beaucoup affecté les ressources biologiques du pays. Depuis une dizaine d'années, on constate une restauration de ces ressources à la faveur du retour de la bonne pluviométrie.

L'enclavement interne et externe du pays, la rigueur du climat, la précarité des ressources naturelles, sols, eaux, flore, bétail et faune dont dépend l'économie du Mali, l'insuffisance des techniques et des technologies de valorisation de ces ressources, constituent des contraintes majeures au développement socio-économique.

Ces contraintes entretiennent les écarts, distorsions et autres inégalités entre hommes et femmes. En effet, dans leur fonction de production et de reproduction, les femmes sont confrontées à l'enclavement, la crise saisonnière de l'eau potable, la baisse de la productivité des sols, des pâturages, des forêts et des boisements, la crise du bois de cuisine, la faible accessibilité aux infrastructures et équipements collectifs (centres de santé, écoles, marchés, points d'eau, etc.).

La péjoration climatique et la désertification tout en provoquant des crises socio-économiques et écologiques entraînent des migrations temporaires et/ou définitives des hommes. Ceux-ci laissent derrière eux des femmes seules confrontées à toutes les difficultés.

Une attention soutenue doit être accordée à la gestion durable des ressources naturelles qui restent la base du développement.

1.2 DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF

La République du Mali est divisée en trois niveaux de collectivités. Du niveau national au niveau local, le pays comprend :

- Niveau national : huit (8) régions administratives (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal) et un District, celui de Bamako, capitale du pays (le District de Bamako comporte 6 communes).
- Niveau régional : quarante neuf (49) cercles.
- Niveau local : 701 communes dont 664 rurales et 37 urbaines comprenant plus de 11 600 villages et fractions.

1.3 POPULATION

Selon les résultats provisoires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'avril 1998, la population du Mali s'élève à 9 790 492 habitants contre 7 696 348 en 1987 soit un accroissement annuel moyen de 2,2 % sur la période de 1987 à 1998. La densité varie entre 200 hbts/km² pour le District de Bamako à 0,1 hbts/km² pour la région de Kidal. Partout où les ressources naturelles sont disponibles et accessibles, la densité est élevée.

Les femmes au nombre de 4 943 056 représentent 51,2 % de la population résidante totale. L'effectif des femmes est relativement plus élevé que celui des hommes dans toutes les régions sauf celle de Kidal et dans le District de Bamako où elles représentent respectivement 47 % et 49 %.

L'importance numérique des femmes, leur place dans le développement social et culturel et la part essentielle qu'elles prennent dans tous les secteurs du développement économique, permettent d'affirmer que le développement durable du Mali ne se fera pas sans elles. Il est par conséquent urgent que soient levées toutes les contraintes qui entravent la participation pleine et entière des femmes aux activités de développement du pays.

Plusieurs groupes ethniques composent la population malienne.

La grande majorité de cette population vit en milieu rural où elle s'adonne aux activités agro-pastorales.

Pays continental enclavé, aux ressources naturelles limitées, le Mali est le centre d'un vaste mouvement migratoire. De plus en plus on assiste à une urbanisation provoquée par l'exode rural.

1.4 ECONOMIE

L'économie du Mali qui depuis 1960 à nos jours est caractérisée par une augmentation prononcée des investissements publics repose essentiellement sur l'agriculture, l'élevage et la pêche, l'artisanat et le commerce.

► Evolution du produit intérieur brut

Selon le Rapport National sur le Développement Humain Durable (mai 1999), le Mali est un pays à revenu moyen faible (PIB par tête d'habitant inférieur à 300 \$US). Le secteur primaire participe pour plus de 44,6 % au PIB alors que le secteur secondaire (industrie et exploitation minière) ne représente que 16,7 % du PIB et celui du tertiaire (commerce et services) 38,7 %.

Au cours des cinq dernières années, le taux de croissance a dépassé celui de la croissance démographique.

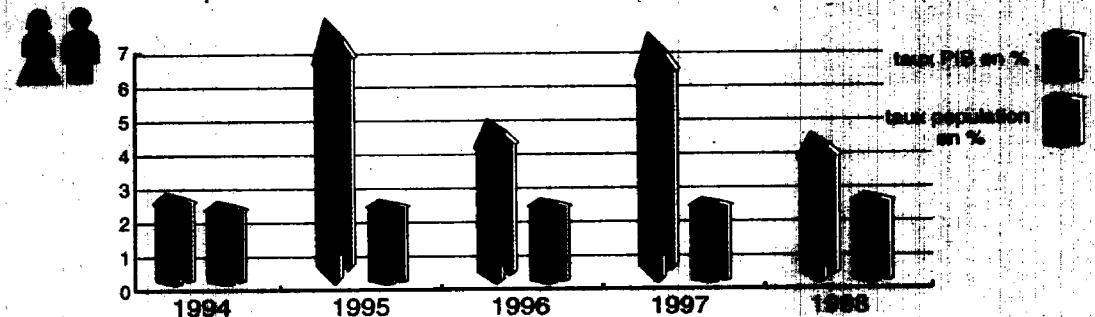
Tableau 1

Comparaison entre la croissance économique et la croissance démographique

Période	Croissance économique en %	Croissance démographique en %
1994	2,4	2,1
1995	7,0	2,0
1996	4,3	2,0
1997	6,7	2,0
1998	3,8	2,2

Source DNSI-Comptes économiques 1998

Comparaison taux accroissement PIB et taux accroissement population



Malgré cette bonne performance macro-économique, la majorité des Maliens et singulièrement la grande majorité des femmes vit en dessous du seuil de pauvreté. L'analyse de cette situation anachronique a conduit le gouvernement malien à élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté pour la période 1998-2002.

► Niveau d'investissement

D'une façon générale la consommation nationale est d'un niveau voisin ou supérieur à celui du PIB ne laissant aucune épargne pour financer les investissements. Les prêts contractés pour financer ces investissements constituent aujourd'hui un fardeau insupportable pour le pays.

Les ratios moyens du service de la dette de 1986-1996, par rapport aux différents agrégats se présentent comme suit : produit intérieur brut (PIB) 2,78 % ; recettes totales 15,31 % et dépenses totales 26,25 %. L'analyse de ces chiffres montre que le service de la dette due demeure élevé puisqu'il représentait en 1996 34,4 %, soit plus du tiers de la valeur des exportations.

Le ratio service de la dette sur exportation est proche de 20 %, un palier critique. Quant au ratio du service de la dette par rapport aux recettes publiques, il se situe au-dessus de 21 %. Ainsi la dette est devenue une donnée structurelle faisant obstacle aux investissements et accentuant les besoins de financement. (Source : MEPI, Suivi de l'initiative 20-20).

► Budget

Le budget national du Mali pour l'exercice 2000, s'élève en recettes à 455 milliards de F CFA et en dépenses à 475 milliards de F CFA, soit un déficit de 20 milliards couvert par les apports extérieurs. Les ressources budgétaires sont constituées essentiellement de recettes fiscales, recettes non fiscales et de dons. Le budget de l'Etat reste déficitaire malgré les efforts consentis pour parvenir à l'équilibre.

En outre la balance de paiements est caractérisée par un accroissement régulier du déficit au niveau du solde des opérations courantes. Compte tenu de la faiblesse de ses ressources, le Mali a besoin de ressources supplémentaires pour financer son développement et assurer aux populations l'accès aux services sociaux essentiels.

Cette situation a contraint le pays à s'engager dans des programmes successifs d'ajustement structurel fondant leur stratégie de relance de l'économie nationale sur le développement des ressources humaines et la promotion du secteur privé.

► Politique d'ajustement structurel

Depuis les années 1982, le Mali est engagé dans des programmes d'ajustement structurel.

Ces politiques d'ajustement structurel qui concernent tous les secteurs de l'économie nationale, ont considérablement affecté les femmes. En effet, elles constituent les catégories les moins qualifiées touchées par la fermeture des nombreuses sociétés et entreprises d'Etat, la déflation de la fonction publique et les compressions des salariés. Ces programmes ont provoqué de nombreux départs « volontaires » à la retraite anticipée et accentuée le chômage et la pauvreté chez les femmes en milieu urbain. Les femmes n'ont pas pu saisir pleinement les opportunités offertes par la privatisation et la libéralisation de l'économie à cause de leur faible niveau de professionnalisme et la non-compétitivité de leurs productions.

► Situation de l'emploi

D'après l'Enquête emploi/chômage au Mali réalisée en 1997 par l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF), la population active représente 38 % de la population totale et la population inactive 62 %.

Cette population active se répartit en 67,3 % d'hommes et 32,7 % de femmes. Autrement dit, 2 actifs sur 3 sont des hommes. La grande majorité de la population active vit en milieu rural : 84 % contre 16 % pour le milieu urbain.

Les femmes sont employées essentiellement dans le secteur primaire et le secteur informel. Cette même enquête montre que dans le secteur moderne, 15 % des employés sont des femmes contre 85 % d'hommes.

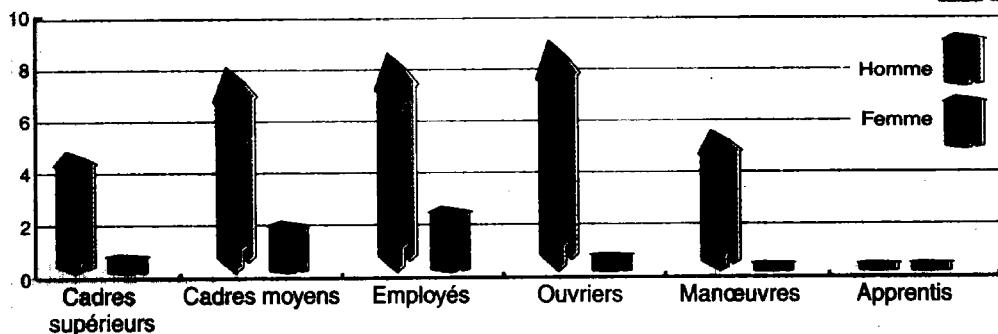
Tableau 2

Emploi selon la catégorie et le sexe dans le secteur moderne

Catégories	Hommes	Femmes	% Femmes
Cadres supérieurs	4189	631	13,1
Cadres moyens	7246	1701	19,0
Employés	7803	2357	23,2
Ouvriers	8153	693	7,8
Manœuvres	4857	148	2,9
Apprentis	168	176	51,2
Total	32 416 (85 %)	5 538(15 %)	

Source: DNSI CPS - Observatoire DHD

Emploi selon la catégorie et le sexe

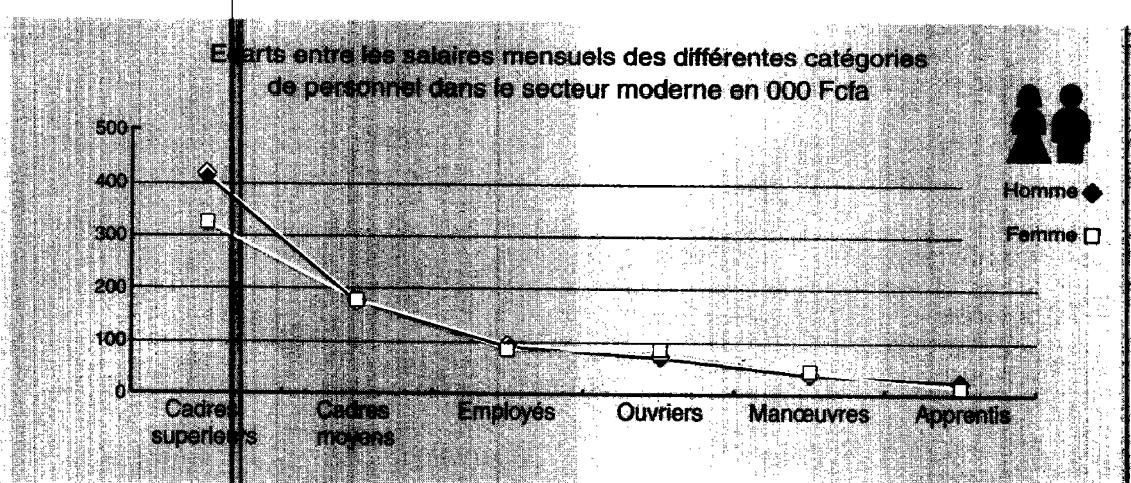


Toujours selon cette enquête, la disparité entre salaires mensuels des différentes catégories du secteur moderne est forte.

Tableau 3

Salaires mensuels des différentes catégories de personnel du secteur moderne en 000/F CFA

Catégories	Hommes	Femmes	Ecart
Cadres supérieurs	427 174	338 478	- 88 696
Cadres moyens	170 633	172 905	+ 2 272
Employés	100 229	90 971	- 8 258
Ouvriers	63 406	81 655	+ 18 248
Maneuvres	32 640	39 881	+ 7 241
Apprentis	29 737	15 000	- 14 737



Selon le bilan de l'emploi réalisé en 1996 par l'OEF (Etude sur le secteur informel), le chômage concerne 3 % de la population active. La grande majorité des chômeurs vit en milieu urbain 73 % où le taux de chômage est de 14 % et de seulement 1 % en milieu rural. Dans ce milieu le chômage est masqué par le sous-emploi dans l'agriculture.

C'est dans le secteur rural que l'on trouve le plus de femmes au travail. En 1994, elles étaient 77 % dans l'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière, la pêche, la cueillette, la transformation des produits agro-alimentaires.

Dans le secteur formel, les femmes représentaient 11,9 % des salariés en 1994 dont 60 % étaient concentrées dans les « services fournis à la collectivité », les services sociaux. Dans la fonction publique, leur effectif était faible (19 %) ; elles avaient des difficultés à être nommées aux postes de responsabilité à compétence égale ou supérieure à celle des hommes. En effet, les tabous et les préjugés ont longtemps tenu les femmes à l'écart des postes de responsabilité.

Aujourd'hui les choses changent et elles occupent progressivement des postes de décision. Elles sont particulièrement présentes dans les professions libérales (avocates,

notaires, experts-comptables, pharmaciennes), l'hôtellerie, la transformation agro-alimentaire, les bars-restaurants, l'industrie, le bâtiment, le transport etc.

Le secteur informel représente plus de 30 % du PIB. Les femmes sont largement majoritaires dans ce secteur qui regroupe l'ensemble des auto-employés. Le secteur informel englobe le petit commerce, les prestations de services, l'artisanat, etc. Il est très complexe et a un rôle de stabilisation sociale.

L'accroissement rapide de la population conjugué avec certaines mesures d'ajustement structurel (déflation de la fonction publique, privatisation des sociétés et entreprises d'Etat, faibles capacités d'absorption des jeunes diplômés, etc.) pose de sérieux problèmes au marché du travail.

Le chômage est un phénomène essentiellement urbain tandis que la population rurale est plutôt touchée par le sous-emploi. Les résultats de l'étude diagnostic du développement humain durable menée par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique révélaient en 1995 que d'une manière générale, les hommes obtiennent un score plus élevé que les femmes pour presque tous les indicateurs socio-économiques à l'exception de l'espérance de vie pour des raisons biologiques.

Ainsi, le niveau de développement des femmes serait deux fois inférieur à celui des hommes. La disparité hommes/femmes concerne aussi bien l'instruction que le revenu. Le revenu tiré des activités économiques non agricoles des femmes était 20 fois inférieur à celui des hommes. Les actions entreprises depuis une dizaine d'années dans le cadre de la participation de la femme au développement économique réduisent petit à petit l'écart dans le bien-être qui existe entre l'homme et la femme.

Les disparités hommes/femmes créent et/ou entretiennent l'inégalité des conditions de vie, voire l'exclusion. L'inégalité résulte de facteurs comme l'insécurité alimentaire, le bas niveau d'éducation, l'insuffisance d'équipements, le temps mis pour accéder aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, environnement sain, services administratifs), etc.

Dans la mesure où les données relatives aux conditions de vie des ménages prouvent que le niveau d'éducation de la mère détermine, dans une large mesure, le niveau des autres indicateurs socio-économiques tels que la mortalité infantile, la malnutrition des enfants, la santé et l'hygiène de la famille, le taux de fécondité et le contrôle des naissances, le taux de scolarisation, etc., il est clair que l'accès des femmes aux services sociaux essentiels est indispensable pour la réalisation du développement humain durable.

1.5 ENVIRONNEMENT POLITIQUE

Depuis 1991, le Mali s'est engagé dans la voie de la démocratisation et de la construction d'un Etat de droit. Cette nouvelle politique se caractérise par le multipartisme intégral avec plus d'une soixantaine de partis politiques.

De la fin de la transition en juin 1992 à mai 1997 le paysage politique s'est composé et décomposé au gré des alliances et des scissions au sein des partis. Cette période a été marquée par une instabilité politique préjudiciable à la bonne conduite des affaires de l'Etat.

A partir de 1997, après de nombreux précédents plus ou moins infructueux, les partis se sont regroupés en trois sensibilités : les partis de la mouvance présidentielle (CNDP : Coalition Nationale pour la Démocratie et le Progrès) au pouvoir, l'opposition dite radicale (COPPO : Collectif des Partis Politiques de l'Opposition) et celle dite modérée.

Le paysage politique du pays est largement marqué par l'instauration de la liberté de presse et d'expression, la liberté d'association, bref toutes les libertés naturelles et fondamentales. Plus d'une trentaine de titres de journaux et plus d'une centaine de radios publiques, communautaires et privées meublent le paysage médiatique du pays.

La société civile dont le rôle s'est substantiellement accru dans toutes les sphères de vie nationale est représentée par plus de 1 060 ONG, plus de 8 000 associations, des Groupements d'Intérêt Economique par centaines, des chambres consulaires, des ordres, des syndicats, des fédérations, et autres coopératives et mutuelles.

Un axe essentiel de ce processus de démocratisation est sans aucun doute la décentralisation administrative basée sur les principes du partage du pouvoir entre l'Etat et les Collectivités Territoriales et une participation plus accrue de tous les citoyens à la gestion des affaires publiques qu'accompagne un processus de rapprochement de l'administration des administrés, une refondation de l'Etat.

La détermination des gouvernements maliens successifs depuis la transition (1991-1992) et surtout l'engagement personnel des plus hautes autorités de l'Etat auront permis d'accélérer la quête des femmes pour un mieux être et favoriser la lutte pour la réduction des distorsions, disparités et autres écarts qui existent entre elles et les hommes.

La loi fondamentale du Mali (Constitution du 25 février 1992) et les Conventions internationales ratifiées par notre pays garantissent l'égalité entre les hommes et les femmes même si dans la réalité certaines coutumes et certains comportements constituent des entraves à l'application effective des textes du droit positif.

Les femmes maliennes ont pris une part essentielle dans les évènements de mars 1991 qui ont abouti à la chute du régime de parti unique et à l'avènement de la démocratie. Elles utilisaient comme slogan : « Nous mourrons là où meurent nos enfants ». Depuis, elles se sont libérées politiquement et ont renforcé leur base d'action par la création de milliers d'ONG et d'associations pour engager la lutte pour l'émancipation sociale et économique. Depuis, elles sont plus actives dans tous les secteurs du développement socio-économique et culturel du pays.



Mme Diakité Fatoumata N'Diaye Commissaire
à la Promotion des Femmes de 1993 à 1997

SITUATION DES FEMMES AU MALI AVANT LA CONFERENCE MONDIALE DE BEIJING

II

2.1 RAPPEL HISTORIQUE

Les femmes maliennes ont longtemps été confinées dans les tâches domestiques et dans leur rôle de productrices et de reproductrices. Cependant le mouvement féminin a une longue expérience de la lutte politique. Les femmes ont joué un grand rôle dans toutes les batailles de l'Empire du Ghana jusqu'à la décolonisation. Elles ont marqué de leur sceau l'évolution politique, économique et sociale. On peut noter à leur actif la création en 1956 de « l'intersyndicale des femmes travailleuses », les associations « Jemagelen » et « Rencontres Africaines ». Pour les besoins de la lutte anti-coloniale, les organisations féminines fusionnent en 1957 pour former l'Union des Femmes du Soudan Français (UFSF). Cette organisation va jouer un rôle actif dans les premiers mouvements panafricains des femmes. C'est elle qui convoquera et organisera à Bamako, le Congrès Constitutif de l'Union des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (UFOA) en juillet 1959.

L'engagement des femmes maliennes pour la cause de la femme africaine a abouti à la tenue aussi à Bamako du Comité Préparatoire du Congrès Constitutif de ce qui va devenir la Panafricaine des Femmes.

Après l'indépendance, l'engagement des femmes ne s'est pas traduit par leur forte présence dans les instances de décision (une seule femme sur 80 députés de 1960 à 1968). Il a par contre contribué à l'adoption de textes législatifs plus progressistes (Constitution de 1960, Code pénal) voire même révolutionnaires en son temps (Code du mariage et de la tutelle 1962) même si leur application dans la réalité a fait souvent défaut.

La Commission sociale des femmes du Mali mise en place en 1962 par l'USRDA a été dissoute après le Coup d'Etat de 1968. L'Union Nationale des Femmes du Mali, organisation unique des femmes au sein de l'UDPM parti unique a existé de 1974 à 1991. Toutes deux ont continué la lutte d'émancipation des femmes maliennes par des actions dynamiques de mobilisation, de sensibilisation, d'éducation politique, civique et morale.

► Acquis et contraintes

La période 1960-1990 sera marquée malgré tout par des acquis indéniables en matière de promotion des femmes malgré l'embigadement politique, l'accaparement des pouvoirs par les hommes, les difficultés économiques et sociales. Entre autres acquis on peut citer :

- la constitution de 1974 : elle a souscrit à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et dispose : « Tous les Maliens naissent libres et demeurent égaux en droits et en devoirs. Toute discrimination fondée sur l'origine sociale, la couleur, la langue, la race, le sexe, la religion et l'opinion politique est prohibée ».

Elle accordait les mêmes droits à l'homme et à la femme et garantissait les mêmes conditions d'accès à la justice, à l'éducation, à l'instruction, à la santé, à l'emploi, aux professions publiques, civiles et militaires.

Pendant la période couverte par la constitution de 1974, on note une progression de la présence des femmes à l'Assemblée Nationale : 1 à 5 députés femmes sur 80 à 123 députés au total.

Les acquis de cette période peuvent se résumer :

- à la promotion des activités de planification familiale des villes vers les campagnes pour un meilleur contrôle des naissances ;
- à la création de maternités rurales et à la formation d'un grand nombre de matrones ;
- à la création de coopératives féminines de production et de commercialisation notamment en milieu rural ;
- à la création de centres d'alphabétisation et de formation dans les domaines de la couture et de la teinture ;
- à la création des centres d'alphabétisation et de formation dans les domaines de la couture et de la teinture ;
- à l'équipement des villages en moulins, pompes à eau, foyers améliorés dans le dessein d'alléger les tâches quotidiennes des femmes ;
- à l'organisation de campagnes de sensibilisation contre l'avortement, l'excision, l'infanticide, etc.

Beaucoup d'autres acquis sont à mettre à l'actif de la promotion des femmes durant cette période, dont la ratification par le gouvernement en 1987 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Sur le plan international le Mali a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

A côté de ces acquis existaient aussi de nombreuses contraintes entre autres :

- la monopolisation de la question féminine par une seule structure politique très centralisée affiliée à un parti politique et favorisant l'embrigadement et le musellement des citoyennes notamment l'élite instruite ;
- l'absence des libertés fondamentales notamment la liberté d'expression, d'association entravant l'émergence d'un fort courant favorable à la participation des femmes au développement économique et social du pays ;
- l'inexistence d'une société civile capable d'apporter en collaboration avec une presse libre, la contradiction au pouvoir ;
- l'absence de débats contradictoires, d'expression et d'encadrement adéquat pour la promotion des femmes ;
- le manque d'une stratégie cohérente, de concertation, de dialogue et la dispersion des efforts des différents partenaires, dans la gestion des affaires féminines ;
- le difficile et trop lent accès des jeunes filles et des femmes à l'éducation et la formation ;
- l'existence de nombreuses contraintes d'ordre climatique, socio-culturel et économique.

Ces politiques d'ajustement structurel qui concernent tous les secteurs de l'économie nationale, ont considérablement affecté les femmes. En effet, elles constituent les catégories les moins qualifiées par la fermeture des nombreuses sociétés et entreprises d'État, la déflation de la fonction publique et les compressions des salaires. Ces programmes ont provoqué de nombreux départs « volontaires » à la retraite anticipée et accentué le chômage et la pauvreté chez les femmes en milieu urbain. Les femmes n'ont pas pu saisir pleinement les opportunités offertes par la privatisa- tion et la libéralisation de l'économie à cause de leur faible niveau de professionnalisme et la non-competitivité de leurs productions.

Dépôts les années 1982, le Mali est engagé dans des programmes d'ajustement structurel.

Politique d'ajustement structurel

En outre la balance de paiements est caractérisée par un accroissement régulier du déficit au niveau du solde des opérations courantes. Compte tenu de la faiblesse de ses ressources, le Mali a besoin de ressources supplémentaires pour financer son développement et assurer aux populations l'accès aux services sociaux essentiels.

Cette situation a contribué à l'engagement dans des programmes successifs d'aide-temoin structural fondant leur stratégie de relance de l'économie nationale sur le développement des ressources humaines et la promotion du secteur privé.

Le budget national du Mali pour l'exercice 2000, élevé en recettes à 455 milliards de F CFA et en dépenses à 475 milliards de F CFA, soit un déficit de 20 milliards couvert par les appports extérieurs. Les ressources budgétaires sont constituées essentiellement de recettes fiscales, recettes non fiscales et de dons. Le budget de l'Etat reste déficitaire malgré les efforts consentis pour parvenir à l'équilibre.

Budget ◀

Le ratio service de la dette sur l'exportation est proche de 20 %, un palier critique. Quant au ratio du service de la dette par rapport aux recettes publiques, il se situe au-dessus de 21 %. Ainsi la dette est devenue une donnee structurelle faisant obstacle aux investissements et accentuant les besoins de financement. (Source : MEPI, Suivi de l'initiative 20-20).

Les ratios moyens du service de la dette de 1986-1996, par rapport aux différents agrégats se présentent comme suit : produit intérieur brut (PIB) 2,78 % ; recettes totales 15,31 % et dépenses totales 26,25 %. L'analyse de ces chiffres montre que le service de la dette due demeure élevé puisqu'il représente en 1996 34,4 %, soit plus du tiers de la valeur des exportations.

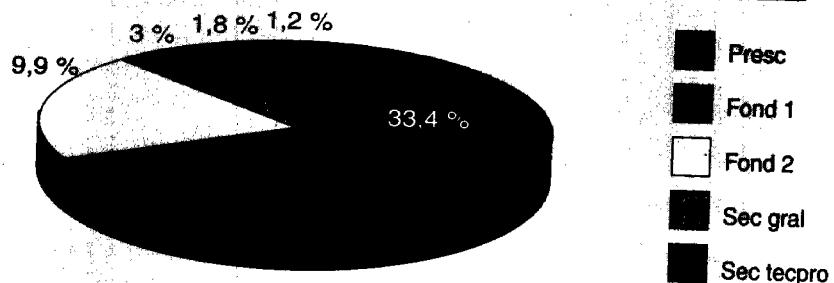
D'une façon générale la consommation nationale est d'un niveau voisin ou supérieure à celle du PIB ne laissant aucune épargne pour financer les investissements. Les prêts contractés pour financer ces investissements constituent aujourd'hui un fardeau insupportable pour le pays.

Niveau d'investissement

Malgré cette bonne performance macro-économique, la majorité des Maliliens est singulièrement la grande majorité des femmes vit en dessous du seuil de pauvreté. L'analyse de cette situation anarchique a conduit le Gouvernement malien à élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté pour la période 1998-2002.

à 25 % des inscrits. On enregistre plus de 10 % d'abandon et d'exclusion par an et les filles sont plus sujettes à cette déperdition scolaire.

Taux de scolarisation des filles 1994-1995



2.2.1.2. Les femmes et l'alphabétisation

► L'alphabétisation de masse

En 1995, le taux d'alphabétisation des adultes était très faible 23 % avec 14,1 % pour les femmes et 32,5 % pour les hommes.

Malgré les efforts consentis par le Ministère en charge de l'Education et ses différents partenaires depuis l'indépendance, pour réduire le taux d'analphabétisme, force est de reconnaître que les femmes jusque là n'avaient pas accédé de façon satisfaisante à l'alphabétisation et cela pour plusieurs raisons :

- la réticence des maris ;
- les grossesses multiples et rapprochées ;
- la fréquence des maladies infantiles qui préoccupent les femmes ;
- la surcharge et la pénibilité des travaux ;
- la non-pertinence de certains programmes par rapport à leurs préoccupations c'est à dire l'alphabétisation non fonctionnelle ;
- la durée des sessions jugée trop longue : 4 mois et plus ;
- la pauvreté.

A ces difficultés, il faut ajouter celles liées à la conception et la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation :

- l'insuffisance de ressources pour le financement des activités d'alphabétisation ;
- l'insuffisance de l'information des femmes ;
- la décélération de la construction des centres d'alphabétisation.

► L'alphabétisation fonctionnelle

L'alphabétisation fonctionnelle c'est à dire apprendre pour produire répond mieux à l'attente des femmes rurales parce qu'elle traite de thèmes « utiles » pour leur vie quo-

tidiennes. Au cours des séances, les femmes sont formées aux techniques culturelles, à la gestion des activités génératrices de revenus, au micro-crédit, à la puériculture, aux préparations culinaires, etc.

► L'impact de l'alphabétisation sur les femmes

Grâce à l'alphabétisation et aux différentes formations, les femmes ont pu changer certaines situations relatives à leur rôle traditionnel de productrices et reproductrices. Elles ont notamment amélioré l'entretien et l'éducation des enfants, l'hygiène corporelle, l'hygiène du milieu, la salubrité autour des fontaines publiques ou des puits dans le village. Elles ont diversifié les aliments rentrant dans la nutrition de la famille et mené des campagnes de nivaquinisation. Les femmes ont par ailleurs amélioré leurs connaissances en techniques et technologies de production, de transformation et de commercialisation des produits.

2.2.1.3 éducation civique

En matière de formation, de très nombreuses associations et ONG féminines s'étaient déjà investies dans la formation politique, civique et morale des femmes notamment sur les thèmes tels que :

- la Constitution du Mali ;
- le Code électoral ;
- la Charte des partis ;
- la décentralisation ;
- l'auto-promotion des femmes ;
- la femme : santé et développement ;
- l'alphabétisation des femmes ;
- la scolarisation des filles.

Une des conséquences les plus remarquables de la démocratisation de la vie publique aura été la relance des activités de formation civique des populations et singulièrement des femmes par les structures étatiques, les partis politiques et les associations et ONG féminines. La conséquence fut que les femmes ont commencé à participer aux débats politiques, à la gestion des affaires publiques, à la vie économique, culturelle et sociale du pays non plus comme de simples mobilisatrices des militants politiques en faveur des hommes, mais aussi pour le compte des femmes candidates.

2.2.2 Femme et santé

2.2.2.1. La politique de santé de l'Etat

Le Mali étant toujours classé parmi les pays où les taux de mortalité infantile, infanto-juvénile et maternelle sont les plus élevés au monde, le gouvernement a élaboré et mis en œuvre une Politique Sectorielle de Santé et de Population en 1991. Cette politique qui visait à rapprocher les soins de santé des populations a permis d'améliorer l'état de santé des femmes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, le gouvernement a procédé à :

- la construction de maternités au niveau de certains centres de santé ;
- la formation des matrones ;
- la création de cases de santé dans certains villages ;
- le recyclage des infirmières obstétriciennes et des sages-femmes ;
- les préparations culinaires pour améliorer l'état nutritionnel ;
- l'utilisation de la planification familiale même si dans un premier temps elle était conditionnée à l'accord du mari.

L'Etat a consenti en outre d'autres efforts allant dans le sens d'une large couverture sanitaire avec la mise en œuvre du Projet Santé, Population et Hydraulique Rurale (PSPHR) et d'autres projets régionaux.

La Division Santé Familiale du Ministère de la Santé avec d'autres partenaires a mené des activités d'Information Education Communication (IEC) sur entre autres les pratiques néfastes à la santé de la femme et de l'enfant, les mutilations génitales notamment.

Par ailleurs la promotion de la pharmacopée traditionnelle permet désormais une plus grande complémentarité entre médecine traditionnelle et médecine moderne et cela de façon formelle.

Le Ministère de la Santé a créé également un Fonds d'Action Sociale pour l'Education Familiale (FASEF) depuis octobre 1994. Ce fonds sert à financer les activités intégrées d'IEC sous forme de petits projets des organismes associatifs et privés mettant en œuvre les actions de planification familiale, la lutte contre les MST, des activités d'amélioration des revenus des femmes, de l'éducation, de la famille et de promotion de bon comportement dans les domaines de la nutrition et de la vaccination.

Dans le cadre de la lutte contre le SIDA, le gouvernement, avec l'appui des partenaires (les ONG, les associations et les partenaires au développement) a entrepris des campagnes médiatiques, la formation des agents de santé, le financement du Programme National de Lutte contre le SIDA.

2.2.2.2 Mise en œuvre de la politique de santé et des affaires sociales

L'Enquête Démographique et de Santé au Mali (EDS-II) réalisée par la DNSI et la CPS du Ministère chargé de la Santé en 1995-1996 donne les résultats suivants :

1. **Concernant le niveau de fécondité**, la femme malienne donne naissance en moyenne à 6,7 enfants durant sa vie féconde. Le niveau de fécondité est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Il baisse avec le niveau d'instruction des femmes.
2. **Concernant la planification familiale**, les méthodes contraceptives sont bien connues au Mali : 68 % des femmes et 86 % des hommes connaissent au moins une méthode. 65 % des femmes connaissent les méthodes modernes.

Cependant le niveau d'utilisation reste faible : 5 % des femmes en union et 8 % des hommes en union. Cette utilisation était en 1995, cinq fois plus élevée qu'elle ne l'était en 1987. Le niveau d'instruction des femmes influe sur le niveau d'utilisation de la contraception .

La majorité des femmes, 78 % approuvent la diffusion d'informations sur la planification familiale. Si les besoins des femmes en union étaient satisfaits, la prévalence contraceptive atteindrait 33 %.

3. Concernant la santé de la mère et de l'enfant, les consultations prénatales ont évolué de 18,7 % de couverture en 1990 à près de 47 % en 1995, preuve d'un effort certain. Selon l'enquête démographique et de santé 1995-1996 on pouvait constater :

- La mortalité infantile était de 123 pour 1 000, la mortalité maternelle de 577 pour 100 000 naissances vivantes. L'état de nutrition des enfants était alarmant, 23 % des enfants étaient atteints d'émaciation, 30 % souffraient de malnutrition chronique ou accusaient un retard de croissance et 40 % souffraient d'insuffisance pondérale. L'espérance de vie à la naissance était de 57 ans pour les femmes contre 55 ans pour les hommes.
- Le taux de vaccination en BCG était de 73 % pour les enfants de 12-23 mois, celui de la rougeole était de 51 % et celui du DTC-P3 de 38 %.
- Le nombre de médecins par habitants était de 1 pour 17 000. Il n'existe que 288 services socio-sanitaires de cercle/commune/arrondissement pour une population de plus de 7 millions d'âmes. Ces chiffres montrent l'effort qu'il restait à faire pour assurer la santé pour tous au Mali.

4. Concernant les maladies sexuellement transmissibles et le SIDA, des campagnes de sensibilisation étaient sporadiquement organisées pour combattre les MST/SIDA. Ainsi la majorité des maliens avait entendu parler du SIDA en 1995 : 77 % des femmes et 96 % des hommes. Plus de 32 % des femmes et 11 % des hommes savaient qu'ils courraient des risques de contracter le SIDA. Malheureusement 6 % des femmes et 24 % des hommes seulement utilisaient le condom pour se protéger.

5. Concernant les pratiques néfastes à la santé des femmes, on peut citer : l'excision et l'infibulation, les mauvais traitements infligés aux femmes, les influences négatives du lieu de travail sur les femmes, la dépigmentation et l'usage d'autres produits chimiques dangereux, etc. Les actions de lutte et de sensibilisation des ONG et du gouvernement étaient très timides jusqu'en 1995.

6. Concernant l'excision, on constate qu'elle est très fréquente au Mali ; 94 % des femmes de 15-49 ans sont excisées. Pour 50 % d'entre elles, l'excision a été faite avant l'âge de 7 ans. 52 % de filles subissent la clitoridectomie et 47 % l'excision proprement dite.

Les indicateurs de santé du Mali ont toujours été parmi les plus bas dans la sous-région. Ils révèlent l'extrême précarité du système sanitaire. Cependant, les problèmes liés à la santé de la mère et de l'enfant figurent toujours parmi les problèmes prioritaires de santé retenus au niveau national.

Les contraintes à l'amélioration de l'état de santé des populations étaient nombreuses, entre autres :

- la faiblesse relative du budget alloué au secteur (7,3 % en 1995) ;
- l'analphabétisme ;
- l'influence de certaines croyances traditionnelles ;
- l'insuffisance et la vétusté du matériel technique ;

- l'éloignement des structures de santé ;
- la fragilité de la politique pharmaceutique ;
- la non-fréquentation des centres par les femmes due aux us et coutumes (difficile conciliation entre médecine traditionnelle et médecine moderne) ;
- l'accès difficile à cause de l'état des routes (enclavement des villages) ;
- le manque et la mauvaise répartition du personnel socio-sanitaire (60 % des sages femmes étaient concentrées dans le District de Bamako ainsi que les services de soins spécialisés destinés à la femme et à l'enfant) ;
- l'absence d'hôpitaux pour enfants et l'insuffisance de services de pédiatrie à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

7. **Concernant les actions sociales**, il y a une faiblesse notoire des données statistiques malgré la Politique de Solidarité adoptée par le gouvernement en 1993. Les objectifs de cette politique sont de lutter contre toutes les formes d'exclusion et de marginalisation. Ainsi la Direction Nationale de l'Action Sociale a beaucoup œuvré dans ce sens en faveur des femmes :

- l'encadrement des femmes handicapées organisées en associations ;
- le financement d'activités génératrices de revenus pour les jeune filles handicapées ;
- l'encadrement et prise en charge des filles-mères ;
- l'octroi de subventions d'aide aux femmes démunies sans qualification professionnelle seules chargées de ménages.

Cependant, quelques actions étaient en cours pour :

- l'identification et la lutte contre les discriminations des textes législatifs et réglementaires ;
- l'éradication de l'exploitation économique et sociale des enfants et des femmes ;
- la lutte contre la dégradation des mœurs et son impact ;
- la prise en charge des besoins spécifiques des groupes marginalisés et défavorisés (handicapés, réfugiés, déplacés, enfants abandonnés, délinquants, de la rue, femmes chefs de familles en milieu rural et périurbain) ;
- l'allégement des tâches domestiques des femmes (récolte et utilisation du bois, pilage, corvée d'eau, etc.).

Malgré ces quelques actions, la plupart de ces préoccupations restait encore entière à cause de :

- la pauvreté ;
- la faiblesse de l'attention portée aux groupes vulnérables ;
- l'insuffisance du personnel d'encadrement et d'appui-conseil ;
- les difficultés financières de l'Etat ;
- l'inadaptation des approches pédagogiques.

Le secteur est plutôt soutenu par les moyens des projets et programmes.

La période de 1991 à 1995 se caractérise du point de vue de l'état de santé des populations maliennes par les indicateurs clefs suivants :

Prévalence contraceptive	: 7 % dont 5 % pour les femmes et 8 % pour les hommes.
Taux d'excision	: 49 % des femmes de 15 à 49 ans.
Mortalité infantile	: 123 pour 1 000.
Mortalité maternelle	: 577 pour 100 000 naissances vivantes.
Espérance de vie	: 57ans (femmes) contre 55 ans (hommes).
Taux de vaccination en BCG	: 73 % des enfants de 12-23 mois.
Taux de vaccination/rougeole	: 51 %.
Taux de vaccination DTC-P3	: 38 %.
Nombre de médecins par habitants	: 1 pour 17 000.
Accès aux soins de santé primaire	: 40 % de la population.

Source : CPS Santé

2.2.3. Femmes et droit

Les textes fondamentaux depuis la première République affirment l'égalité entre femmes et hommes et proclament le droit de tous à l'enseignement, au travail, au repos, à l'assistance sociale, à l'égalité devant l'emploi sans discrimination de traitement pour tous les citoyens sans distinction de race, d'ethnie, de religion, d'opinion ou de sexe.

Malgré ces dispositions légales l'exercice effectif par la femme des prérogatives que lui confère le droit positif, rencontre des obstacles d'ordre juridique, coutumier et de fait. Il existe en matière de mariage, de tutelle, de parenté et de succession quelques dispositions discriminatoires envers les femmes.

Mais au-delà de ces insuffisances, ce sont l'analphabétisme et l'ignorance des femmes d'une part, les comportements et habitudes sociaux d'autre part, qui ont entretenu et creusé le grand écart entre les femmes et les hommes.

Il y a lieu de souligner que les femmes elles-mêmes ignoraient dans leur grande majorité leurs droits. Cette situation est due à leur analphabétisme, la mauvaise interprétation des textes, le manque de moyens d'information et de diffusion des textes.

Les évènements de mars 1991 vont permettre la levée de certaines de ces contraintes et la prolifération des associations féminines telles que : AFEM, AJM, APDF, CADEF, COFEM,... des coordinations d'associations : CAFO, CCA-ONG, SECO-ONG, et la libéralisation et l'explosion de la presse et l'instauration des libertés individuelles et fondamentales.

Le combat pour la promotion de la femme allait se poursuivre aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, ce qui en soi était déjà un acquis indéniable. Cependant les diffé-

rents forums jusqu'en 1994 notamment les états généraux du monde rural constateront le non-accès des femmes à la terre au même titre que les hommes, leur non-implication dans la gestion foncière, leur non-prise en compte dans les projets de développement et la non-sécurisation des terres acquises par les femmes.

De nombreuses études seront menées dans le but de préparer la révision de l'arsenal juridique en faveur des femmes avec une participation très active de celles-ci et de leurs associations. De même des activités de formation et d'information sont engagées pour mieux outiller les femmes notamment dans le sens d'une meilleure connaissance et compréhension des textes juridiques.

Enfin des actions diverses sont entreprises en matière de droits de la femme entre autres :

- traduction et diffusion en langues nationales de certaines lois ;
- début de recrutement de parité entre garçons et filles à l'école ;
- installation de cliniques juridiques ;
- formation des para-juristes ;
- séminaire national sur le droit des femmes ;
- campagne d'information et d'éducation civique des femmes.

Ces actions ont permis aux femmes de mieux connaître leurs droits et devoirs, d'avoir un accès plus important à la connaissance et au savoir, d'avoir des recours en cas de difficultés. Elles ont amélioré la compréhension des femmes sur le concept de la citoyenneté.

2.2.4. Femme et vie publique.

La démocratisation de la vie politique a eu pour conséquence la création d'organisations féminines. Celles-ci ont entrepris des campagnes d'information, de formation et de sensibilisation en vue de l'amélioration de la participation de la femme à la vie publique. Ces actions ont conduit au relèvement du niveau d'implication des femmes dans la gestion des affaires publiques. Ainsi, les femmes au début de la Troisième République (1992), étaient :

- 42 conseillers municipaux sur 172 soit 24 % ;
- 3 députés sur 116 soit 2,6 % ;
- 4 ministres sur 18 soit 22 % ;
- 3 membres du conseil économique, social et culturel sur 58 soit 5,1 % ;
- 2 ambassadeurs et consuls sur 17 soit 11,8 % ;
- 6 conseillers d'Ambassade sur 37 soit 16,22 % ;
- 2 procureurs sur 9 soit 22,2 %.

Elles ont des responsabilités aussi bien au niveau des structures étatiques, de la société civile qu'au niveau des organisations sous-régionales, régionales et internationales.

Le fait que certaines femmes ont accédé à certains postes (gouverneur du District, ministres, ambassadeurs, procureurs, etc.) a permis aux autres femmes non seulement de savoir qu'elles peuvent occuper les postes mais aussi leur a donné le courage de postuler au même titre que les hommes...

Les artistes et les médias ont beaucoup contribué à l'émancipation de la femme malienne. Elles ont véhiculé les informations et des slogans sur la participation des femmes à la vie socio-culturelle et publique. Elles traitent des thèmes aussi divers que ceux de la lutte contre le SIDA, la nécessité de la vaccination de tous les enfants, la nécessité d'éduquer les jeunes filles et d'alphabétiser les femmes, de limiter et d'espacer les naissances, de promouvoir l'implication des femmes dans toutes les activités de la vie nationale, etc.

Cependant, la participation des femmes à la prise de décision restait encore relativement faible par rapport aux rôles importants qu'elles jouent dans le développement du pays.

2.2.5. Femme et développement économique

2.2.5.1 Femme et productions agro-pastorales

Plus de 80 % de la population féminine vivent en milieu rural. La participation des femmes au développement agricole ne fait que se renforcer avec la prise en compte progressive de la spécificité des femmes par tous les secteurs du développement rural. Cela est essentiellement traduit par l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et projets de développement. Elles sont actives dans toutes les filières de la production agricole, dans le domaine de l'élevage (élevage de petits ruminants, transformation et commercialisation de produits laitiers...), de la pêche (conditionnement et commercialisation des produits de la pêche...), de l'exploitation forestière (ramassage de fruits sauvages et de bois de chauffe...), de l'artisanat (poterie, teinture, vannerie...), de l'exploitation minière (orpailage artisanal, exploitation de carrière...), de l'entrepreneuriat (transformation de produits agro-alimentaires, conditionnement des condiments...), des prestations de services (travaux de semis, de labour, de récolte, restauration, coiffure, couture...), de l'art et la culture (théâtre, écriture, cinéma, musique, spectacle, art plastique...).

2.2.6 Femmes et environnement

Au Mali 90 % des besoins énergétiques des ménages proviennent du bois et du charbon de bois. Les femmes sont chargées de la collecte et de l'utilisation du bois pour les besoins de la famille. Pour cette raison, on les a rendues responsables de la dévastation des rares formations forestières du pays. En effet avant les énergies de substitution et les foyers améliorés les femmes étaient confrontées à une rude corvée de bois.

Mais depuis les années 1980 on constate un changement de comportement des femmes se traduisant par l'utilisation des foyers améliorés et autres technologies de substitution du bois (gaz butane, énergie solaire).

Dans les zones encadrées par les offices et projets, les femmes sont très actives dans les travaux de défense et restauration des sols et la conservation des eaux et sols. Malgré cette forte motivation, l'accès des femmes à la terre est limité et les rares fois qu'elles peuvent jouir de lopins de terre ce sont le plus souvent des terres délavées appauvries, improductives et nécessitant des actions vigoureuses de restauration.

Les femmes s'impliquent également dans l'adoption des techniques culturales préservant la fertilité des terres : cultures sur digues et diguettes, construction de brise-vent, zaï, apport de fumure naturelle (compost) etc.

Dans le domaine du reboisement, la femme s'impliquait dans la restauration du couvert végétal depuis la production des plants, jusqu'à la plantation notamment dans et autour des périmètres maraîchers. Depuis la privatisation de la production des plants,

certaines femmes ont des revenus substantiels grâce à la vente de plants fruitiers et forestiers destinés au reboisement.

En ville et surtout en campagne, la femme est presque exclusivement responsable de l'hygiène et de l'assainissement. Elle est responsable de la propreté des habitations.

Dans les villes, des associations comme la COFESFA s'impliquent désormais dans la collecte des ordures ménagères.

L'approvisionnement en eau de consommation est une des corvées traditionnelles de la femme qui selon le lieu où elle se trouve doit fournir des efforts importants pour approvisionner la famille en eau potable. Cette tâche est sans aucun doute un des travaux domestiques les plus pénibles. Avec la recherche du bois de chauffage, l'approvisionnement en eau de la famille absorbe une part essentielle du temps de la femme.

2.2.7 Domaine institutionnel

2.2.7.1 Emergence des organisations féminines :

Depuis les évènements de mars 1991, les femmes se sont engagées dans la création et l'animation de nombreuses associations et ONG.

Aujourd'hui, les leçons du passé et surtout l'échec de certaines de ces organisations, les ont amenées à s'organiser en collectifs (CCA-ONG, SECO-ONG, CAFO, Groupes PIVOT Sectoriel, Confédérations et Syndicats, etc.).

2.2.7.2 Responsabilité et rôle de l'Etat dans le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des organisations féminines

Au plan institutionnel, la mise en place de capacités nationales performantes en matière de promotion de la femme, dans son évolution a enregistré plusieurs étapes. Le Secrétariat à la Promotion Féminine rattaché au Ministère de la Santé et de l'Action Sociale sous la transition est promu au rang de Commissariat à la Promotion des Femmes rattaché à la Primature en 1993.

Très actif, le Commissariat à la Promotion des Femmes et les services techniques des départements ministériels en partenariat avec les ONG et associations avaient déjà commencé à préparer un Plan d'Action pour la Promotion des Femmes en tant que cadre idoine et unique d'intervention de tous les acteurs du domaine de la promotion des femmes au Mali.

Le Commissariat à la Promotion des Femmes aidera à la création des structures de coordination des actions des différents intervenants et mettra en œuvre les activités en faveur des femmes. Parmi ces structures on peut citer par exemple :

- un Comité Interministériel pour la Promotion des Femmes ;
- une Commission Paritaire gouvernement/associations/ONG ;
- un Comité de Suivi de Génève sur les femmes rurales ;
- une Coordination régionale pour la Promotion de la Femme dans chaque région et dans le District de Bamako et un chargé de programme dans certains cercles ;

- des Déléguées ministrielles auprès des départements techniques.
- Plusieurs projets et programmes intervenaient dans les actions de promotion des femmes. Sans être exhaustif on peut citer :
 - éducation de base non formelle pour les femmes et enfants hors école (gouvernement, associations, ONG, etc.) ;
 - Femme en milieu rural et environnement financé par l'UNESCO dans 80 centres de post-alphabétisation dans les régions de Koulikoro, Ségou, Mopti, Gao et Tombouctou ;
 - Projet Santé Mali/UNICEF : programme de pré-natalité avec promotion de l'allaitement maternel et lutte contre les maladies diarrhéiques ;
 - Programme Elargi de Vaccination du gouvernement du Mali (PEV) ;
 - Projet renforcement du programme (SMI/PF- FNUAP) ;
 - Projet Santé Population Hydraulique Rurale (PSPHR) ;
 - Promotion des Initiatives Locales (PRODILO) ;
 - Projet Recherche sur les Systèmes de Production Rurale avec volet Femme (PRSPR).

Malgré cette avancée institutionnelle, il demeurait que la Commissaire à la Promotion des Femmes avec rang de ministre ne participait pas à la prise de décision, son rôle se limitant à une administration de mission. Il n'existant aucun mécanisme formel de concertation avec les partenaires au développement ; la grande multiplicité des associations et ONG rendait leur coordination très difficile malgré les efforts louables de la CAFO (Coordination des Associations et ONG Féminines) ; l'absence de ressources financières et humaines n'a pas permis de donner l'impulsion nécessaire au montage institutionnel et la non-appropriation par la plupart des départements ministériels de la dimension femme.

2.2.8. Autres thèmes

2.2.8.1 Femmes et conflits armés

Les femmes maliennes se sont toujours investies dans la promotion de la paix et la gestion des conflits. Ainsi elles se sont largement impliquées dans la gestion de celui du Nord et ceux des pays limitrophes (problèmes de réfugiés). Elles ont organisé de nombreuses manifestations pour informer et sensibiliser la communauté nationale sur les dangers des conflits. Elles ont tenu des conférences, organisé des marches, lancé des messages de paix, initié des prières publiques dans les mosquées et les églises, planté des arbres en hommage à la paix et la concorde nationale.

2.2.8.2 Femmes et médias

Les femmes sont présentes dans les médias parlés depuis le début des indépendances. Certaines se sont fait remarquer depuis cette période comme communicatrices de très grande valeur professionnelle.

Des données fiables manquent pour caractériser cette période. Toutefois on peut dire sans risque de se tromper que depuis 1991, les femmes communicatrices sont présentes

dans la plupart des médias. Elles sont animatrices, journalistes, elles sont aussi actrices et productrices de cinéma.

2.2.8.3 Femmes et violences

Des associations telles que le CADEF, l'APDF avaient fait de la lutte contre les violences faites aux femmes leur cheval de bataille à travers des actions de sensibilisation et d'information.

Depuis 1991, les femmes maliennes plus que jamais sont engagées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural dans toutes les actions de promotion socio-économique grâce à l'existence d'un contexte institutionnel de plus en plus favorable. Elles disposent de plus en plus de moyens de s'exprimer et de s'impliquer dans la vie politique, économique, sociale et culturelle du pays. En cela elles sont aidées par un nombre de plus en plus important de partenaires au développement.

SITUATION DES FEMMES AU MALI CINQ ANS APRES BEIJING

III

3.1 PLATE-FORME DE BEIJING

La Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes organisée par les Nations Unies s'est tenue du 4 au 15 septembre 1995 à Beijing en République Populaire de Chine. Son but était de faire disparaître l'inégalité existante entre les femmes et les hommes par l'élaboration de stratégies d'intervention dans les domaines de l'égalité, de la paix et du développement.

En effet la Conférence Mondiale sur les femmes de Beijing avait pour objectifs :

- L'accélération de l'application des stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme ;
- L'élimination des obstacles empêchant les femmes de jouer pleinement leur rôle dans tous les domaines de la vie publique ;
- La participation de la femme sur un pied d'égalité à la prise de décision dans les domaines économique, social, culturel et politique.

Pour atteindre ces objectifs, la Conférence avait retenu 12 domaines critiques à savoir :

- | | |
|-------------------------|--------------------------------------|
| 1. Pauvreté ; | 7. Femmes et prise de décision ; |
| 2. Education ; | 8. Mécanismes institutionnels ; |
| 3. Santé ; | 9. Droits fondamentaux de la femme ; |
| 4. Violences ; | 10. Femmes et médias ; |
| 5. Conflits armés ; | 11. Femmes et environnement ; |
| 6. Femmes et économie ; | 12. Petite fille. |

Pour chacun de ces thèmes, la plate-forme déterminait les acteurs impliqués et les actions qu'ils devraient entreprendre dans le cadre de cette stratégie mondiale de promotion des femmes.

3.2 PLAN D'ACTION POUR LA PROMOTION DES FEMMES 1996-2000

Du Forum national des femmes en octobre 1991, à l'Atelier de formation organisé par le Commissariat à la Promotion des Femmes en novembre 1994, de nombreuses rencontres ont permis au Commissariat à la Promotion des Femmes d'élaborer un avant-projet de Plan d'Action pour la promotion des femmes au Mali. Ce document sera revu à la lumière des décisions prises par la IV^e Conférence Mondiale sur les femmes de Beijing.

Approuvé par le gouvernement en janvier 1996, le Plan d'Action pour la Promotion des Femmes constitue le cadre de référence pour la promotion des femmes au Mali.

Le Plan d'Action comporte six axes prioritaires induits des thèmes de la Conférence Mondiale, qui sont :

1. l'éducation ;
2. la santé ;
3. les droits des femmes ;
4. la participation des femmes à la vie publique ;
5. la participation des femmes au développement économique et la protection de l'environnement ;
6. le renforcement institutionnel.

Le renforcement institutionnel a été retenu comme facteur essentiel d'accompagnement de la mise en œuvre du Plan d'Action.

Ces domaines prioritaires concernent sept types d'activités, il s'agit de :

1. l'information et la sensibilisation ;
2. la formation ;
3. la réalisation d'études ;
4. la construction et la restauration d'infrastructures ;
5. l'appui institutionnel et financier aux administrations chargées de la promotion féminine et aux associations et groupements féminins ;
6. l'équipement du Ministère chargé de la Promotion des Femmes ;
7. la relecture, la traduction et la diffusion de textes concernant le statut de la femme.

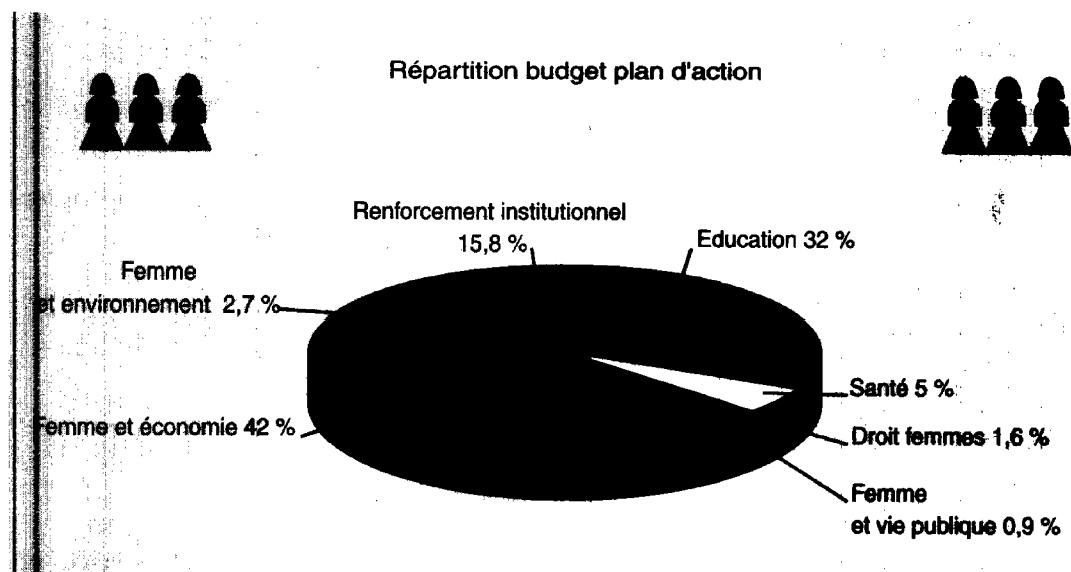
Le plan d'action dans son esprit vient en appui aux politiques sectorielles des différents départements ministériels et s'inspire :

- des pactes et conventions ratifiés par le Mali concernant entre autres, l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les droits politiques de la femme, le consentement au mariage, la nationalité de la femme mariée ;
- des plans d'action sectoriels et des recommandations formulées au cours du Forum national des femmes et de l'atelier pour la définition d'une Politique de promotion féminine ;
- de la plate-forme africaine d'action ;
- du Programme d'Action issu de la Conférence de Beijing.

Le coût des actions du Plan d'Action a été estimé à environ 11 087 678 500 F CFA dont 3 326 303 550 F CFA de financement interne, soit 30 % du coût total. Ce financement interne est réparti entre le budget national pour 2/3 et les budgets régionaux, locaux et communaux pour 1/3.

La clef de répartition du budget total entre les axes d'intervention est la suivante :

- Education 32 % ;
- Santé 5 % ;
- Droits des femmes 1,6 % ;
- Participation à la vie publique 0,9 % ;
- Participation au développement économique 42 % ;
- Participation à la protection de l'environnement 2,7 % ;
- Renforcement institutionnel 15,8 %.



Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a organisé en octobre 1998 l'évaluation à mi-parcours du Plan d'Action pour la promotion des femmes (1996-2000). Cette évaluation a mis en lumière certaines insuffisances du Plan d'Action en particulier :

- l'absence d'indicateurs d'efficacité/de performance ;
- l'absence d'un plan de communication pour vulgariser le contenu du Plan ;
- l'absence de mécanisme et de structure de suivi/évaluation du Plan ;
- l'absence de stratégie cohérente de mobilisation des ressources ;
- l'inexistence de banque de données centralisée sur l'exécution des activités du Plan d'Action.

Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille est en train de définir une politique de Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Il s'est par ailleurs engagé dans l'élaboration d'un Plan Stratégique accompagné d'un programme d'activités.

3.3 ETAT DES LIEUX

L'examen des différents points du Plan d'Action pour la Promotion des Femmes 1996-2000 nous permet ici de nous rendre compte de la mise en œuvre de la plate-forme d'action de Beijing à mi-parcours au niveau du Mali et de faire la situation actuelle des femmes au Mali cinq ans après la IV^e Conférence Mondiale.

3.3.1 Femme et éducation

3.3.1.1 Education formelle

L'éducation des femmes de façon générale, a connu un regain d'élan... Ce renouveau fait suite aux efforts déployés d'une part par le gouvernement et ses partenaires techniques et financiers, les ONG, associations et promoteurs privés et d'autre part par une volonté affichée des femmes elles-mêmes.

Parmi les nombreuses actions qui concrétisent cet engagement, on peut retenir entre autres :

- la construction et la réhabilitation d'infrastructures préscolaires, scolaires et universitaires ;
- l'animation et la sensibilisation pour la scolarisation des filles à travers des émissions et sketchs à la radio et à la télévision;
- l'octroi des prix aux méritantes des différents ordres d'enseignement. ;
- l'acceptation des filles au Prytanée militaire de Kati ;
- la parité dans le recrutement entre filles et garçons ;
- l'initiation de projets pilotes d'allégement des tâches dans les zones défavorisées en matière de scolarisation des filles ;
- l'élaboration de plans d'action notamment en matière de formation scientifique et technologique des filles.

L'enseignement supérieur était dispensé dans les écoles supérieures telles que : Ecole Nationale d'Administration, Ecole Normale Supérieure, Ecole Nationale d'Ingénieurs, Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie, Institut Polytechnique Rural... L'Université du Mali a vu le jour en 1998 avec l'érection de certaines écoles supérieures en facultés (Faculté des Sciences et Techniques, Faculté des Sciences Economiques et Juridiques, etc.).

Les actions vigoureuses de construction de classes en cours depuis 1991 ont permis d'accroître le taux de scolarisation des filles entre 1995-1996 et 1997-1998 dans chacun des ordres d'enseignement (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 4

Taux de scolarisation dans les différents ordres d'enseignement

Ordres d'enseignement	Sexe	1994-1995	1997-1998
Préscolaire	Filles	1,22	1,69
	Garçons	1,38	1,80
Fondamental 1^{er} cycle	Filles	33,40	40,30
	Garçons	51,30	59,90
Fondamental 2^e cycle	Filles	9,90	12,30
	Garçons	19,30	23,40
Secondaire général	Filles	3,00	3,90
	Garçons	7,60	8,90
Secondaire technique et professionnel	Filles	1,80	1,60
	Garçons	2,90	3,20
Supérieur	Filles	0,60	0,80
	Garçons	2,80	3,40

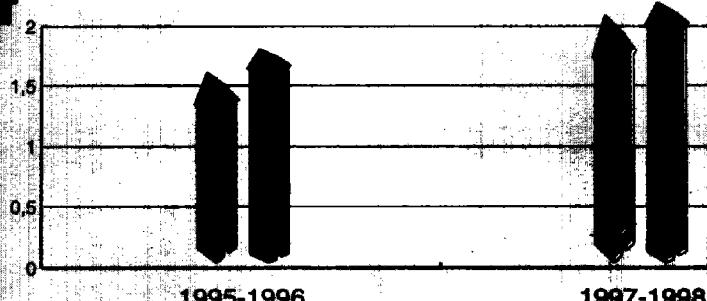
Sources : CPS du Ministère de l'Enseignement de Base.

Remarque : durant les mêmes périodes, l'évolution du rapport filles et garçons est passée de 0,65 % à 0,68 % pour l'enseignement fondamental, de 0,41 % à 0,44 % pour l'enseignement secondaire et de 0,20 % à 0,25 % pour l'enseignement supérieur.

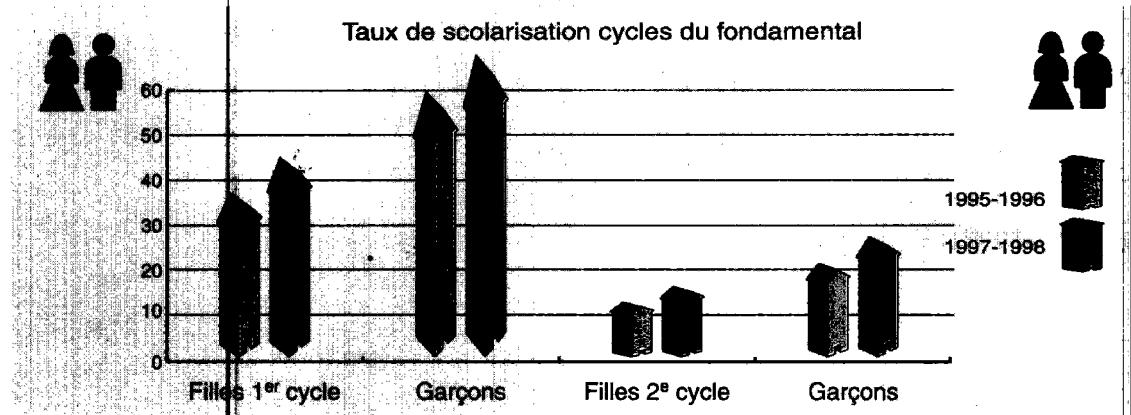
L'implication du secteur privé et des communautés dans l'enseignement préscolaire, a largement contribué à l'augmentation du taux de scolarisation. Ce taux est passé de 1,2 % en 1994/1995 à 1,69 % en 1997/1998 et l'accès des filles est sensiblement le même que celui des garçons.

L'enseignement spécial s'occupe des enfants handicapés. De 463 enfants en 1995, cet ordre d'enseignement comptait 704 enfants en 1998 soit un taux d'accroissement de 11 %. Sur un effectif de 675 enseignants dans l'enseignement spécial, on comptait 493 femmes en 1998 soit 73,6 %.

Taux de scolarisation au préscolaire



La croissance du taux de scolarisation de l'enseignement fondamental second cycle est nettement inférieure à celle du premier cycle ; dans tous les deux cycles, le taux de scolarisation des filles est inférieur à celui des garçons.



Les admissions aux différents examens sanctionnant les deux cycles de l'enseignement fondamental sont en nette progression comme l'indiquent le tableau et graphique ci-après.

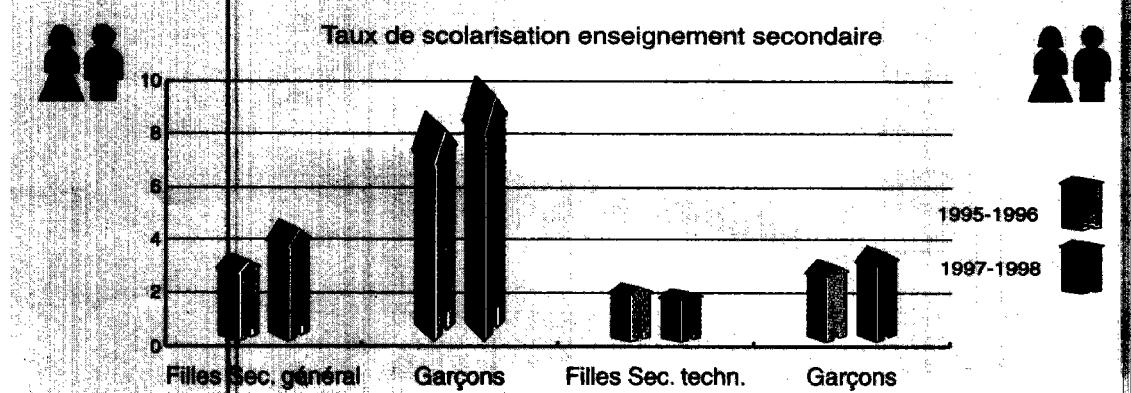
Tableau 5

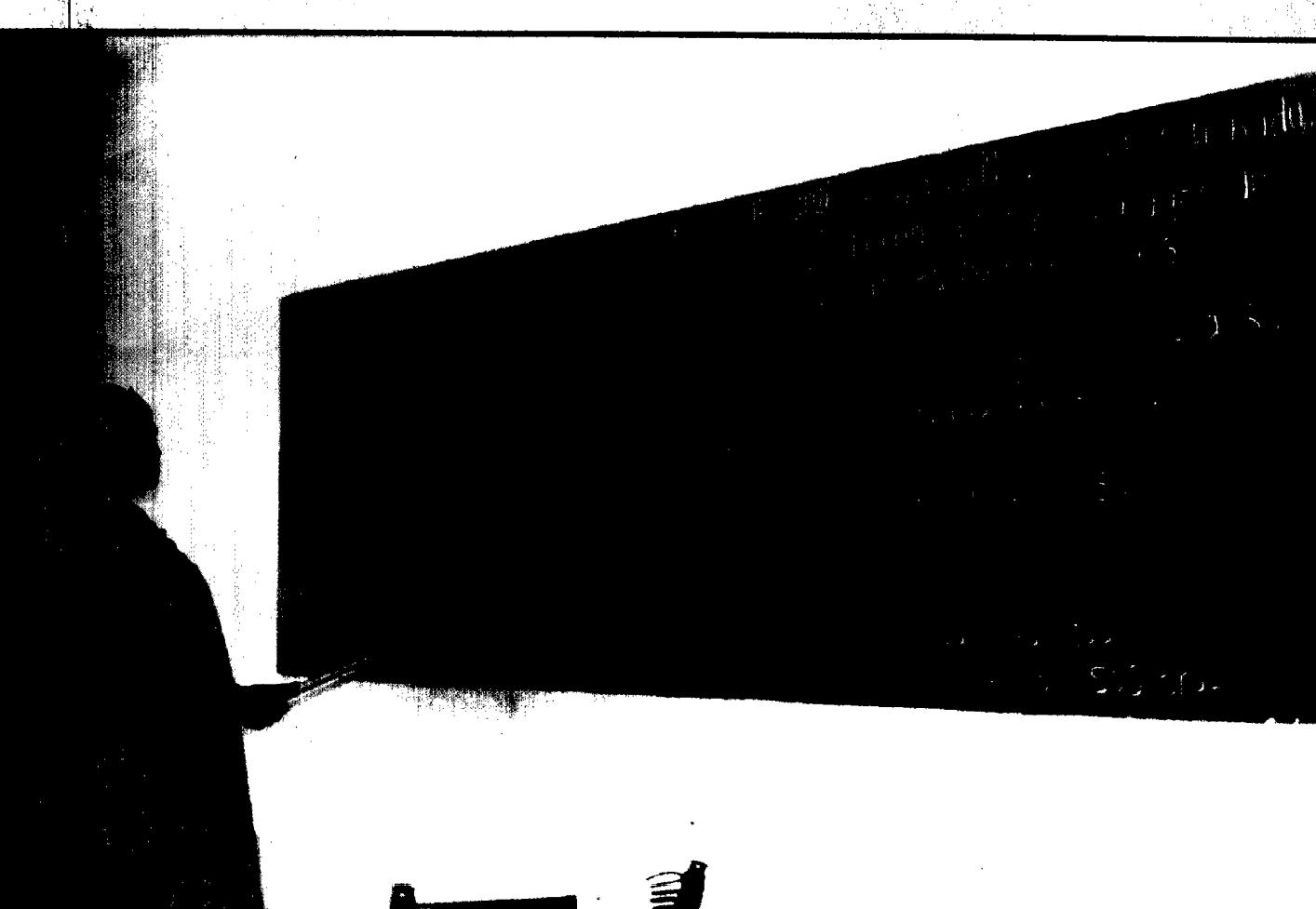
Admission aux examens de fin d'études des deux cycles de l'enseignement fondamental

Année scolaire	Entrée en 7 ^e (CFEPCEPF)			D.E.F		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
1995/96	24 676	7 476	32 152	13 026	6 029	19 035
1997/98	30 457	18 334	48 791	16 327	6 028	22 355

Source CPS-Ministère de l'Education de Base

Dans l'enseignement secondaire général et dans le secondaire technique et professionnel en particulier, la participation des filles est faible voire insignifiante. L'évolution des taux de scolarisation dans cet ordre d'enseignement est présentée sur l'histogramme qui suit.

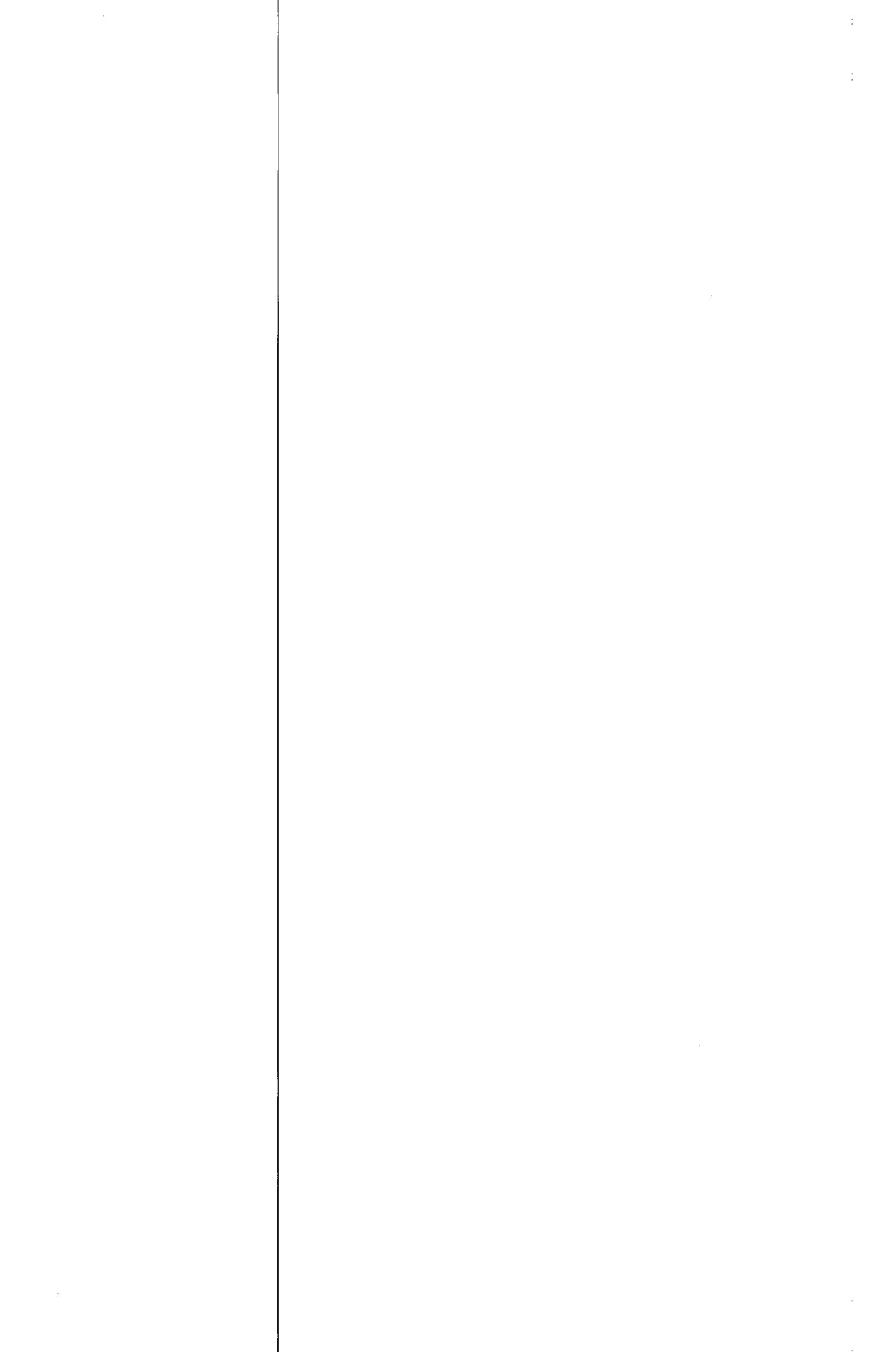




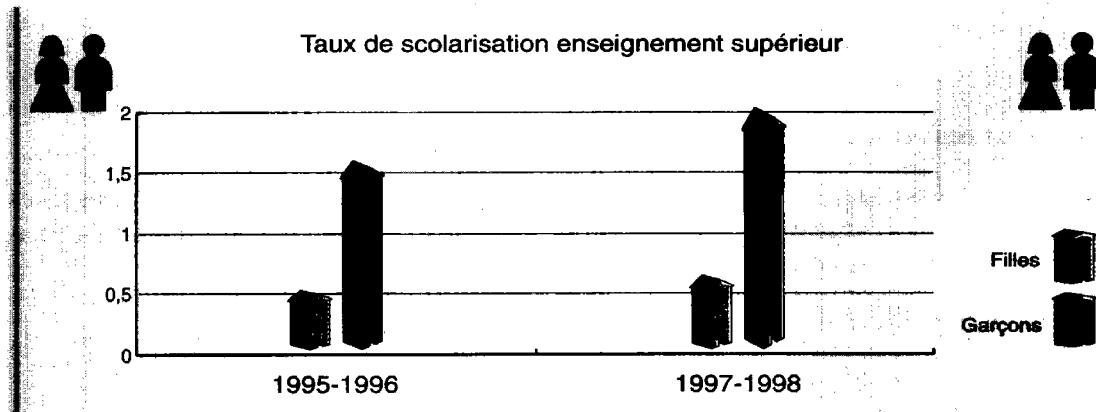
Alphabétisation des femmes par le projet Appui à la promotion des femmes et l'allègement de la pauvreté



Alphabétisation des filles



Dans l'enseignement supérieur, avec la création de l'université du Mali, on note une amélioration du niveau d'inscription en général, même si le niveau des filles reste inférieur à celui des garçons. L'accès des filles à l'instruction supérieure est limité malgré les efforts particuliers du gouvernement dans ce sens.



3.3.1.2 Education non formelle

Il s'agit de l'alphabétisation et de la post-alphabétisation en langues nationales des femmes et des filles non scolarisées ou déscolarisées.

► L'alphabétisation

Les opérations de développement telles que : l'OHVN, l'ON, l'ORS, l'ORM, la CMDT et des ONG spécialisées en la matière ont poursuivi des actions d'alphabétisation des femmes à travers toute l'étendue du territoire national.

Cette activité qui avait connu un certain moment un petit déclin suite à certaines contraintes (voir avant Beijing) enregistre maintenant un essor grâce entre autres à :

- l'appui en équipement des écoles et centres d'alphabétisation ainsi que l'ouverture des centres féminins avec la formation des animatrices ;
- l'identification participative des thèmes correspondant de plus en plus aux besoins pratiques des femmes ;
- l'allégement des travaux des femmes qui leur donne plus de temps ;
- la possibilité pour les femmes alphabétisées de siéger au sein des comités de gestion des associations et coopératives.

Le taux d'alphabétisation des femmes a également évolué de 1995 à 1998. Il était de 9,8 % pour les femmes contre 46,70 % pour les hommes en 1995. Aujourd'hui, il est de 12,10 % pour les femmes contre 48,3 % pour les hommes. Tandis que le taux d'alphabétisation des femmes gagnait 2,2 points, celui des hommes en gagnait 1,6.

Cette évolution dénote un net regain d'intérêt des femmes pour la formation des adultes et une réduction progressive de l'écart entre femmes et hommes.

► La post-alphabétisation ou alphabétisation fonctionnelle

Elle correspond à la formation professionnelle. Les femmes sont formées à la gestion et aux techniques agricoles, à la santé, à la protection de l'environnement, à l'hygiène, à l'élevage, etc.

Les intervenants à ce niveau sont les mêmes que ceux de l'alphabétisation.

Les femmes formées, rendent des services d'utilité publique à leurs villages :

- gestionnaires des activités génératrices de revenus ;
- animatrices de centre d'alphabétisation ;
- animatrices de santé ;
- animatrices au sein des associations féminines et autres.

Il existe aussi des programmes d'alphabétisation et d'autres activités en faveur des filles migrantes en vue d'améliorer leurs conditions de vie et de travail. En plus de l'alphabétisation, les filles migrantes bénéficient des formations suivantes :

- formation en art ménager ;
- formation en puériculture ;
- formation en économie domestique ;
- formation en MST/SIDA ;
- formation professionnelle.

Dans les centres de formation professionnelle existants, les filles et les femmes apprennent la coupe et la couture, l'hôtellerie, etc. Les neuf nouveaux centres programmés par le gouvernement devraient permettre de multiplier au moins par cinq la capacité de formation technique des femmes.

Dans le cadre du renforcement des capacités, des formations spéciales pour les femmes sont organisées par le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille en collaboration avec ses partenaires et les ONG :

- formations en Genre et en droit ;
- formations en gestion financière et à l'entrepreneuriat etc.

► **Les Centres d'Education pour le Développement**

Pour faire face aux limites du système d'éducation classique, le gouvernement du Mali a conçu les Centres d'Education pour le Développement où la parité est exigée en vue de :

- donner aux jeunes filles et aux garçons non scolarisés ou précocement déscolarisés, une formation intellectuelle et pratique dans divers domaines de l'activité socio-économique ;
- de donner des connaissances et des aptitudes permettant de faire des ruraux des producteurs modernes.

Les Centres d'Etudes pour le Développement (CED), les Centres d'Education pour le Développement Villageois (CEDV), les Ecoles du Village etc, s'adressent aux enfants de 9 à 15 ans. Leurs noms variant selon les structures d'encadrement. Les enfants qui y sont admis, durant 3 ans, en plus du calcul, de l'écriture et de la lecture, apprennent la gestion et les métiers.

Malgré les améliorations sensibles de la scolarisation des filles, il reste beaucoup à faire. C'est pourquoi, plusieurs partenaires du Mali l'accompagnent dans cette tâche ardue à travers des projets et programmes, entre autres :

- le Projet FEMSA (Femenal éducation in Mathematics and Sciences in Africa) 1999 ;
- le Programme d'Orientation et de Conseil d'Education des Filles d'Age Scolaire et des Femmes en Afrique (POCEFASFA) 1996 ;
- la Planification Stratégique des Ressources pour l'Education des Filles en Afrique (PRESEFA) 1998 ;
- le Projet Mali-UNESCO « Je veux être comme les filles qui vont à l'école » 504/MLI/11 à Kayes ;
- le Projet Mali-UNESCO « Je veux être comme les filles qui vont à l'école » 96/MLI/005 à Mopti ;
- le Projet Alphabétisation Fonctionnelle et Promotion des Femmes en zone péri-urbaine de Bamako : quartier Lassa MLI/98/01-Luxembourg 1998.

3.3.1.3 Emploi des femmes dans l'enseignement

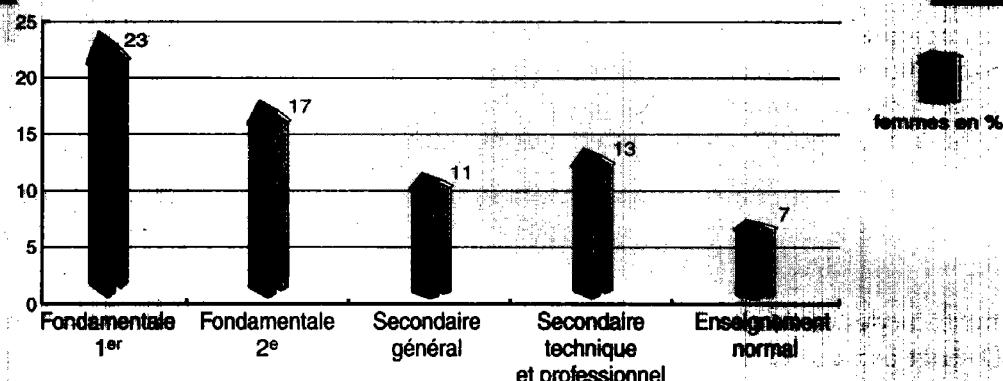
Malgré le gel du recrutement à la fonction publique, la proportion de femmes enseignantes ne cesse d'augmenter.

Tableau 6

Situation de l'emploi des femmes dans certains ordres d'enseignement

Catégories	Femmes	Hommes	% Femmes
Fondamental 1 ^{er} cycle	2 488	8 365	23
Fondamental 2 ^e cycle	678	3 287	17
Secondaire général	179	1 451	11
Secondaire technique et professionnel	67	438	13
Enseignement normal	9	126	7

Femme dans l'enseignement



3.3.2 Femme et santé

Un fait très important est l'adoption en 1991 au Mali de la Politique Sectorielle de Santé et de Population. Dans ce cadre la création d'Associations de Santé Communautaire (ASACO) dans lesquelles les femmes sont membres actifs a fortement amélioré la situation sanitaire des populations. Celle-ci reste cependant préoccupante, le Mali restant toujours classé parmi les pays ayant les taux de mortalité infantile, infanto-juvénile et maternelle les plus élevés au monde.

Depuis plus de 5 ans, on constate au Mali une amélioration des indicateurs de santé de la femme et de l'enfant. Ceci est sans doute la conséquence logique des efforts d'investissement consentis par le gouvernement et les autres acteurs au développement. En 1997, le Ministère de la Santé, des Personnes Agées et de la Solidarité a élaboré avec l'ensemble de ses partenaires un document de Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS).

Le premier programme sectoriel d'investissement de ce Plan de développement social de 1998 à 2002 appelé Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS) accorde une place de choix à la santé de la reproduction.

Les activités en matière de santé de la reproduction mettent un accent particulier sur la prévention de la mortalité maternelle par une meilleure surveillance de la grossesse, de l'accouchement et des suites de couches ; la disponibilité des médicaments essentiels à tous les niveaux de la pyramide sanitaire et l'offre des services de qualité en matière de planification familiale, une poursuite du marketing social des contraceptifs ; la responsabilisation des femmes et l'implication des hommes dans la résolution des problèmes de santé de reproduction et le développement d'activités spécifiques pour le règlement des questions de santé au 3^e âge, et la promotion de comportements favorables à la santé des populations en général, et celle des femmes en particulier.

Dans cette dynamique, la société civile sera fortement impliquée dans l'animation et la mobilisation communautaire pour le changement en faveur d'une meilleure promotion de la santé. Les ONG, les associations et les groupements organisés devront participer activement auprès des services de santé au développement d'approches novatrices impliquant davantage les communautés.

3.3.2.1 Implication des femmes dans le processus décisionnel pour les problèmes de santé

Conformément à l'idée selon laquelle les bénéficiaires sont les principaux acteurs dans le domaine de la santé, une étude menée dans ce sens avait fait ressortir il y a quelques années l'absence de femmes au niveau des membres des Associations de Santé Communautaire (ASACO).

Des campagnes de sensibilisation et d'éducation ont été alors organisées pour amener les populations à admettre les femmes aux postes de responsabilité au sein des ASACO et des comités de gestion car la majorité des activités menées par ces Centres de Santé Communautaire (ASACO) se font en leur faveur.

Les ONG intervenant dans le secteur de la santé sont actives dans le domaine de l'équité du Genre dans la mise en place des ASACO. Actuellement on note des femmes dans la plupart des ASACO.

Les bureaux des ASACO comptent en moyenne 13 membres. Dans toutes les communes du District excepté la Commune IV, les femmes sont représentées à 15,38 % dans les bureaux. En Commune VI le rapport entre femmes et hommes du bureau est de 22 % de femmes contre 78 % d'hommes.

Tableau 7

Répartition des membres des associations communautaires dans les communes de Bamako (1999)

Communes de Bamako	Nombre ASACO	Total des membres	Nombre de Femmes	% de femme	Observations
Commune I	07	91	14	15,38	<i>Sur les 14 une est présidente</i>
Commune II	06	78	12	15,38	
Commune III	08	104	16	15,38	
Commune IV	05	65	10	15,38	
Commune V	09	117	18	15,38	
Commune VI	10	130	29	22,30	

Source : Fédération Nationale des Associations de Santé Communautaire (FENASCOM)

Niveau Cercle :

Sur les 42 fédérations locales des ASACO des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti nous avons en moyenne une femme par bureau.

Niveau régional :

Le pourcentage de femmes dans les Associations de Santé Communautaire par région varie entre 14 % à Ségou et 33 % dans le District de Bamako. Le tableau ci-dessous en donne les détails.

Tableau 8

Représentation des femmes dans les bureaux des ASACO par Région

Régions	Nombre membres	Nombre de femmes	Pourcentage
Kayes	14	04	28,57
Koulikoro	14	03	21,42
Sikasso	14	03	21,42
Ségou	14	02	14,28
Mopti	14	04	28,57
District de Bamako	14	06	32,85

Source : Fédération Nationale des Associations de Santé Communautaire (FENASCOM)

Il faut signaler qu'à Sikasso une femme est la présidente de la fédération régionale des associations de santé communautaire. A Moribabougou (Cercle de Koulikoro), une grande majorité des membres de l'Association Communautaire sont des femmes. Ces dernières jouent un rôle important dans la viabilité des centres, dans leur crédibilité et leur dynamisme.

En plus de leur rôle d'animatrices et de sensibilisatrices, certaines occupent des postes de responsabilité dans l'association comme :

- Présidente du comité de gestion,
- Vice-présidente,
- Secrétaire aux affaires sociales dans la plupart des cas,
- Trésorière surtout en milieu rural.

3.3.2.2 Extension de la couverture sanitaire

Dans le cadre de l'extension de la couverture sanitaire pour rapprocher les soins des populations, 461 CSCom sont fonctionnels à nos jours contre seulement 60 en 1994 (source : Rapport SIS DNSP 1999). Ces CSCom fournissent un paquet minimum d'activités : la consultation pré-natale et post-natale, les accouchements, la planification familiale, la vaccination, les consultations dans un rayon de 15 kilomètres et la surveillance nutritionnelle des enfants.

Les ONG intervenant dans le domaine de la santé appuient la création de CSCom dans leurs zones d'intervention. Elles appuient également le personnel de santé dans la réalisation des activités suivantes :

- la mobilisation de la communauté ;
- la formation du personnel ;
- le renforcement de la logistique et de l'équipement ;
- les activités préventives et promotionnelles.

Toujours dans le cadre de l'accès des femmes aux services de santé, certaines ONG ont initié des activités génératrices de revenus avec des groupements féminins pour faire face à l'achat :

- de carnets de santé ;
- de produits contraceptifs ;
- de cartes de vaccination ;
- et de tickets de consultation.

Le FASEF a déjà financé beaucoup d'actions des ONG et des associations intervenant dans le domaine de la santé sur toute l'étendue du territoire national. Dans les zones couvertes par le FASEF 71,1 % des femmes interviewées mènent des activités génératrices de revenus contre 67 % dans les zones non couvertes. Toujours dans les zones couvertes par le FASEF en milieu rural, le taux de prévalence contraceptive est de 13,1 % plus élevé que dans les zones non couvertes par le projet. 64,06 % des femmes interviewées sont mieux informées sur les méthodes contraceptives. Il ressort du sondage que 85,7 % des femmes en zones couvertes ont entendu parler des MST/SIDA contre



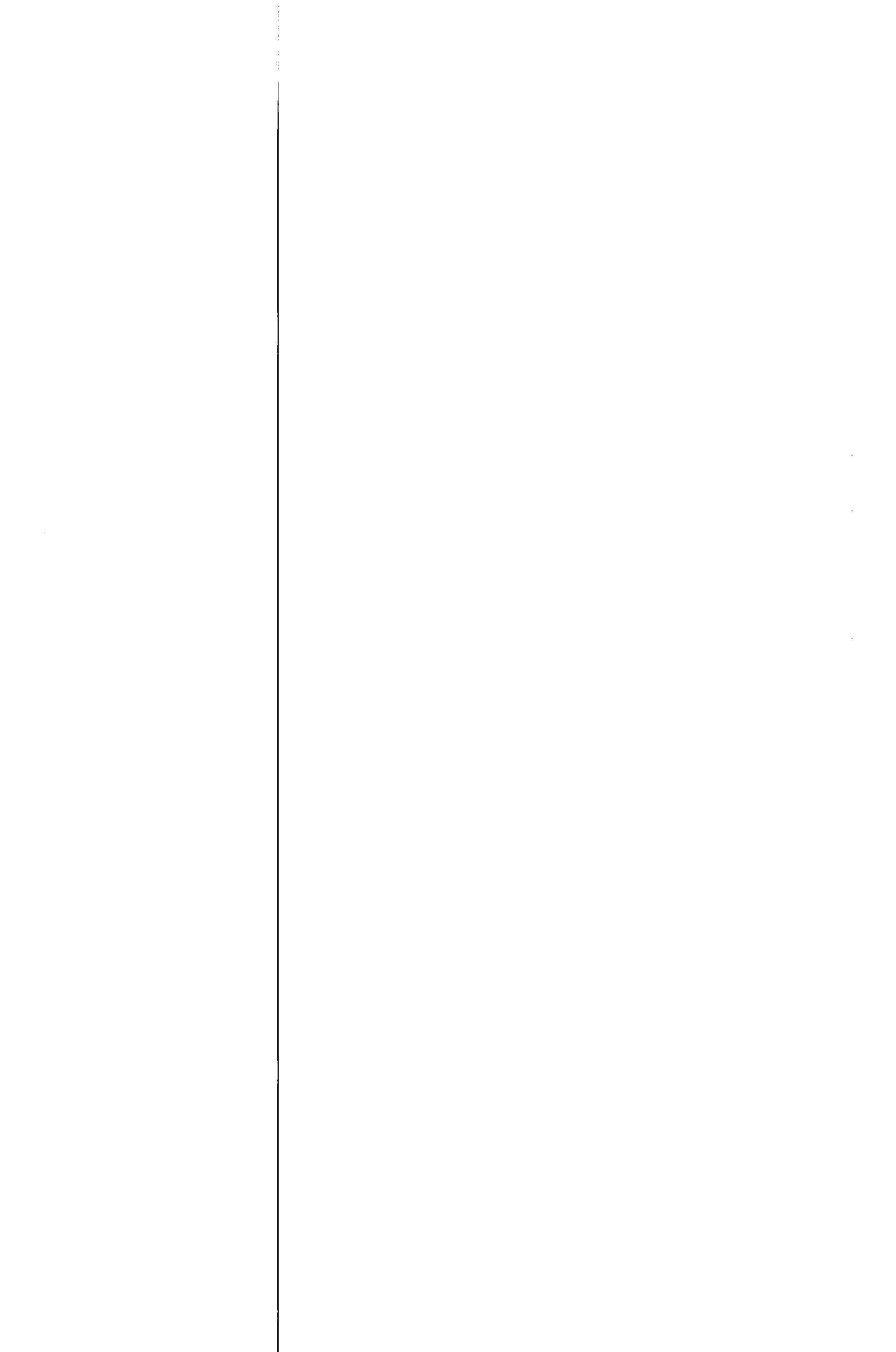
Femme et santé



Séance d'IEC sur la santé de la femme et de l'enfant



Sensibilisation des femmes à la santé, les MST/Sida



43,7 % dans les zones non couvertes (source : Rapport d'évaluation des impacts des projets financés par le FASEF, avril 2000).

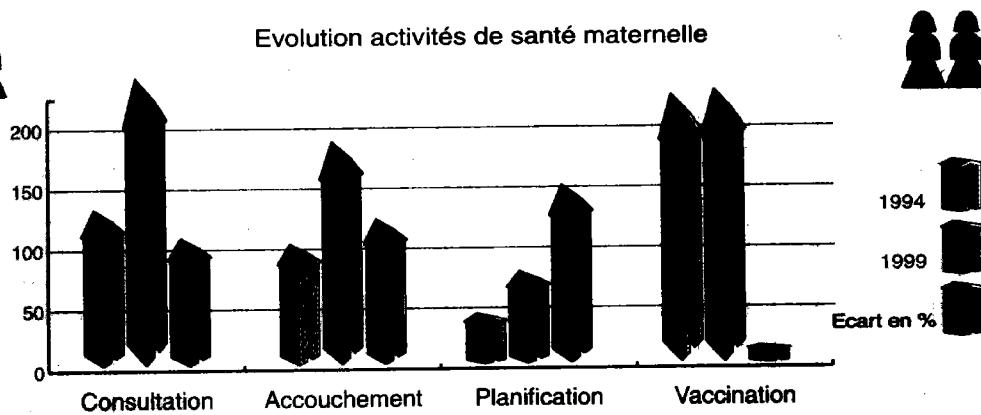
L'extension de la couverture sanitaire a permis d'augmenter la fréquentation des centres au niveau des activités de consultations prénatales, consultations de planification familiale et des accouchements de 1994 à 1999. Le tableau ci-dessous montre les efforts accomplis dans les différents domaines d'activités

Tableau 9

Evolution des activités de santé maternelle de 1994 à 1999

Activités	1994	1999	Ecart en %
Consultations Prénatales Nouvelles	106.521	220.716	+ 114,195
Accouchements surveillés	78.744	161.025	+ 82,281
Planifications Familiales nouvelles	25.473	54.430	+ 28,957
Vaccination Anti-Tétanique 2 doses ¹	85.739	209.681	+ 5,289

Le graphique qui suit montre que le Mali a réalisé des efforts louables en matière de santé maternelle et infantile. Il reste cependant beaucoup à faire dans ce domaine.



En 1999 sur 379 sages-femmes réparties au niveau des Centres de Santé de référence, 162 sont en fonction à Bamako. Ainsi 42,74 % des sages-femmes se trouvent concentrées dans la capitale au détriment des centres en milieu rural. En 1998 pour 52 médecins chefs de cercle, 48 étaient des hommes contre seulement 4 femmes.

3.3.2.3. Santé reproductive**► Santé maternelle et infantile**

Pour diminuer la mortalité maternelle, un Programme National de Périnatalité a été initié en 1994 avec l'organisation d'un système de référence/évacuation pour prendre en charge les urgences obstétricales. Ce système est basé sur un partage de coût (système

de solidarité) entre la famille de la femme, le centre de santé de référence et les ASACO. Il permet de diminuer le délai de prise en charge de la femme évacuée en travail.

Les campagnes de sensibilisation menées sur tout le territoire ont permis d'augmenter le taux de fréquentation des centres. Plus de 47 % de femmes en âge de procréer font l'objet de consultation prénatale dont 81 % en milieu urbain. Le taux d'accouchements assistés est à la hausse passant à 40 % selon l'EDS (1995-1996).

Toutes ces activités ont contribué à diminuer le taux de mortalité et de morbidité maternelle pendant la période périnatale. Ce taux est passé de 700 pour 100 000 en 1987 à 577 pour 100 000 naissances vivantes selon l'Enquête Démographique et de Santé (Enquête Démographique et de Santé 1995-1996).

► Santé des adolescentes

Le programme jeunes développe des séances d'information, d'éducation et de communication au niveau des groupes organisés (scolaire, groupements de jeunes etc.) avec l'appui du personnel de santé.

Une concertation nationale a été organisée par les structures chargées de la promotion des jeunes sur les stratégies et approches pour la prise en charge des problèmes spécifiques aux jeunes. Dans le cadre du programme intégré de santé des jeunes, 26 ONG bénéficient de la subvention à travers 17 projets. Le programme Adolescents (PRADO) a de juin 1998 à septembre 1999 sensibilisé 46 627 jeunes de 10 à 24 ans dont 19 325 filles sur les thèmes tels que : la prévention des grossesses non désirées, les avortements clandestins, l'infanticide, l'abandon d'enfant etc. (cf. Rapport pour la préparation de la conférence régionale des femmes d'Addis-Abeba, novembre 1999).

► Planification familiale

Les centres de santé organisent des activités de planification familiale et pour favoriser l'accessibilité géographique des produits contraceptifs aux populations. Le taux de prévalence contraceptive est passé de 5,1 % en 1994 à 5,4 % en 1996 au niveau national (Enquête Démographique et de Santé, EDS 1995-1996). Un Programme National de Distribution à Base Communautaire des contraceptifs (DBC) a été mis en place. Ce programme a formé 2 080 animateurs DBC dont 50 % de femmes dans 1040 villages de cinq (5) régions (Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti et Sikasso). Dans la zone couverte par le programme DBC la prévalence contraceptive est de 14,5 %.

En 1987 (EDS-I), seulement 28 % des femmes connaissaient le planning familial. Aujourd'hui elles sont 68 % (EDS-II 1995-1996) avec une forte influence du niveau d'instruction. Ainsi pour les femmes ayant le niveau de l'enseignement secondaire plus de 99 % connaissent la contraception contre seulement 61 % pour les femmes sans aucune instruction.

Le Groupe PIVOT Santé/Population est particulièrement actif dans le planning familial et la planification familiale. Plus de 2 000 agents communautaires dont la moitié sont des femmes ont été formés par ce Groupe.

Toujours selon l'EDS-II, la pratique de la contraception concerne 18 % des femmes et le niveau de prévalence contraceptive est de 7 % pour les femmes en ménage et plus de 42 % pour celles qui ne sont pas mariées.

3.3.2.4. Maladies sexuellement transmissibles et le SIDA

Le Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS) mène des activités au niveau des femmes à savoir :

- l'organisation de conférences-débats ;
- la distribution de préservatifs ;
- la formation et la sensibilisation ;
- la projection de films ;
- la prise en charge des malades atteints de SIDA au niveau du CESAC créé en 1997.

Au Mali (EDS-II), 42 % des femmes et 80 % des hommes connaissent au moins une maladie sexuellement transmissible et 77 % des femmes contre 87 % des hommes ont entendu parler du SIDA. Bien que près de 24 % des femmes et 45 % des hommes aient cité le condom comme moyen de protection contre le SIDA, 6 % des femmes et 24 % des hommes ont déclaré l'avoir utilisé pour éviter d'attraper le SIDA.

Pour les deux groupes cibles, des pairs éducateurs (hommes/femmes) sont formés sur l'organisation des séances d'IEC sur les MST/SIDA.

Les services techniques en collaboration avec les ONG telles que : AMAS/VIH/SIDA et AFAS ont élaboré et mis en œuvre des programmes de sensibilisation pour lutter contre le SIDA à travers le théâtre et des activités génératrices de revenus pour la réinsertion des femmes séropositives.

Le Groupe PIVOT Santé Population à travers ces ONG bénéficiaires et en collaboration avec le personnel de santé organise des projections de films, des animations de groupes, des visites à domicile sur les méthodes de contraception, le mode de transmission et de prévention des MST/SIDA.

Ceci a permis d'enregistrer au cours des supervisions, un comportement positif sur les questions de sexualité chez les femmes et les hommes dans les villages et de s'ex primer sans complexe.

3.3.2.5. Femmes et pratiques néfastes

Le gouvernement du Mali a créé par décret N° 99 157/PM-RM du 16 juin 1999 le Comité National d'Action pour l'Eradication des Pratiques Néfastes à la Santé de la Femme et de l'Enfant. Ce comité et ses démembrements sont chargés de faire des propositions et suggestions dans les domaines suivants :

- l'information et la sensibilisation de la population ;
- la production de matériels audiovisuels adéquats de sensibilisation ;
- la formation ;
- la promotion de la recherche action ;
- la réforme de la législation ;

- le soutien des activités des associations et Organisations Non-Gouvernementales ;
- la valorisation des pratiques positives.

Dans le cadre de la lutte contre l'excision, une lettre circulaire du Ministre de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées a été adressée au personnel de santé pour interdire les pratiques de l'excision dans les structures socio-sanitaires.

3.3.2.6. Accès à l'eau potable et nutrition

Des activités de démonstrations nutritionnelles sont menées au niveau des centres de santé et des villages.

Aussi des usines de transformation de la farine en nourriture pour enfant (farine MISO-LA) existent dans certaines régions du pays : à Kayes par exemple, des usines sont implantées dans tous les cercles de la région.

Aussi, la promotion du sel iodé se fait auprès des associations de femmes, des commerçantes qui à leur tour informent les femmes des quartiers.

D'après EDS-II l'allaitement maternel est quasi général au Mali. Tous les enfants de 0 à 3 mois sont allaités à 100 %, et cette proportion reste élevée jusqu'à l'âge de 10 à 12 mois ; et 1 enfant sur 2 est allaité jusqu'à l'âge de 21,6 mois.

Le personnel de santé aide les mères à commencer l'allaitement maternel dans les 30 minutes qui suivent l'accouchement avec de bonnes pratiques.

L'approvisionnement des populations en eau potable est assurée par les femmes. Seuls 11 % des populations accèdent à l'eau potable par le robinet et le reste soit par puits ou forages.

Les femmes maliennes consacrent beaucoup de temps et d'énergie au puisage et au transport de l'eau. L'intérêt que les femmes portent à la mise en place de systèmes sûrs et fiables, d'approvisionnement en eau est évident. Ceux-ci offrent un important potentiel non seulement pour réduire la charge de travail des femmes mais aussi pour améliorer leur santé et celle de leurs familles. Un meilleur approvisionnement en eau potable peut aussi accroître leurs possibilités de production de revenus.

3.3.3. Femmes et droits

La Constitution du Mali dans son préambule affirme : la souscription du peuple souverain à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 27 juin 1981 et sa détermination à « défendre les droits de la femme et de l'enfant ainsi que la diversité culturelle et linguistique de la communauté nationale ».

Il est important de rappeler que du point de vue du droit positif, les textes fondamentaux du Mali recèlent peu de dispositions discriminatoires envers les femmes. Par contre les croyances, les us et coutumes (division sociale du travail et stéréotype par sexe), certaines interprétations des prescriptions de l'islam et surtout le fait établi, constituent des obstacles à la jouissance effective des droits des femmes.

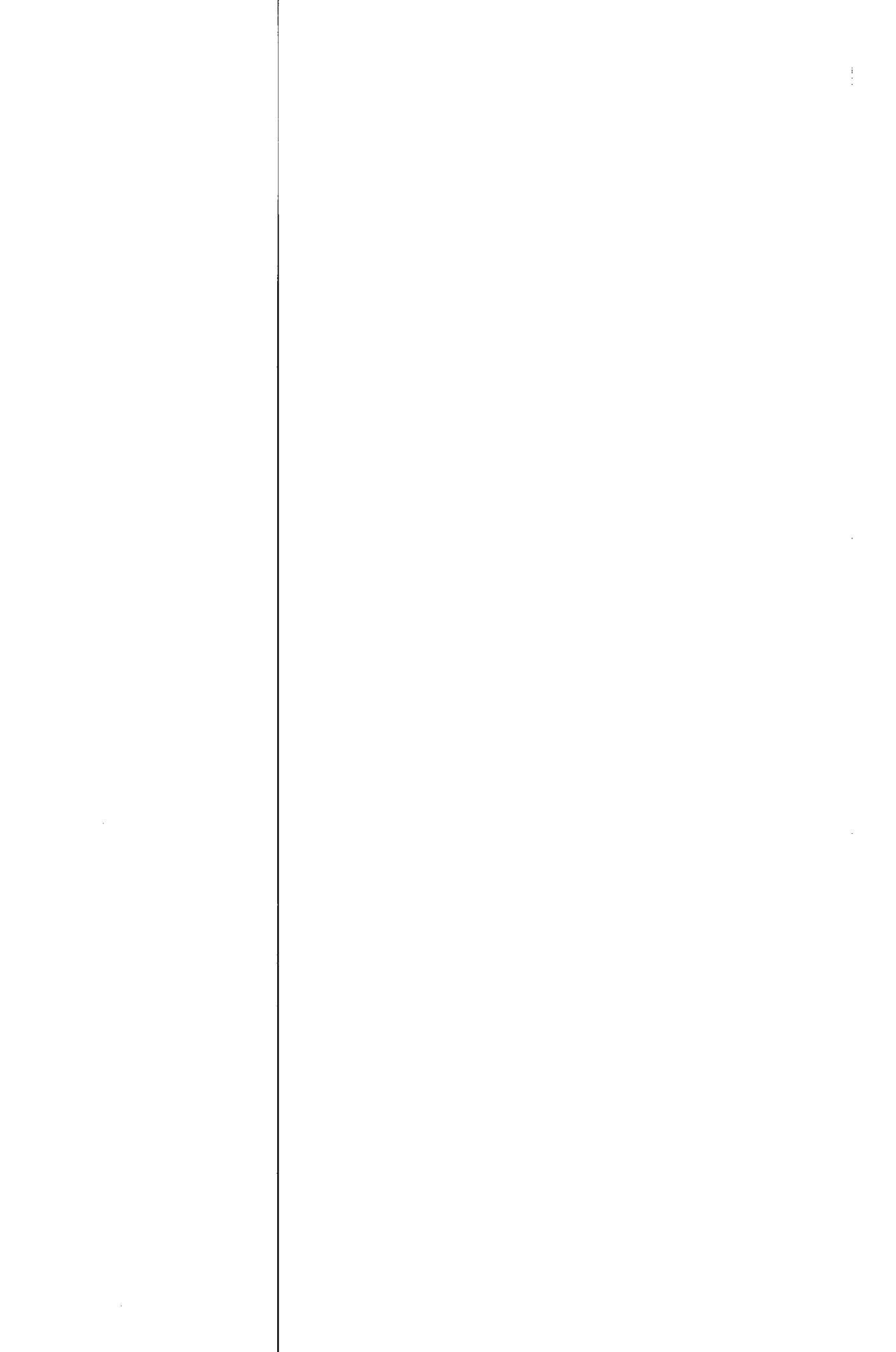
Le Commissariat à la Promotion des Femmes d'abord et le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ensuite, en collaboration avec les associations féminines se sont investis en matière d'information et de formation des femmes.



Femmes et accès à l'eau potable

Femmes et corvée d'eau





Le gouvernement en collaboration avec les associations et ONG a élaboré et mis en œuvre un Plan d’Action de lutte contre les violences faites aux femmes dans le cadre de la campagne régionale africaine contre les violences faites aux femmes.

Dans le dessein de supprimer les dispositions discriminatoires en matière de droit des femmes, il a été procédé à la relecture des textes : le code du mariage, le code du travail, le code pénal (désriminalisation de l’abandon du domicile conjugal), le code du commerce (l’autorisation du mari n’est plus nécessaire pour faire du commerce), le code général des impôts (égalité dans le paiement des impôts sur les traitements et salaires).

Certaines dispositions correctives ont été prises ; d’autres attendent que des mesures législatives soient prises. Les réflexions sur les réformes du droit de la famille qui doivent aboutir à l’élaboration d’un Code de la famille en chantier depuis 1996 connaissent une avancée remarquable aujourd’hui. En effet, ce texte se propose de prendre en charge tous les aspects liés au mariage et à la tutelle, les régimes matrimoniaux, les successions, les libéralités, la parenté et l’état civil y compris les aspects relatifs à la protection de l’enfant et de la famille.

Ce Code de la famille devra constituer une avancée notable vers l’égalité homme / femme et rester aussi proche que possible des réalités et de la culture maliennes.

L’égalité dans les domaines du commerce, d’accès à l’emploi, à l’instruction, aux terres aménagées de l’Etat, du paiement de l’ITS (Impôt sur Traitements et Salaires) est désormais un acquis au Mali.

Du point de vue de la défense des droits des femmes, les actions d’information, de formation et de sensibilisation menées par les associations, les ONG et le Ministère de la Promotion de la Femme, de l’Enfant et de la Famille, ont été nombreuses aussi bien en milieu urbain qu’en milieu rural :

- des émissions télé et radiodiffusées ont été réalisées en direction des populations malienves et spécifiquement des femmes ;
- une émission spéciale télévisée intitulée « Portrait de femmes » présente la vie et l’œuvre des femmes qui se sont fait distinguer dans divers domaines d’activités ;
- le Projet de Diffusion des Droits des Femmes Travailleuses a organisé des séminaires de formation des formatrices pour l’élaboration de modules relatifs à cette question. Des sessions de formation sur les droits des femmes ont été organisées à l’intention des leaders d’associations, de partis politiques et autres intervenants dans la promotion des femmes ;
- la diffusion des droits des femmes dans les cliniques juridiques et dans les centres d’écoute animés par les associations féminines, notamment l’Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes (APDF), l’Association des Juristes Maliennes (AJM), l’Observatoire des Droits de l’Enfant et de la Famille (ODEF) et d’autres associations de défense des droits des femmes. Les femmes dont les droits sont violés et celles en butte à des problèmes juridiques ont désormais des voies de recours et une assistance juridique et judiciaire. En effet 4 cliniques juridiques sont implantées à travers le pays dont 3 mobiles à Sikasso, Mopti et Kidal et une fixe à Bamako ; 3 centres d’écoute sont implantés à Koutiala, Bamako et Koulikoro.

Les Réunions du Comité Interministériel pour la Promotion de la Femme, de la Commission Paritaire gouvernement/associations/ONG du Comité National d’Action pour l’Eradication des Pratiques Néfastes à la Santé des Femmes et des Enfants, et de la Coalition sur Droit et Citoyenneté des Femmes (Coalition DCF-MALI), sont autant d’es-

paces de concertation et/ou de mécanismes de suivi de la prise en compte des droits des femmes au Mali.

En matière carcérale, la capitale Bamako dispose désormais d'un Centre Moderne de Rééducation et de Réinsertion pour femmes (centre de Bollé) dirigé par une femme et sous la garde de surveillantes de prison formées à cet effet.

Comme tous les citoyens, les femmes profitent de « l'Espace d'Interpellation Démocratique » (EID) forum unique dans son genre dans le monde pour interroger publiquement le gouvernement sur les manquements graves qu'elles constatent dans la jouissance de leurs droits.

3.3.4 Femmes et vie publique

Les femmes majoritaires dans la population ont été faiblement impliquées dans la gestion des affaires publiques pour des raisons historiques, sociales, culturelles et économiques.

Depuis la Conference Mondiale de Beijing, la participation des femmes aux instances de décision et à la vie publique s'est accrue.

Lors des élections législatives et communales de 1992, pour la première fois de nombreuses femmes figuraient parmi les candidats. Cette amélioration du positionnement politique des femmes était due :

- à leur prise de conscience face à leur situation, leur mobilisation pour la défense de leurs intérêts, l'amélioration de leur organisation grâce à la présence de nombreuses organisations et associations féminines ;
- à l'information, la sensibilisation, la formation, l'incitation, l'appui, apportés aux femmes par le Commissariat à la Promotion des Femmes, les ONG et associations féminines, les partis politiques ;
- l'application du quota de 30 % de présence de femmes sur les listes électorales demandée par certains partis.

Le résultat est assez éloquent. Aujourd'hui sur 147 députés nous comptons 18 femmes soit 12 %. Dans les communes urbaines sur 666 conseillers, 89 sont des femmes soit 13 % et dans les communes rurales sur 8 134 conseillers communaux il y a 1 281 femmes soit 3 % parmi lesquelles 12 sont maires de commune.



Participation de la femme à la vie publique



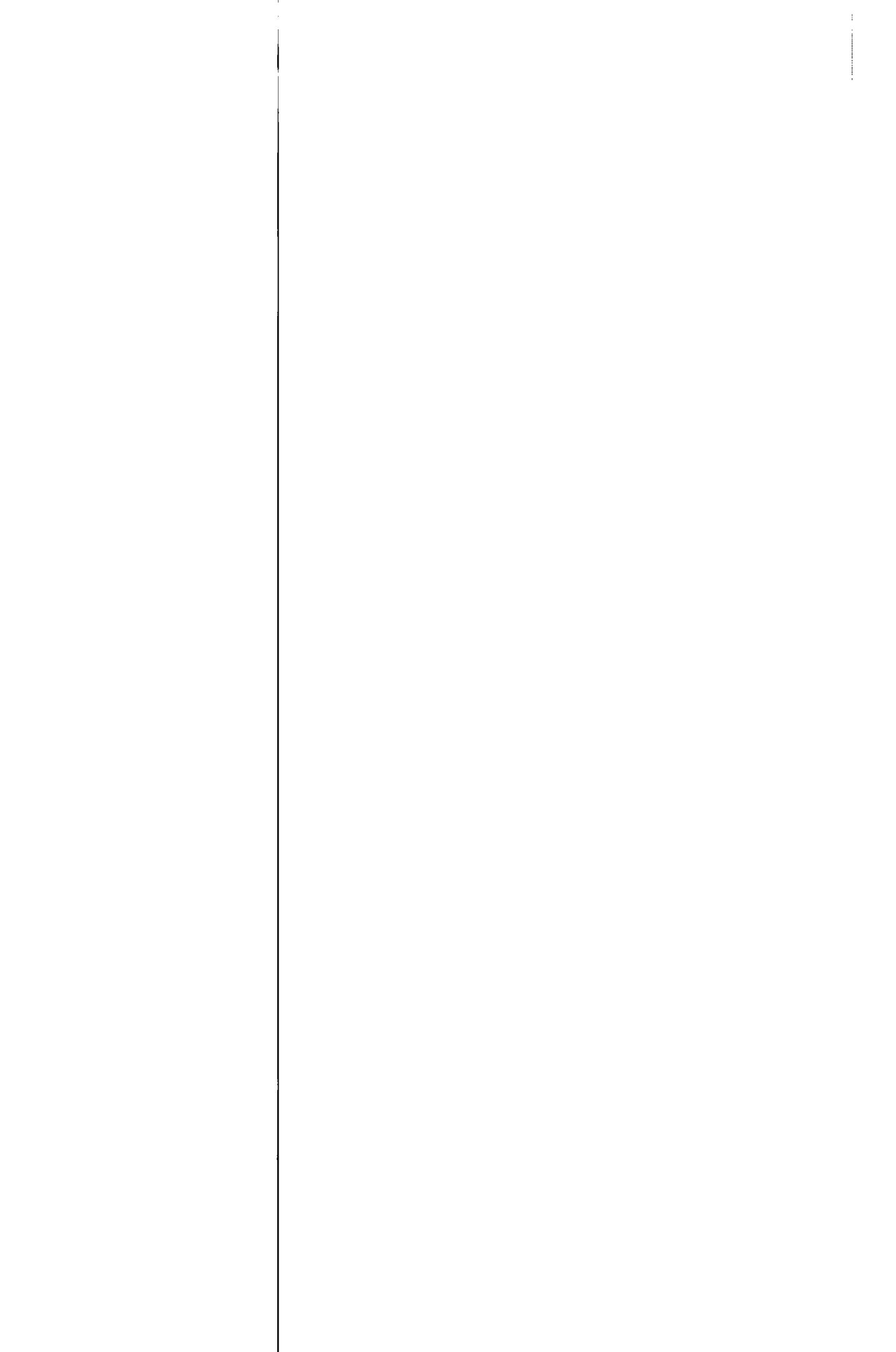


Tableau 10
Présence des femmes dans les postes de décision, janvier 2000

Postes de responsabilité	Femmes	Hommes	% de femmes
Ministres	7	15	32
Députés	18	125	12
Conseillers économiques, sociaux et culturels	3	44	6,4
Cour constitutionnelle	2	7	22,2
Conseillers communaux	281	8 134	3,4
Maires	11	690	1,6
Cabinets ministériels			
Secrétaire généraux	0	22	0
Chefs de cabinet	3	19	13,5
Conseillers techniques	16	100	13,8
Chargés de mission	20	46	30,3
Contrôleurs généraux de Police	3	39	7,2
Justice			
Magistrats	34	273	11
Présidents de tribunal	2	50	3,8
Procureurs	2	50	3,8
Présidents sections Cour Suprême	1	2	33
Avocats	23	162	12,4
Bâtonniers	1	0	100
Notaires	8	18	30,7
Huissiers	3	69	4,1
Diplomatie			
Ambassadeurs	2	20	9
Consuls généraux	0	6	0
Conseillers d'Ambassade	5	46	8,9

Il est heureux de constater que pour les premières élections communales en milieu rural, 11 femmes ont été élues maires de communes rurales. Il est cependant malheureux de constater qu'aucun centre urbain ne soit administré par une femme.

Ce progrès est dû notamment à :

- l'impulsion des institutions internationales, régionales et nationales de promotion de femmes ;
- la formation d'un noyau de formatrices en décentralisation ;
- la formation des femmes candidates aux différentes joutes électorales ;
- l'environnement politique et institutionnel plus favorable qu'auparavant ;
- la réalisation d'une étude assortie d'un Plan d'Action pour une meilleure implication des femmes dans le processus de la décentralisation.

3.3.5. Femmes et développement économique

Il ressort des différentes études menées par les institutions des différents secteurs du développement économique et social, la reconnaissance unanime de l'importance du rôle socio-économique et culturel des femmes dans l'économie nationale à laquelle elles contribuent fortement dans les activités de production, de conservation, de transformation, de promotion, d'échanges et de consommation.

Selon le Rapport National sur la Situation des Femmes au Mali (Commissariat à la Promotion des Femmes, 1995), à cette date, les femmes assuraient déjà plus de 70 % de la production alimentaire. Elles dominaient le secteur de l'artisanat et du commerce. Aujourd'hui cette situation se consolide et se renforce.

3.3.5.1. Secteur rural

D'une manière générale, les femmes ont toujours participé et participent toujours à tous les stades de la production agricole depuis les semis jusqu'aux récoltes. En fait tous les travaux non mécanisés et exigeant une haute intensité de main-d'œuvre font appel aux femmes.

Les femmes maliennes ont une contribution très importante dans les activités de production agricole, animale, halieutique et forestière. En dépit de son rôle primordial dans le développement du secteur rural, la loi ne reconnaît pas de statut de chef de famille à une femme, même si elle l'est de fait parfois. En l'absence de l'homme (migration, veuvage, divorce), elle assume les responsabilités de chef de famille sans en avoir les prérogatives (accessibilité à la terre et autres facteurs de production).

Cette contribution des femmes dans la production rurale et la diversification des sources de revenus pour la sécurité alimentaire de la famille est considérable. Il existe des facteurs favorables à la promotion des femmes rurales, cependant beaucoup de contraintes persistent encore.

Parmi les facteurs favorables on peut citer :

- un contexte politique et institutionnel favorable avec la création du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;

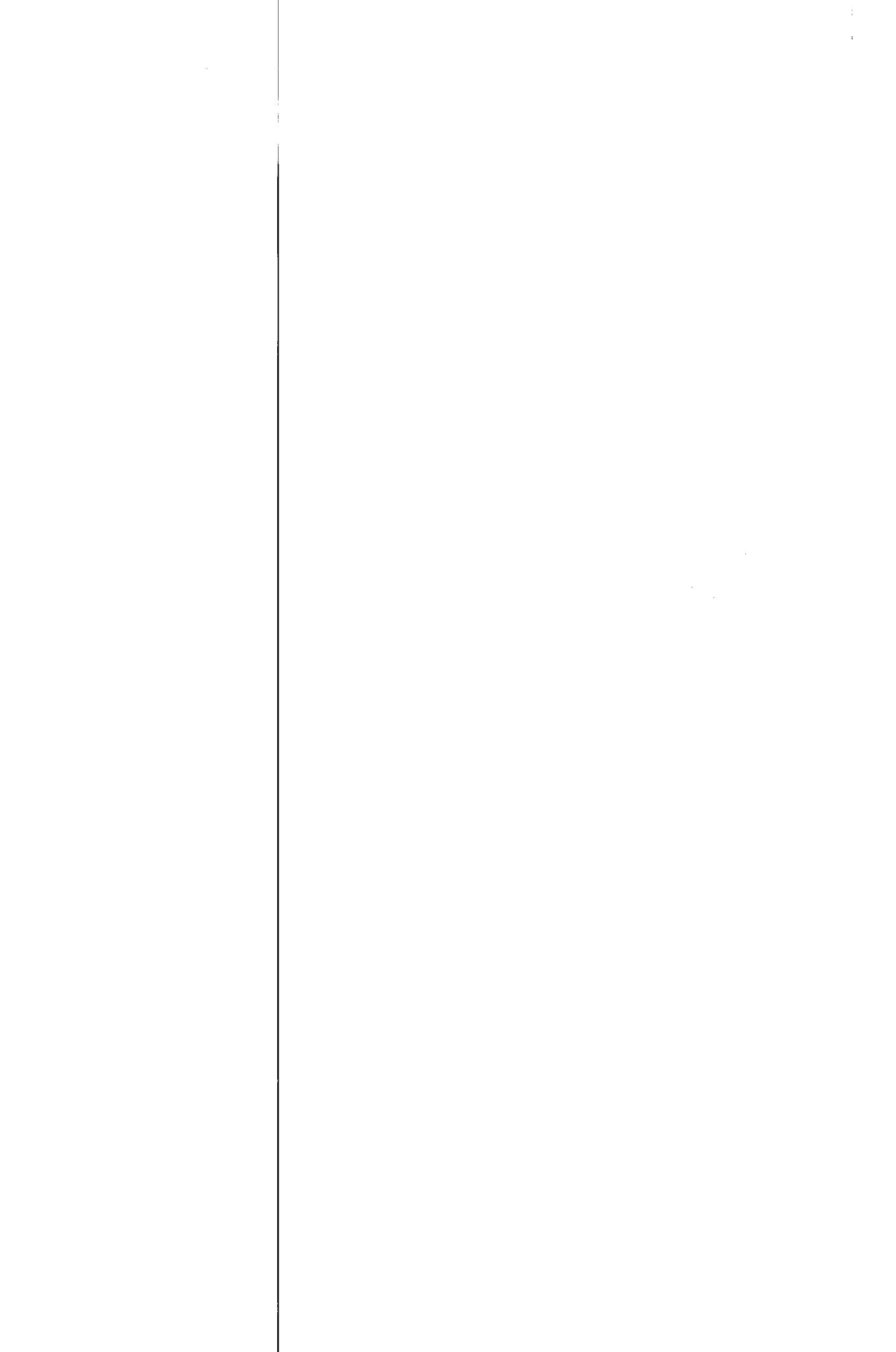


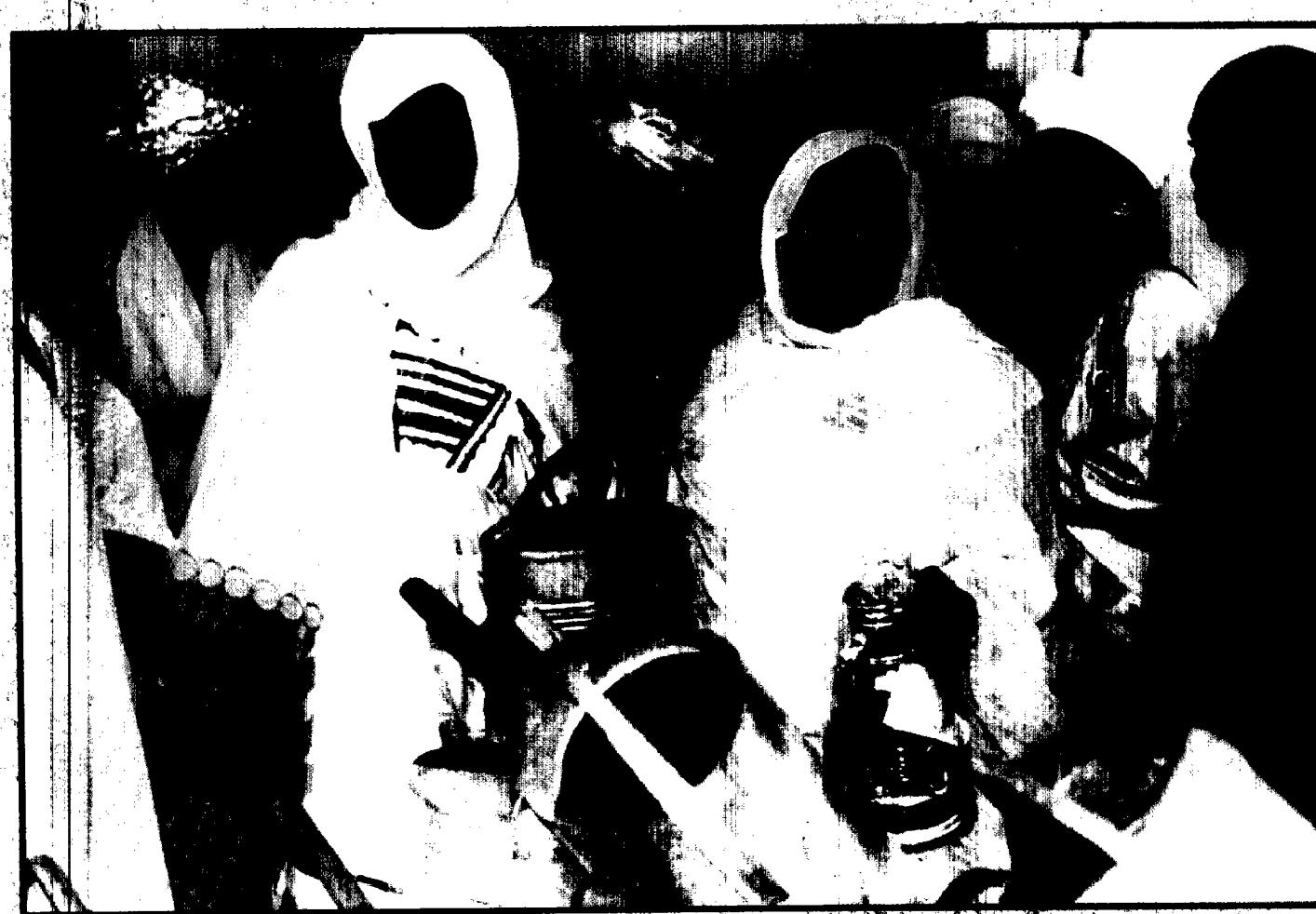
Périmètre maraîcher des femmes à Kangaba,



Femmes de Berrah (Gao) dans leur périmètre



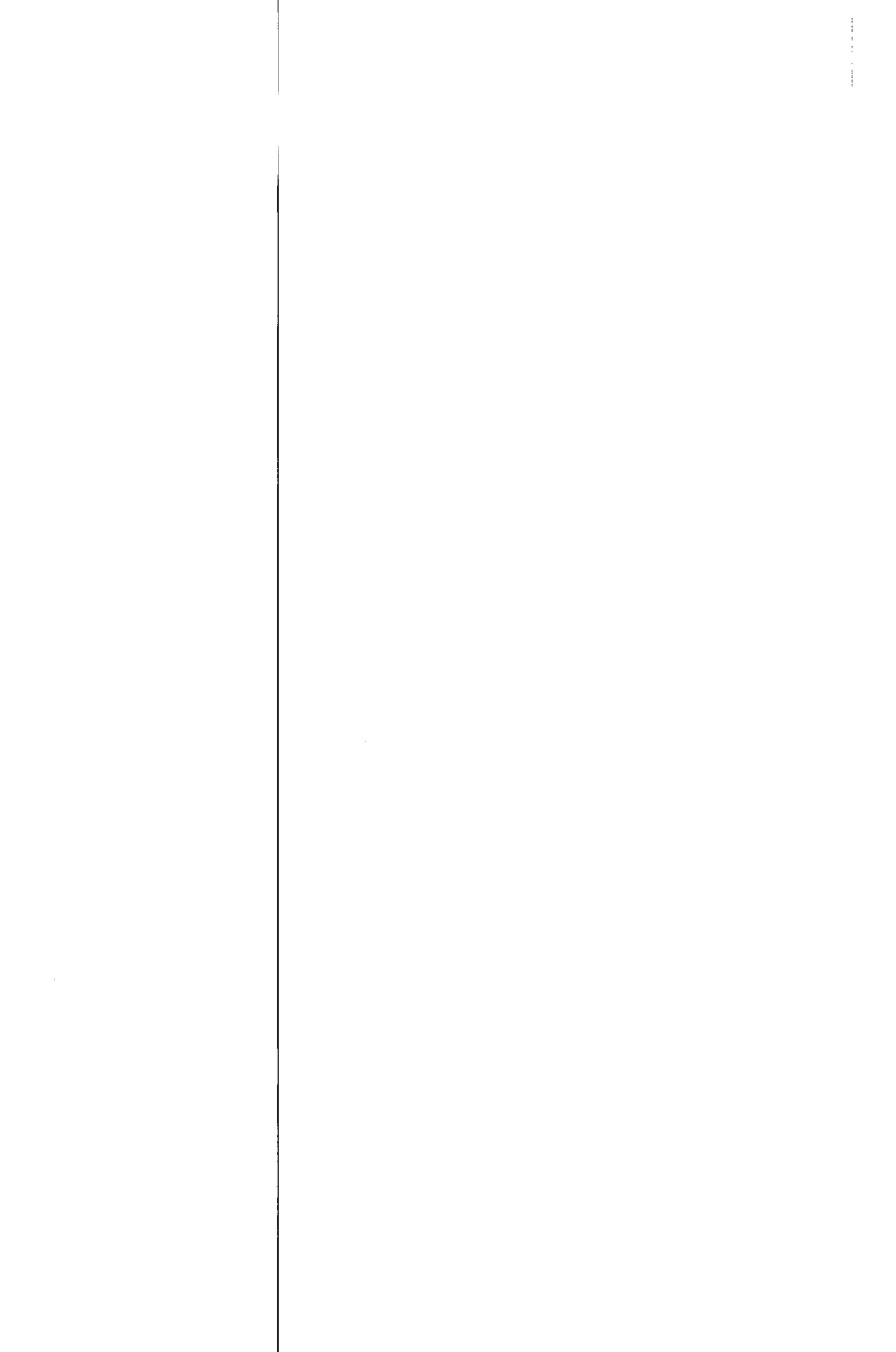




Remise de matériels agricoles aux femmes rurales le 15 octobre Journée mondiale de la femme rurale



Femmes et petit commerce (Mopti)



- la démocratie, la libération de l'économie, la révision de la législation dans les secteurs clef du développement rural, la décentralisation administrative, etc. ;
- l'existence d'un Réseau Genre et Développement et d'une Commission paritaire chargée du suivi de la prise en compte des femmes dans les actions du développement rural ;
- la multiplicité des ONG et associations féminines et l'intérêt des structures nationales et internationales d'appui aux actions des femmes ;
- le désir ardent des femmes pour un avenir meilleur grâce à leur implication accrue à toutes les étapes du développement économique social et culturel.

Parmi les contraintes très nombreuses on peut citer entre autres :

- les contraintes d'ordre institutionnel s'articulant autour des faiblesses de l'organisation et des mécanismes d'intervention des structures administratives et juridiques ;
- la non-reconnaissance du statut de chef de famille à la femme et ses conséquences sur la limitation à l'accès aux ressources et aux facteurs de production ;
- la faiblesse dans la prise en compte effective des femmes dans les actions de formation en techniques de production, de vulgarisation, d'alphabétisation et autres ;
- l'insuffisance de formation et de qualification pour la participation pleine et entière des femmes dans les organisations et associations coopératives et mutualistes de base ;
- la surcharge de travail des femmes, l'inégalité dans l'accès à l'information ;
- la faible implication des femmes à la prise de décision, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets de développement rural ;
- enfin et surtout les approches sectorielles et les types d'action de développement qui ont souvent confiné les femmes dans leur rôle social en marge du secteur productif occultant ainsi la dimension transversale de leurs rôles et besoins.

Les femmes se trouvent donc dans une position défavorisée par rapport aux hommes, du fait de leurs faibles capacités d'investissement de défendre et de promouvoir des politiques de développement allant dans le sens de leur intérêt, de concilier leurs rôles de production et de reproduction et très souvent un manque de professionnalisme.

Pour pallier certaines lacunes et lever quelques contraintes, les femmes ont bénéficié de la part des services techniques du développement rural, des offices de développement et des organismes internationaux, de nombreux appuis allant des formations à l'élaboration des textes législatifs ou réglementaires devant leur faciliter l'accès aux terres aménagées de l'Etat en passant par l'octroi de crédits.

Ces appuis ont été donnés à travers des projets et programmes de développement.

Les impacts de ces actions sur les femmes :

Le secteur agricole (production/agro-alimentaire) constitue actuellement au Mali une source d'emploi presque pérenne pour la femme rurale et urbaine. Des changements notables y sont observés à tous les niveaux.

1. En milieu rural, on constate que les femmes ont de plus en plus accès aux terres aménagées de l'Etat :

- à l'Office Riz Ségou, ce sont 883 femmes qui exploitent 1 453 ha. Elles sont plus nombreuses que les hommes qui ne sont que 843 dans la zone ;
- à l'Office Riz Mopti, 6 278 exploitantes cohabitent avec 10 550 exploitants ;
- à l'Office du Niger ce sont 4 312 femmes qui exploitent les terres aménagées dont 2 166 exploitantes individuelles et 2 146 associées dans 27 groupements d'exploitants. Le nombre de femmes chefs d'exploitation est en hausse. Il était de 168 en 1996. Il est de 211 deux ans après, soit une augmentation de 20 %. La situation est similaire dans les autres zones aménagées de l'Etat ;
- à la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT), le Périmètre de Réhabilitation de Baguineda (PRB), au niveau des petits périmètres irrigués situés ça et là dans le pays, des actions sont menées pour un accès plus accru des femmes aux terres aménagées et aux facteurs de production.

Dans toutes les régions, les femmes se regroupent pour mieux exploiter les opportunités qui s'offrent à elles :

- les groupements de femmes ou mixtes notamment ceux du plateau Dogon, de l'Office du Niger, des zones de Kati et de Baguineda interviennent dans la production, le séchage et la commercialisation de l'échalote ;
- les groupements de femmes, mixtes ou individus dans les régions de Sikasso et Koulikoro sont actifs dans le commerce des fruits et légumes, l'extraction des jus de fruits et le séchage de viande, des fruits et des légumes ;
- l'Union des groupements féminins de Zantiébougou sous la supervision de l'AMPJ gère une unité de production de beurre de karité ;
- les femmes des régions de Ségou, Koulikoro, Sikasso et Mopti pratiquent l'extraction du beurre de karité et de l'huile de sésame ;
- les groupements de femmes pratiquent l'embouche et le petit élevage dans toutes les régions en général, et en particulier dans les régions du Nord ;
- l'intensification de la production et de la commercialisation du Bourgou est l'œuvre des groupements de femmes dans les régions de Gao, Tombouctou et Mopti ;
- la commercialisation et la transformation du poisson sont principalement l'œuvre des femmes Bozo et Somono le long des cours d'eau et des bassins de réception des barrages de Sélingué et Manantali ;
- l'intensification de la production et de la commercialisation du riz et des produits maraîchers sont aussi des occupations de groupements de femmes des grands et moyens périmètres (ON, ORM, ORS, PRB, Projet Lac Horo, Projet Lac Faguibine, etc.).

2. Au niveau urbain et périurbain, les femmes créent et gèrent des industries agro-alimentaires, de petites unités laitières, des unités de production de volaille et d'œufs, des unités de transformation de céréales et de poissons.

Malgré les nombreux appuis accordés par les différents intervenants et les efforts consentis par les femmes elles-mêmes pour se positionner notamment au niveau de l'agro-industrie, elles restent confrontées à des problèmes tels que :

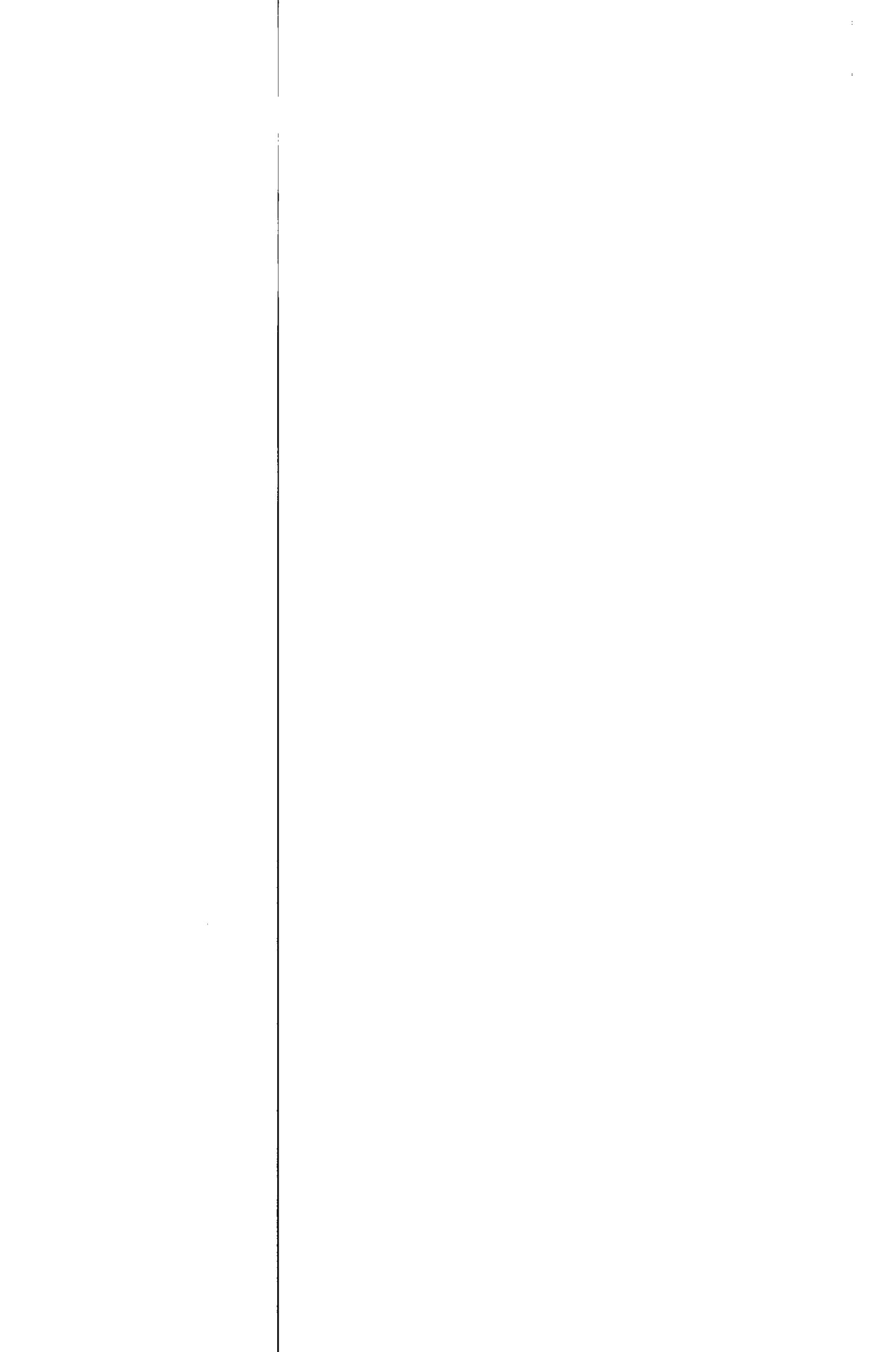
- les difficultés d'accès aux moyens de production ;
- l'insuffisance de professionnalisation des femmes ;



Femmes artisanes de Gao



Femmes tisserannes de Djenné



- les difficultés d'écoulement des produits dues à leur faible compétitivité ;
- le manque d'équipements marchands ;
- la fluctuation saisonnière des prix des divers produits ;
- la faiblesse des moyens financiers pour accéder aux technologies de transformation ;
- l'enclavement des zones de production et de consommation ;
- l'insuffisance ou manque d'informations sur les marchés extérieurs ;
- l'insuffisance d'organisation des filières porteuses.

3.3.5.2. Secteur exploitation minière

Dans ce secteur la situation des femmes n'a pas connu une évolution significative.

Concernant l'or, les femmes restent confinées en grande partie dans l'exploitation traditionnelle peu rentable.

Les femmes opérant dans l'exploitation des carrières sont de plus en plus nombreuses. Elles n'ont malheureusement pas bénéficié d'appuis directs des partenaires au développement à l'exception de petits prêts accordés à quelques vendeuses de matériaux de construction.

3.3.5.3. L'artisanat

Durant ces dernières années, l'artisanat, qu'il soit utilitaire ou esthétique a connu une évolution institutionnelle et organisationnelle exceptionnelle dont les femmes ont peu bénéficié. La Fédération des Artisans du Mali (FNAM) a répertorié 450 membres.

La FNAM en collaboration avec Suisse-Contact (ONG internationale) a formé environ 2 000 apprentis et 500 patrons dont très peu de femmes dans certains secteurs. Pour pallier cette inégalité, elle a intégré ces derniers temps l'approche Genre dans sa stratégie de valorisation de l'artisanat. Aussi dispose-t-elle d'un bureau de femmes s'occupant de la promotion féminine.

Certaines teinturières au nombre d'une trentaine sont arrivées par leur savoir-faire, à créer l'esprit d'entrepreneuriat féminin au Mali. Elles constituent aujourd'hui une source d'emplois salariés pour la jeunesse.

La poterie est une activité traditionnellement réservée aux femmes. Grâce aux appuis de certaines ONG telles que FISA Mali, AFOTEC Mali, UNIFEM/PNUD, les potières de Mopti (Tocoronko), les potières de Ségou (Kalabougou) et autres ont diversifié et amélioré la qualité de leur production.

Le projet de développement intégré des zones hautes de Nianfunké forme des femmes Touareg au traitement des cuirs et peaux.

Beaucoup d'autres non moins confirmées travaillent à travers le pays à la valorisation du patrimoine culturel et artisanal du Mali.

3.3.5.4 Secteur du commerce et des services

Le secteur tertiaire, notamment le commerce en détail informel est un domaine où excellente les femmes. Il concerne 22 % des femmes commerçantes.

Suivant les produits commercialisés par les femmes, on distingue deux grands types de commerce : le commerce des produits agro-alimentaires et des denrées alimentaires tels que : les condiments, le poisson, les produits céréaliers, les produits laitiers, les produits du rucher (miel et cire d'abeille), les produits de cueillette bruts ou transformés, les produits de l'élevage, les prestations de service en milieu rural par exemple dans la zone CMDT ; elles réalisent 90 % de la récolte du coton contre un salaire journalier pour chaque groupe de travailleuses ; dans la zone Office du Niger, c'est le repiquage du riz qui procure le plus de revenus aux femmes. En milieu urbain, c'est la restauration, la coiffure et la couture qui constituent les principales activités génératrices de revenus pour les femmes.

3.3.5.5. Femmes et micro-finances

Devant les difficultés d'accès des femmes au crédit bancaire à cause de la nature informelle de leurs activités économiques, un système plus adapté à leurs besoins a été trouvé à travers le développement de la micro-finance.

Ainsi les femmes accèdent de plus en plus au crédit. Cela s'opère de plusieurs façons :

- un fonds pour l'équipement et les intrants agricoles ;
- un fonds pour le commerce ;
- les prêts remboursables (épargne/crédit) à court et moyen termes aux membres des associations.

Les équipements concernés par le crédit sont principalement : les moulins, les charrettes et charrues, les ânes et bœufs de labour, les équipements solaires, les pirogues, le petit matériel de maraîchage, les pompes hydrauliques et le matériel pour l'artisanat.

Un effort sans précédent a été accompli dans le domaine de la micro-finance. Ainsi, il existe de nos jours des centaines de caisses d'épargne et de crédit qui apportent des appuis financiers aux femmes. Ces caisses sont regroupées en réseaux et systèmes. On en dénombre aujourd'hui une vingtaine dont le FAAF LAYIDU financé sur le filet social à concurrence de 800 000 000 de francs CFA par le gouvernement qui a accordé des crédits à plus de 20 000 femmes individuellement et à plus de 2 000 groupements et associations de femmes. La CMDT a octroyé entre 1997 et 1998 des crédits à plus de 224 000 femmes dans sa zone d'intervention. Malgré la mauvaise répartition spatiale des ONG, plus 100 000 femmes ont bénéficié de leurs appuis financiers.

Aujourd'hui ces structures rencontrent trois types de contraintes :

1. Niveau des bénéficiaires, entre autres :

- l'endettement multiple auprès de différentes caisses ;
- le manque de concertation entre vendeuses ;

2. Niveau des caisses, entre autres :

- la mauvaise répartition des caisses ;
- la fixation arbitraire des délais de remboursement des prêts ;
- les taux d'intérêt trop élevés (4 % par mois pour certaines caisses).

3. Niveau milieu rural :

- l'enclavement des zones de production et de commercialisation ;



Préparation de pépinières par les femmes du Nord-Mali

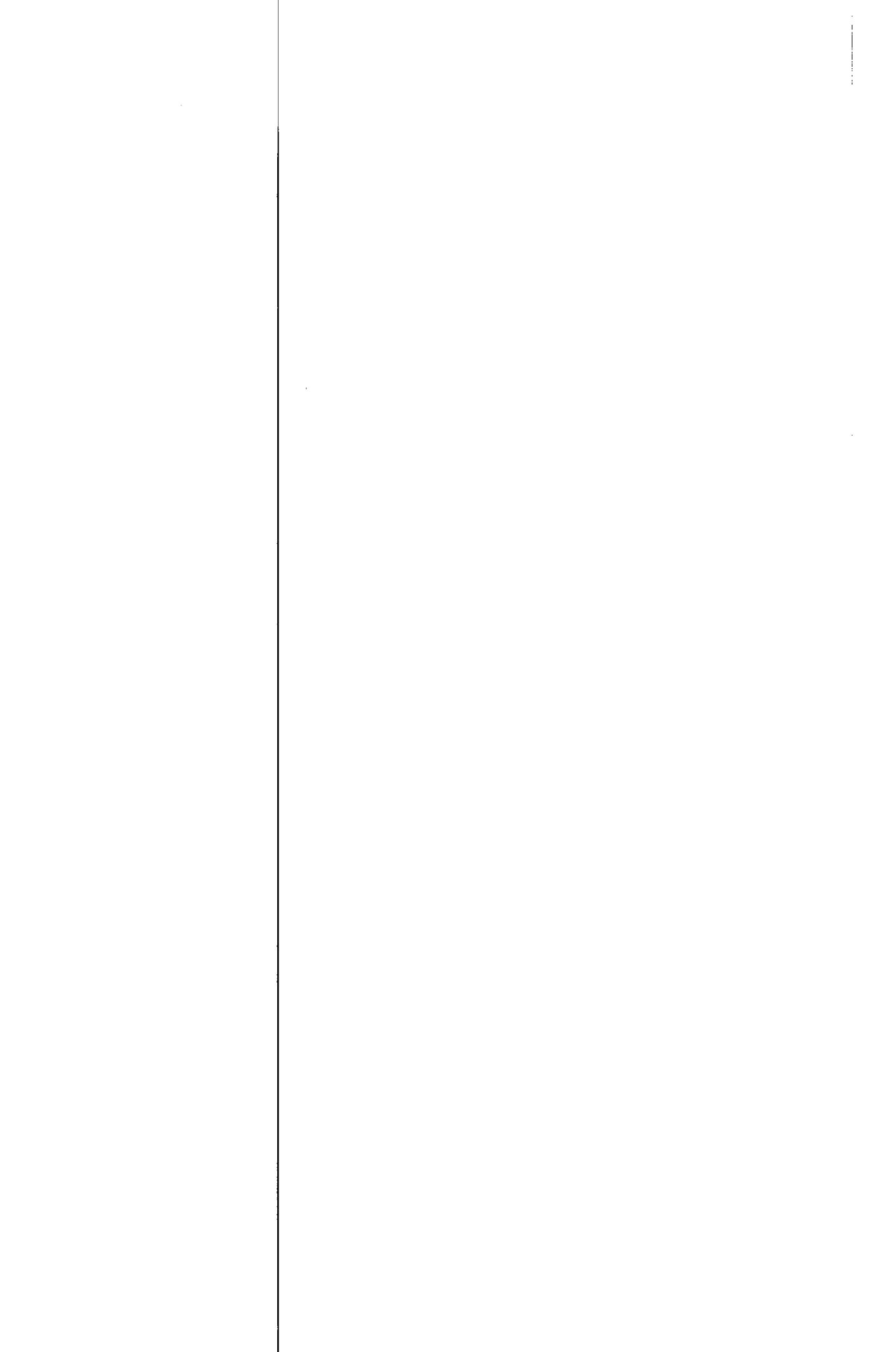
© Programme PNUD d'Appui à la Protection des Femmes



*Arrosage de plans d'eucalyptus du
groupement villageois de Ngourouné
(Tombouctou)*

*Femme et protection de l'environnement
(foyer amélioré)*





- l'insuffisance d'informations et de sensibilisation ;
- les difficultés d'accès des femmes à la terre, etc.

Les ONG, les projets gouvernementaux et para-gouvernementaux sont les principaux intervenants dans cette micro-finance décentralisée.

3.3.5.6. Emploi des femmes dans le développement rural

Selon des études menées par l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF) en 1997, la majorité de la population active du Mali travaille dans le secteur rural et les femmes y sont à 83,6 %. Cette forte proportion se répartit comme suit :

• agriculture :	76,8 % ;
• élevage :	1,8 % ;
• pêche :	1,0 % ;
• exploitation forestière :	4,0 %.

Il y a néanmoins une forte disparité entre les régions du pays quant à la répartition entre les différentes activités. Au Sud et à l'Est entre 87 % et 91 % des femmes évoluent dans le développement rural. Dans les trois régions du Nord (Tombouctou, Gao et Kidal), le pourcentage est très bas : 1,7 % à Tombouctou ; 38,6 % à Gao et 40,6 % à Kidal.

L'emploi des femmes dans le secteur rural est lié à l'accès à la terre. Il y a une discrimination à l'égard des femmes qui n'ont pas souvent de garantie foncière. Elles ne bénéficient pas de bonnes terres dans la plupart des cas. Toutefois depuis 1995, il n'y a plus d'ostracisme vis à vis des femmes dans l'occupation des terres aménagées de l'Etat. Aussi le nombre de femmes chefs d'exploitation dans la zone aménagée de l'Office du Niger, est-il passé de 13 avant 1985 à 209 en 1997.

Il faut également souligner l'achat des terres par les femmes de la zone de Ménaka pour la production du fourrage (bourgou).

3.3.6 Femme et environnement

3.3.6.1 La gestion de l'environnement rural

Dans le domaine de l'agro-foresterie les femmes remplacent progressivement les haies mortes dans la clôture des espaces maraîchers par le grillage métallique ou des haies vives. Elles font la production de plants dans les pépinières, participent aux actions de reboisement : bosquets villageois, espaces verts dans les villes. Elles plantent et entretiennent des arbres fruitiers et/ou d'ombrage dans les concessions.

Elles sont actives dans les actions de défense, de restauration et de conservation des eaux et des sols. A Bandiagara, elles ont reçu des formations dans ce domaine. Pour la réalisation des cordons pierreux, elles tracent les courbes de niveau et les hommes posent les pierres. Au Sud du Mali, certaines posent les pierres pour réaliser des digues et diguettes.

De plus en plus on voit les femmes s'investir dans la surveillance contre les exploitations illicites des forêts classées soumises au régime de la gestion villageoise : exemple des Ogokana à Koro. Dans les zones PGRN, les femmes participent au Comité Villageois de Gestion des Ressources Naturelles.

3.3.6.2 Gestion de l'environnement urbain

Les grandes villes du Mali sont confrontées au problème d'insalubrité et d'assainissement. Les déchets ménagers, hospitaliers, industriels et artisanaux constituent un problème majeur de pollution urbaine de nos jours. L'Etat n'a pas les moyens ni de les collecter, ni de les recycler. Toutefois des structures s'organisent dans le cadre de la lutte contre l'insalubrité avec l'appui des partenaires au développement :

- à Koulikoro, la GTZ intervient à travers la formation des groupements féminins à la transformation des déchets plastiques et la gestion des eaux usées ;
- à Mopti, le PAM et la Direction régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ont formé 200 femmes aux techniques de transformations des déchets plastiques (en objets d'ornements paniers par exemple) et des ordures ménagères en compost.

De nombreuses associations et GIE de femmes s'investissent dans la collecte et l'évacuation des déchets. Elles ont vulgarisé l'utilisation des poubelles.

Dans le domaine de l'assainissement et de l'hygiène du milieu de certaines localités, il a été instauré une journée de salubrité ; les femmes sont actives dans les comités d'assainissement créés à cet effet. Malgré les efforts fournis, les GIE de femmes principalement, sont confrontés à de grands problèmes de gestion, de professionnalisme, d'encaissement, de décharges publiques et d'équipements non adaptés mais aussi à l'indiscipline des populations.

L'Etat malien et les partenaires au développement ont déployé des efforts pour sensibiliser les femmes à la protection de l'environnement à travers notamment la gestion durable des ressources naturelles. Des actions furent menées pour renforcer le rôle des femmes dans la promotion des énergies nouvelles et renouvelables. Elles ont reçu des formations dans ce domaine. Toutes ces actions ont contribué à accroître le rôle de la femme dans le secteur de l'environnement.

Tableau 12

Contribution des femmes à la promotion des technologies améliorées en énergie domestique (foyers améliorés)

Localités	Bamako	Kayes	Sikasso	Ségou	Mopti	Gao	Tomb.	Total
Période	96-99	97-99	96-99					96-99 25900
Nombre de femmes ayant participé aux séances d'IEC	8 860	1 200	2 880	3 600	5 040	2 880	1 440	25 900
Femmes formées en IEC	20	5	2	5	2	4	5	41
Femmes formées aux techniques de construction des foyers améliorés	-	-	10	12	30	-	-	87

3.3.7. Domaine institutionnel

Sous la III^e République la volonté politique de faire de la promotion des femmes, une des priorités du gouvernement se concrétisait en mai 1993 par la nomination d'une Commissaire à la Promotion des Femmes avec rang de ministre. Dans le Plan d'Action élaboré par cette institution, les actions de renforcement institutionnel concernaient le Commissariat, les associations et ONG féminines et les autres structures de promotion des femmes.

Elles visaient l'appui matériel à ces structures, la formation des ressources humaines, les échanges d'expériences, des études et recherches sur la situation des femmes, la célébration des dates historiques pour la promotion des femmes dont le 8 mars, le 31 juillet et le 15 octobre.

Après la réélection de M. Alpha Oumar Konaré comme Président de la République en 1997, le Programme minimum d'Action pour la Démocratie, le Développement et la Solidarité présenté par celui-ci se donnait l'ambition de :

- renforcer les actions de promotion des femmes si essentielles au développement économique, social et culturel du pays ;
- promouvoir une politique en faveur de la famille et de la protection de l'enfance.

Cette volonté sera matérialisée par la création en septembre 1997 du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

Pour assurer au mieux sa mission, le Ministère chargé de la Promotion de la Femme s'est doté de l'appui de services techniques et de mécanismes de concertation ou de consultation.

Services techniques :

La promotion des femmes est une action transversale dans laquelle tous les départements ministériels sont ou devraient être impliqués. En plus des services techniques ils appuient le ministère dans sa mission de conception et de mise en œuvre des politiques, de coordination, de suivi et d'évaluation de toutes les actions touchant les domaines femmes, enfant et famille.

Il s'agit de :

- la Direction Nationale de la Promotion de la Femme avec ses services rattachés : le Centre de Formation Professionnelle « Aoua Kéita » et le Fonds d'Appui aux Activités des Femmes « FAAF LAYIDU » ;
- la Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille avec le Centre d'Accueil et de Placement Familial (CAPF) comme service rattaché ;
- la Direction Administrative et Financière ;
- les Services régionaux et sub-régionaux de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, les services locaux et communaux ;
- la Cité des Enfants et le Parlement des Enfants.

Plusieurs projets et programmes concourent à l'équipement, à l'appui technique et à la mise en œuvre de la politique de promotion des femmes du MPFEF et de ses démembrements :

1. Le Programme PNUD-BIT MLI/94/006 d'Appui à la Promotion des Femmes (fini) ;
2. Le Programme MLI 009201 d'Appui à la Promotion des Femmes (financement Pays-Bas) ;
3. Le Projet d'Appui à la Promotion des Femmes et à l'allégement de la Pauvreté (BAD) ;
4. Le Projet d'Appui Institutionnel au Commissariat à la Promotion des Femmes (FNUAP, fini) ;
5. Le Projet de Fonds de Développement Institutionnel (IDF - BM) ;
6. Le Projet de Développement de l'Entreprenariat Féminin dans le Secteur de l'Agro-alimentaire (ONUDI) ;
7. Le Projet de Formation et Diffusion d'Informations sur les Femmes Travailleuses (BIT, fini) ;
8. Le Projet Genre et Développement (ACDI) ;
9. Le Projet Formation Politique des Femmes (USAID, fini) ;
10. Le Projet d'Appui à la Lutte contre les Pratiques Néfastes à la Santé de la Femme et de l'Enfant (MLI-FNUAP) ;
11. Le Projet Promotion du Statut de la Femme et de l'Equité de Genre (MLI-FNUAP) ;
12. Le Programme MLI/00/002 d'Appui au Renforcement de l'Equité Hommes/Femmes (PNUD).

D'autres partenaires comme l'UNICEF, la Coopération belge, la Fondation Friedrich Ebert, etc. apportent des appuis au ministère.

Mécanisme de concertation

Pour obtenir l'adhésion la plus grande possible aux changements de comportements que nécessitent la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille et l'implication du maximum d'acteurs, le département a mis en place des mécanismes de concertation formel et informel notamment :

- Le Comité Interministériel chargé d'étudier et de donner des avis sur les dossiers, de suivre et évaluer la mise en œuvre des actions, initiatives et mesures en faveur de la promotion de la femme ;
- La Commission Paritaire gouvernement-associations-ONG ayant pour mission, la coordination des stratégies et actions des associations et ONG en matière de promotion de la femme et de formuler des recommandations permettant la prise en compte des femmes, des enfants et de la famille dans les projets et programmes ;
- Le Comité National d'Action pour l'Eradication des Pratiques Néfastes à la Santé de la Femme et de l'Enfant ;
- Le Comité de Pilotage du processus de réforme du droit de la famille ;
- Le Comité de Coordination des projets et programmes du MPFEF ;

- Les cercles informels de réflexion pour débattre des sujets d'intérêts particuliers ;
- Les conseillers techniques Genre et les points focaux dans les départements ministériels et à la primature.

De nombreuses rencontres d'échanges se tiennent tous les ans au niveau international, national et régional. Elles regroupent aussi bien les femmes instruites que les femmes sans instruction. Elles traitent des aspects politiques, socio-culturels et économiques de la promotion de la femme.

Des informations sont diffusées aussi bien par les médias d'Etat que par les médias privés. Tous les supports disponibles : télévision, radios, journaux et autres supports traditionnels sont utilisés. Si l'on sait que 60 % des femmes écoutent la radio, que 30 % regardent la télévision et qu'au moins 7 % lisent le journal, on comprend la grande portée des messages d'information et de sensibilisation diffusée et leur impact prévisible sur la population féminine.

Même pour les 36 % de femmes qui n'ont accès à aucun média, le système de la bouche à oreille, permet de les informer du mouvement social que constitue la promotion de la femme malienne. Le MPFEF manque malheureusement d'un programme éprouvé de communication permettant de rationaliser tout ce qui est fait dans ce domaine.

En plus des études déjà citées pour mieux cerner la problématique femme, des études ont été menées :

- l'étude sur les associations féminines du Mali ;
- l'étude répertoire des femmes consultantes au Mali ;
- l'étude répertoire des compétences féminines au Mali ;
- l'étude bilan des structures de promotion féminine ;
- l'étude sur l'impact de l'ajustement structurel sur les femmes.

Des formations ont été organisées en faveur des associations et ONG féminines sur des thèmes également variés (droits de la femme, participation à la vie publique, décentralisation, entreprenariat féminin) ; entre autres formations citons :

- formation des leaders associatifs ;
- formation des formatrices en décentralisation ;
- formation des conseillères communales en décentralisation ;
- formation des candidates aux postes de Secrétaires généraux de commune ;
- formation en Genre des décideurs nationaux, régionaux et sub-régionaux ;
- formation des formatrices sur le droit des femmes travailleuses.

Une banque de données sur les femmes est en cours de constitution ; des voyages d'études et des formations ont été organisés pour les cadres, le personnel du MPFEF et les leaders de certaines ONG/associations.

Les partenaires bilatéraux et multilatéraux et surtout les ONG internationales apportent un appui substantiel aux ONG et associations nationales intervenant dans le domaine de la promotion des femmes. Ces appuis sont aussi bien humains, matériels que financiers.

3.3.8 Femmes et conflits armés

Les Femmes du Mali malgré les difficultés culturelles, la perte des parents dans les conflits du Nord se sont engagées en toute neutralité dans la recherche de solution. En créant des espaces de concertation entre les parties en conflit elles ont contribué au désarmement des combattants et à la récupération de 3 000 armes qui ont été brûlées à Tombouctou en mars 1996. Cette situation a été favorisée par des formations en prévention et gestion de conflits.

Depuis, elles ont été souvent invitées en Afrique et hors du continent à animer des conférences sur l'expérience des femmes maliennes en matière de résolution des conflits.

LE PARTENARIAT POUR LA PROMOTION DES FEMMES

IV

4.1 STRATÉGIE GÉNÉRALE

Le gouvernement du Mali a opté résolument pour une stratégie privilégiant la participation de tous les acteurs au processus de promotion des femmes à savoir : l'Etat, les collectivités, les organisations de la société civile, les organisations communautaires et les partenaires au développement.

Seule l'approche participative entre ces divers partenaires peut assurer le succès des actions de promotion. En effet, la promotion des femmes en tant que domaine transversal requiert une bonne coordination des actions des différents domaines et secteurs du développement. Cependant, il est nécessaire que ce département mène des actions verticales, pérennes et lisibles.

Dans ce processus relationnel d'individus, de groupes d'individus, d'organes et d'institutions, la coordination et la rationalisation des efforts nécessitent un partage des pouvoirs, des ressources, des informations et des expériences entre acteurs. Il implique la confiance, la responsabilité, l'égalité et l'équité entre les parties.

Le partenariat implique tous les acteurs (Etat, collectivités, populations, associations, opérateurs privés, ONG, agences d'aide au développement) au processus d'identification des problèmes, de définition des priorités, de fixation des objectifs, de détermination des stratégies et d'exécution des actions de promotion des femmes.

Il commande un code de conduite, une charte des responsabilités et des instruments définissant les tâches, engagements et obligations ainsi que les critères permettant de vérifier leur état de mise en œuvre. Le partenariat entre deux ou plusieurs acteurs quels qu'ils soient, obéit à cet axiome. Cette coordination des actions était un des objectifs majeurs du Plan d'Action pour la promotion des femmes 1996-2000.

4.2 LES PARTENAIRES DU MALI POUR LA PROMOTION DES FEMMES ET LEURS RÔLES

Les partenaires au processus de promotion des femmes et la mise en œuvre du Plan d'Action jouent différents rôles.

4.2.1. Les partenaires décideurs (Etat, collectivités territoriales), notamment les différents départements ministériels

Ont pour rôles :

- de concevoir et de mettre en œuvre dans leurs domaines de compétence, en partenariat avec le MPFEF des actions en faveur des femmes ;
- d'informer, d'appuyer et de conseiller les femmes et les organisations de femmes ;
- d'arbitrer les conflits s'il y a lieu ;

- de catalyser toutes les actions de promotion des femmes ;
- de définir le cadre institutionnel et juridique d'évolution des femmes ;
- d'assurer la coordination et l'harmonisation des différentes interventions.

L'Etat a été longtemps le seul intervenant dans la mise en œuvre de la politique de promotion de la femme. Avec ses services déconcentrés, il poursuit cette action dans le cadre des nombreux programmes et politiques sectorielles.

Le plus souvent les actions en faveur des femmes sont incluses dans les programmes généraux des départements ministériels, ce qui rend leur évaluation difficile.

Il faut ajouter que des actions entreprises en faveur des hommes peuvent contribuer de façon directe ou indirecte à la promotion des femmes. En effet, l'accroissement des revenus du mari par exemple, contribue souvent au mieux-être de la famille, à l'allégement des charges de la femme, à la santé de tous et à l'éducation des enfants. La femme dans ces circonstances bénéficie de plus de temps pour s'adonner à d'autres activités rémunératrices (commerce, artisanat, entreprenariat, etc.).

La création du Commissariat à la Promotion des Femmes et la présence au niveau des départements ministériels de déléguées pour la promotion des femmes devraient favoriser la prise en compte des aspects femmes dans les politiques sectorielles. Malheureusement la plupart des ministères ne se sont pas appropriés le Plan d'Action et/ou pris en compte les aspects Genre dans leurs actions. Seuls quelques ministères ont développé des programmes spécifiques aux femmes (éducation de base, santé, développement rural, justice, défense nationale).

Au demeurant, les actions de l'Etat et de ses partenaires locaux et étrangers dans les différents domaines permettent de constater aujourd'hui :

- l'augmentation du taux de scolarisation des filles et du taux d'alphabétisation des femmes ;
- l'amélioration des conditions de vie des femmes ;
- l'auto-promotion et l'auto-émancipation des femmes ;
- l'appui aux femmes dans le cadre des activités économiques telles : l'agriculture, l'élevage, l'exploitation du bois, la pêche ;
- l'assistance judiciaire et la création de centres d'écoute et d'accueil ;
- l'organisation des femmes autour des activités de développement et le renforcement de leurs capacités d'intervention ;
- l'encadrement des activités comme l'embouche, l'artisanat, le commerce, la transformation des produits agricoles ;
- l'information, l'éducation et la sensibilisation des femmes ;
- le renforcement des capacités des femmes par l'octroi de bourses d'études et l'encouragement des filles à embrasser les filières techniques ;
- l'encouragement des filles scolarisées par la distribution de prix aux plus méritantes ;
- l'organisation de forums, ateliers, conférences, journées de réflexion, colloques, etc ;
- l'allégement des tâches ménagères par la vulgarisation d'équipements collectifs ;
- la facilitation de l'accès des femmes au crédit par la création d'institutions de micro-finance dans le dessein d'augmenter les revenus des femmes ;
- l'augmentation du taux d'emploi des femmes.

4.2.2 Les partenaires sociaux (associations d'utilisateurs, syndicats, promoteurs privés, société civile, communautés)

Ces partenaires s'investissent physiquement, matériellement et techniquement dans les actions de promotion des femmes. Ils mobilisent les femmes, défendent leurs intérêts, les aident dans le choix des actions à mener, gèrent quelques actions locales et contribuent au financement des programmes.

Les organisations communautaires de base se sont fortement multipliées. Elles disposent de moyens de travail plus importants mais encore insuffisants. Elles ont bénéficié, d'une forte amélioration de leur organisation et de formations en gestion de leurs actions. Certains partenaires financiers ont subordonné leurs appuis aux Organisations Communautaires de Base (OCB), à la mise en œuvre de programmes d'alphabétisation convaincus qu'ils sont que seule l'éducation permettra la durabilité de leurs actions et surtout l'auto-promotion des femmes.

4.2.3 Les partenaires opérationnels (associations, ONG, GIE, bureaux d'études, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, chambres consulaires)

Les intervenants de la société civile, notamment les associations et les ONG rassemblées au sein des groupements (Groupe PIVOT éducation de base, Groupe PIVOT Santé / Population, Groupe PIVOT Gestion des Ressources Naturelles, CAFO, YIRIBA SUMA, APDF, etc.) et de comités (CCA-ONG, SECO-ONG), les Syndicats nationaux, les Syndicats autonomes, les Fédérations de syndicats etc., ont joué activement leurs rôles de prestataires de services d'intermédiaires et de lobbying. Par exemple, on peut citer :

- la CAFO qui compte plus de 200 associations de femmes ;
- YIRIBA SUMA qui a 24 associations ;
- le GDRN5 qui a plus de 25 associations ;
- le CCA/ONG qui réunit 133 ONG nationales et internationales ;
- le SECO/ONG qui compte plus d'une centaine d'ONG nationales ;
- le Groupe PIVOT Santé/Population qui a plus de 100 ONG ;
- le Groupe PIVOT/Education de Base qui a plus de 140 ONG ;
- le Groupe PIVOT PME-PMI qui a plus de 20 membres ;
- les chambres consulaires (APCAM-CCIM) etc.

Ces intervenants renforcent et soutiennent les actions à la base en prenant en compte les options définies par le gouvernement. Ils mettent en confiance les femmes face à l'introduction des innovations et mènent des réflexions approfondies avec les femmes sur les différents problèmes économiques et sociaux qui les préoccupent.

Les intermédiaires opérationnels mènent des actions de négociation sociale, d'animation et de sensibilisation auprès des femmes. Ils engagent les acteurs locaux dans une gestion durable et autonome de leurs entreprises. L'énorme travail accompli par des ONG et associations est difficile à évaluer.

Si certaines de ces organisations ont été créées dans le cadre spécifique de la promotion des femmes, la grosse majorité s'investit dans le développement économique et social du Mali, avec plus ou moins de succès. La plupart des organisations ont existé et développé des programmes de promotion des femmes, avant même l'élaboration du Plan.

Certaines ont très activement contribué à la conception du Plan. Elles sont intervenues dans un ou plusieurs domaines du Plan d'Action. Le cadre de coordination de leurs actions est le Comité Paritaire gouvernement/association/ONG. Cette situation et l'absence d'un mécanisme national de suivi du Plan d'Action ne permettent pas de juger avec suffisamment de pertinence et d'objectivité l'action des partenaires opérationnels dans la mise en œuvre du Plan. Il est toutefois évident qu'elle a été déterminante.

4. 2 .4. Les partenaires techniques et financiers

Les partenaires techniques et financiers étatiques et non étatiques, les ONG du Nord et la Coopération décentralisée (jumelage) apportent un appui considérable aux efforts de l'Etat et des populations notamment des femmes pour leur promotion. Ils renforcent les actions du gouvernement et de la société civile par la mise en œuvre de stratégies spécifiques d'intervention et la mise en œuvre de projets et programmes.

Partenaires à part entière, ils participent à toutes les phases des actions de promotion des femmes. Ils assistent financièrement le gouvernement et le secteur privé dans le cadre de la collaboration bilatérale et multilatérale. Ils soutiennent techniquement les départements et services techniques dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes.

Les partenaires intervenant dans le cadre bilatéral sont entre autres : Canada, Norvège, Belgique, France, USA, Pays-Bas, Allemagne, Suisse, Luxembourg. Ceux du cadre multilatéral sont : PNUD et ses agences spécialisées (UNICEF, UNESCO, ONUDI, FNUAP, PAM, OMS, FAO, UNIFEM), les Institutions financières internationales, régionales et nationales (Banque Mondiale, BAD, BOAD, CILSS).

Les agences de coopération bilatérale (USAID, ACDI, Pays-Bas, Coopération Suisse, Norvège, Coopération Française, GTZ), les agences de coopération multilatérale (FED, BIT, les ONG internationales).

4.3 IMPLICATIONS DES PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Les interventions se font sous forme d'assistance technique et/ou financière à l'Etat, aux collectivités territoriales et surtout aux nombreuses associations et ONG nationales et internationales.

Ce qui caractérise ces interventions, c'est le manque d'un cadre unique de coordination et d'harmonisation des actions. Le choix des priorités souvent diffère de celui des autorités malienヌ. Certains intervenants ont des difficultés à comprendre et à s'adapter aux rythmes et pratiques des populations. La tendance des intervenants à choisir les zones les plus accessibles, c'est à dire les moins nécessiteuses, à diversifier les actions et les zones d'intervention avec des moyens (humains, matériels et financiers) trop limités pour les besoins réels crée un effet de saupoudrage sans impact durable.

Si l'on ajoute à tout cela la multiplicité des intervenants et de leurs partenaires locaux, la diversité des méthodes et des techniques, la maîtrise insuffisante des moyens et des modes de gestion des ressources, il apparaît clairement que le partenariat dans la mise en œuvre du Plan d'Action n'a pas été suffisant.

Aujourd'hui, les partenaires apportent leur appui aux femmes dans tous les domaines où les femmes accusent un grand retard et/ou existent des écarts entre hommes et femmes.

DIFFICULTES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

V

La nature transversale des actions du plan, le manque d'indicateurs d'efficacité, l'insuffisance de vulgarisation du Plan d'Action (absence d'un plan de communication), la non appropriation par certains ministères du Plan d'Action et l'inexistence d'un mécanisme de suivi et d'évaluation du Plan sont autant de raisons qui ne permettent pas de faire une appréciation objective de sa mise en œuvre.

En effet la première lecture du Plan d'Action laisse apparaître une approche IFD et non une perspective Genre et développement. Il ne définit pas une stratégie claire d'intervention dans laquelle transparaîtraient les actions à mener par le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF) et celles à mener par les autres partenaires notamment les autres ministères et les organisations de la Société civile. Le manque de programmation permettant d'avoir une vision claire de ce qu'il faut faire au cours d'une période donnée assorti des moyens nécessaires et des résultats attendus a rendu difficile la mise en œuvre du plan.

La nature transversale des actions du Plan d'Action et son esprit font que l'essentiel des actions devrait être exécuté dans le cadre des programmes sectoriels avec une stratégie spécifique pour les femmes comme cela a été fait par le Ministère du Développement Rural et de l'Eau. Malheureusement cet aspect transversal n'est pas toujours bien compris et certains acteurs pensent que le MPFEF empiète sur leurs domaines.

Au-delà du fort courant de communication qu'il est indispensable d'instaurer entre le MPFEF et tous ses partenaires, il est urgent pour le MPFEF d'élaborer une politique de communication assortie d'un plan de communication assurant une meilleure visibilité de ses missions.

VI LES PERSPECTIVES

La politique de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille retient comme objectif global, l'amélioration du statut de la femme par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique pour la promotion de la femme pour la période 2000-2004. Ce plan permettra de réduire les disparités et vise les objectifs spécifiques suivants :

- Intervenir dans la réalisation des objectifs de promotion économique ;
- Contribuer à l'amélioration de la santé des femmes ;
- Susciter la création d'un environnement socio-culturel favorable à la fréquentation et à l'utilisation des services de santé ;
- Améliorer l'accès des femmes à la formation professionnelle, à l'enseignement scientifique et technique et à l'éducation permanente formelle et non formelle en vue de leur intégration dans le processus de développement ;
- Contribuer à l'amélioration des conditions juridiques des femmes par la promotion de leurs droits ;
- Eliminer les dispositions des lois et des pratiques discriminatoires à l'égard de la femme par la mise en œuvre de la CEDAW ;
- Contribuer à assurer l'effectivité des normes du droit positif consacrant l'égalité entre homme et femme et veiller à leur respect ;
- Contribuer à accroître la participation de la femme à la vie publique et à la prise de décision ;
- Impliquer davantage les femmes dans la gestion des ressources naturelles en renforçant leur rôle dans la prise de décision ;
- Créer les institutions de promotion des femmes et/ou renforcer leur capacité institutionnelle ;
- Promouvoir l'approche Genre ;
- Promouvoir les droits de la petite fille ;
- Créer et/ou renforcer les mécanismes de concertation pour la promotion de la femme ;
- Mobiliser les ressources en faveur des actions de promotion de la femme ;
- Permettre aux femmes de mieux s'exprimer et mieux participer à la prise de décision par l'intermédiaire des médias et des nouvelles technologies de communication ;
- Promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias.

Des actions concrètes seront menées pour atteindre ses objectifs par :

- La diffusion du plan stratégique à tous les niveaux ;
- La réduction de la pauvreté des femmes, le renforcement de leur rôle et la facilitation de leur accès au crédit ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de mobilisation sociale des femmes autour des programmes de santé définis par le gouvernement ;
- La sensibilisation du personnel médical et para-médical pour une attitude favorable à la fréquentation des structures de santé par les femmes ;

- La sensibilisation des populations sur la scolarisation des jeunes filles et la déperdition scolaire ;
- La proposition des mesures incitatives pour amener les jeunes filles à s'orienter vers les filières techniques et scientifiques ;
- La production et l'édition de document pour l'école, l'éducation formelle et non formelle, l'alphabétisation et la post-alphabétisation ;
- Le respect des mesures instituant la parité au moment du recrutement ;
- La proposition de mesures pour augmenter le taux des femmes enseignantes surtout en milieu rural ;
- La promotion de l'enseignement du Genre dans tous les ordres d'enseignement ;
- L'amélioration du statut juridique des femmes par la promotion de leurs droits, l'élimination de toutes les dispositions discriminatoires et le respect de leurs droits ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action de lutte contre les violences faites aux jeunes filles et aux femmes ;
- L'organisation de consultations nationales sur les voies et moyens d'accroître la participation des femmes à la vie publique nationale et internationale ;
- L'institution d'un système encourageant la présence des femmes sur les listes de candidature aux élections ;
- L'appui technique aux femmes briguant un mandat électif national et international ;
- La mise à jour et l'exploitation du répertoire des compétences féminines ;
- L'organisation des journées de témoignages sur la vie et les œuvres des femmes qui se seront fait distinguer dans les différents domaines d'activités ;
- La participation à la vulgarisation de la politique nationale environnementale ;
- La nomination des conseillers Genre dans les départements ministériels, à la primature et à la présidence ;
- L'incitation du coordinateur du système des Nations Unies à mettre en place un mécanisme de coordination et de concertation des agences des Nations Unies ;
- L'élaboration d'un cadre conceptuel de base permettant de développer des données désagrégées par sexe ;
- L'institution d'un système de collecte et d'une banque de données désagrégées par sexe au sein de chaque département ministériel et au niveau de chaque structure ayant en charge les statistiques, la planification et la programmation nationales ;
- L'établissement et le renforcement des mécanismes d'intégration de l'approche Genre et le renforcement des capacités dans les politiques, programmes et activités de l'ensemble des institutions nationales ;
- La facilitation de l'accès des femmes aux médias ;
- Le renforcement des mécanismes de régulation de médias ;
- L'élaboration d'une politique de communication ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de ressources internes et externes ;
- L'aide au Ministère des Affaires Etrangères pour la mobilisation des ressources et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la promotion des femmes ;
- La vulgarisation et la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des enfants et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

VII CONCLUSION

La promotion des femmes au Mali comme ailleurs est liée non seulement au développement socio-économique mais et surtout au changement de mentalités et de comportements des hommes et des femmes. Seules l'éducation et la formation peuvent provoquer ce changement de comportements que requiert la réduction des écarts et des inégalités entre les hommes et les femmes.

La participation soutenue des femmes dans tous les secteurs du développement est la meilleure garantie d'un développement humain durable et viable. Cette participation est aujourd'hui contrariée par des préjugés sociaux.

L'accès difficile des femmes aux facteurs et moyens de production, à l'information et aux ressources sont autant de difficultés pour l'épanouissement des femmes. Cinq ans après Bejing, les femmes sont désormais présentes dans tous les secteurs de la vie économique, sociale et culturelle. D'ores et déjà, les nombreux changements intervenus dans la vie des femmes maliennes sont longs à énumérer.

Au regard de l'évolution de la société malienne tout entière, on peut être admiratif devant les énormes progrès faits depuis les années 1990 dans le domaine de la promotion des femmes.

A N N E X E S

1 ANNEXE LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

- 1 *Initiative de Bamako 20 % - 20 %, 186 P*
- 2 *Bulletin, AMASEF*
- 3 *Bilan de l'emploi : étude sur le secteur informel ,1996, 65 P*
- 4 *Plan d'action pour la promotion des femmes 1996-2000, Commissariat à la Promotion des Femmes*
- 5 *Rapport national sur la situation des femmes au Mali, novembre 1994, Commissariat à la Promotion des Femmes*
- 6 *Stratégie nationale d'intervention pour la promotion des femmes 1994-1997, Commissariat à la Promotion des Femmes*
- 7 *Bulletin sur le suivi des indicateurs de la situation des enfants et des femmes, décembre 1996, Commissariat au plan/DNSI*
- 8 *Communication à la 6^e Conférence régionale sur les femmes, Addis-Abeba, 22-26 novembre 1999*
- 9 *L'appui à la promotion des femmes et à l'allégement de la pauvreté, mai 1999*
- 10 *Recensement général de la population et de l'habitat, avril 1998, Résultats provisoires, juin 1998, 59 P, Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique*
- 11 *Enquête démographique et de santé, 1995-1996, DNSI*
- 12 *La charte des paysans. Déclaration de principes et programme d'action, Rome 1981, FAO*
- 13 *Les femmes dans l'agriculture, FAO*
- 14 *Les femmes dans le développement agricole, Rome 1991, FAO*
- 15 *Place de la femme dans les projets de développement rural, Rome 1991, FAO*
- 16 *Politique et stratégie de développement en faveur des femmes rurales, Rome 1994, FAO*
- 17 *Un long chemin avec les femmes : l'expérience d'un projet avec les groupements féminins de Kayes-Nord, Mali, 32 P, FAO*
- 18 *Présentation de la Fédération Nationale des Artisans du Mali, 87 P, FNAM*
- 19 *Garreldina Kiewiet, Genre et développement dans le programme de la SNV-Mali, novembre 1996*
- 20 *Programme de coopération Mali-UNICEF 1998-2002. Plan Cadre, Gouvernement de la République du Mali-UNICEF*
- 21 *Termes utilisés couramment en gestion des ressources naturelles au Sahel et en Afrique de l'Ouest, Institut du Sahel*
- 22 *Issa Diarra, Document préparatoire à la revue à mi parcours du projet*

- 23 Jean Dakono et al, *Evaluation thématique du programme PNUD-BIT-PAPF : une analyse globale*, février 1998
- 24 Kader Maïga, *Etude-évaluation de l'appui aux filles migrantes et élaboration d'une stratégie d'approche du groupe-cible*, octobre 1998
- 25 *Tableau de bord du système éducatif du Mali*, avril 1999, MEB
- 26 *Etude diagnostique du fonds d'appui aux activités des femmes « FAAF-LAYIDU » et proposition de restructuration*, février 1999, MPFEF
- 27 *Evaluation à mi-parcours du plan d'action pour la promotion des femmes 1996-2000*, décembre 1998, MPFEF
- 28 *Projet d'appui à la promotion des femmes et à l'allégement de la pauvreté (PAPF-AP)*, MPFEF
- 29 *Réunion sectorielle des ministres chargés de la promotion de la femme des pays membres de l'UEMOA*, Dakar du 31 mai au 4 juin 1999, MPFEF
- 30 *Politique de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille*, octobre 1997, MPFEF
- 31 *Questionnaire préparatoire à la conférence des femmes francophones*, Luxembourg, 4-5 février 2000, MPFEF
- 32 *Activités menées en faveur des femmes*, MSPAS/ONG
- 33 Maître Soyata Maïga Diallo, *Note de la CAFO à l'atelier de concertation pour l'élaboration d'un programme d'appui de la S.N.V aux acteurs de la mise en œuvre de la décentralisation*
- 34 *Croissance, Equité et pauvreté. Rapport national sur le développement humain durable*, Mali 1999, 108 P, Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration/PNUD
- 35 *Suivi de l'initiative 20 % - 20 %*, 186 P, Ministère de l'économie du Plan et de l'Intégration
- 36 *Suivi de l'initiative*, Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration
- 37 *Rapport annuel sur le développement humain durable au Mali*, Edition 1997, juillet 1998, Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration
- 38 *L'Expérience en matière de réduction des écarts entre les sexes*, Durban, 20 - 24 avril 1998, Ministère de l'Education de Base
- 39 *Plan national d'action environnementale et Programmes d'actions nationaux de la convention contre la désertification (PNAE/PAN-CID)*, mai 1998, 59 P, Ministère de l'Environnement
- 40 *Programme de développement sanitaire et social (PRODESS) 1998-2002*, 98 P, Ministère de la Santé, des Personnes Agées et de la Solidarité
- 41 Mme Ba Aïssata Koné, *Communication à la rencontre pour le lancement du programme régional sur la prise en compte des questions d'équité entre les hommes et les femmes*, Johannesburg, 1 au 3 décembre 1997
- 42 Mme Fatou Kiné N'Diaye Sall, *Evaluation thématique du programme*, octobre 1997
- 43 Mme Kéita Fatoumata Kéita, *Séminaire technique sur le droit de l'enfant, éducation des filles et développement*, Ouagadougou, 17 au 21 février 1997

- 44 Mme Maïga Dadidia Bangoura, *Esquisse de recherches des axes d'orientation possibles pour le développement de la femme au Mali en zones rurales*, juillet 1990
- 45 Mme Mariko Fadima Siby, *Contribution de la femme malienne au développement économique du Mali*
- 46 Mme Sissoko Naminata Dembélé, *Evaluation participative du programme d'appui à la promotion des femmes*, février 1998
- 47 *Première session de la commission paritaire gouvernement-associations-ONG pour la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille*, Ouélésébougou, les 22 et 23 janvier 2000, 10 P, MPFEF
- 48 *Quatrième Conférence mondiale sur les femmes du 4 au 15 septembre 1995 Beijing*, ONU
- 49 *Observatoire de l'emploi et de la formation. Bilan de l'emploi : étude sur le secteur informel* 1996, 65 P
- 50 *Projet du gouvernement du Mali*, 8 mars 1994, PNUD
- 51 *Impact des politiques économiques et sociales sur le développement humain durable au Mali*, Koni Expertise, 1996, PNUD
- 52 *Programme d'appui à la promotion des femmes* 1998, PNUD-BIT Mali/94-006
- 53 *Programme décennal de développement de l'éducation : processus d'élaboration*, mai 1998
- 54 *Rapport d'activités janvier 1997*, Programme MLI/94/006-Appui à la promotion des femmes
- 55 *Projet appui à la promotion des femmes : 1998-2002*, Programme MLI/94/006 - Appui à la promotion des femmes
- 56 *Manuel des procédures administratives*, Programme MLI/94/006-Appui à la promotion des femmes
- 57 *Rapport d'activité annuel 1998*, janvier 1999, Projet MALI/UNESCO 504 MLI/11
- 58 *Suivi des activités de formation du ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille*, Projet ML009201
- 59 *Rapport d'activités 1998*, NOVIB
- 60 *Recensement général de la population et de l'habitat (avril 1998)*, juin 1998, 59 P
- 61 Rokia Bâ Touré, *La femme dans la vie politique au Mali*
- 62 *Politique de promotion féminine*, février 1992, Secrétariat d'Etat à l'Action Sociale et à la Promotion Féminine
- 63 Sinikka Antila et Porna Marcel Koné, *Etude sur l'implication des femmes au processus de la décentralisation au Mali*, 8 mai 1996
- 64 Tignougou Sanogo, Mme Somé Mariame Dembélé, *Etude sur le niveau actuel d'accès des femmes rurales à la terre*
- 65 *Plan cadre d'opérations du programme de coopération Mali-UNICEF 1998-2002*, 1 mai 1997, UNICEF

ANNEXE 2

EVOLUTION DE L'ESPACE INSTITUTIONNEL POUR LA PROMOTION DE LA FEMME AU MALI

Période	Institutions	Actions principales de promotion
Première République 1960-1968	Commission sociale des femmes de l'US RDA	Code de mariage et de la tutelle Programmes d'éducation, de formation, de sensibilisation et d'alphabétisation
Deuxième République 1974-1991	Union nationale des femmes du Mali (UNFM)	Création maternités rurales campagne c'avortement, excision, infanticide délinquance juvénile Centre d'alphabétisation, planning familial, équipements collectifs (moulin, charrettes, pompes FA) Création de coopératives féminines Centre de promotion féminine Centre de formation féminine (couture, teinture animatrice rurale)
Transition démocratique et troisième République 1991	Ministère de la Santé publique et d'Action sociale et de la Promotion féminine (1991) Associations des femmes (plus de 100 créations) Regroupements Associations de femmes (CAFO, Yiriba suma) Secrétariat d'Etat à l'Action sociale et à la Promotion féminine (1992) Commissariat à la Promotion fémini- ne avec rang de ministre (1993) Déléguées ministérielles chargées de la Promotion féminine Coordinations régionales Ministère Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (1997) Comité interministériel pour la Promotion des femmes Commission paritaire Gvt/Ass/ONG : • DNPF • DNPEF • DAF	Forum national des femmes (1991 - 2007) Elaboration politique de Promotion féminine <ul style="list-style-type: none">• Absence de mécanisme de concertation avec bailleurs• Absence de mécanisme de coordination entre ONG et association (CAFO) Politique de Promotion des femmes Stratégies nationales d'intervention pour la Promotion des femmes Plan d'Action pour la Promotion des femmes (1996-2000). Politique de Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille. Plan Stratégique Opérationnel d'Action (PSOA, 1999-2002) Evaluation à mi-parcours du Plan d'Action de Promotion des femmes (1996-2000).

3

ANNEXE SITUATION DES FEMMES AU MALI EN 1995

DOMAINES D'Actions	INDICATEURS DE PERFORMANCE	OBSERVATIONS
1. Education	Construction et équipement infrastructures scolaires Mesure discrimination positive Reprise formation des enseignantes Taux de scolarisation préscolaire Taux scolarisation fondamental 1 ^{er} cycle Taux scolarisation fondamental 2 ^e cycle Taux scolarisation secondaire général Taux scolarisation second. tech. et prof. Taux scolarisation supérieur Enseignantes préscolaires Enseignantes du 1 ^{er} cycle fondamental Enseignantes du 2 ^e cycle fondamental Enseignantes secondaire général Enseignantes second technique Enseignantes supérieur Taux d'alphabétisation femmes Formation civique femmes	- ND - ND - ND 1,22 % 33,4 % 9,9 % 3,0 % 1,8 % 0,6 % 12,1 % 30,0 % 21,0 % 11,0 % 13,0 % 7,0 % 9,8 % nombreuses sessions et thèmes
2. Santé	Construction et équipement centres de santé Couverture consultations prénatales Contraception (femmes touchées) Mortalité infantile Mortalité maternelle Prévalence malnutrition enf. < 3 ans Taux de vaccination Anti-rougeole Taux de vaccination BCG Taux de vaccination DTCoq 3 doses Taux de vaccination Anti-polio 3 doses Taux de vacc. Anti-titanique 2D femmes	100 CSCom 46,9 % 6,7 % 123 pour 1 000 577 pour 100 000 naissances 30,1 % 57,0 % 76,3 % 37,5 % 39,1 % 62,0 %
Source Enquête démographique et de santé 1995/1996		
3. Femmes et économie	Emploi des femmes dans le secteur rural Agriculture : 76,8 % Elevage : 1,8 % Pêche : 1,0 % Exploitation forestière : 4,0 % Ainsi 83 % sont employées dans le secteur rural Les femmes participent à tous le travaux agricoles et assurent 70 % de la production alimentaire. Les femmes occupent 69% du secteur de l'artisanat et 58 % du commerce.	Malgré l'importance de la place de la femme dans l'économie, cette importance ne lui était pas encore reconnue. La division sociale du travail, des rôles et des fonctions faisait de l'homme le gestionnaire des affaires publiques et de la femme, la gestionnaire des affaires du domaine privé : ménage, éducation des enfants, soins familiaux, hygiène et assainissement etc.

4.	Femmes et prise de décision	Conseillères municipales 24 % 3 députés (2,6 %) Ministres 22 % 3/58 membres du conseil économique et social 2/17 ambassadeurs et consuls 6/37 conseillers d'Ambassade 2/9 procureurs	Cependant, la participation des femmes à la prise de décision restait encore relativement faible par rapport aux rôles importants qu'elles jouent dans le développement du pays.
5.	Mécanismes institutionnels	Commissariat à la Promotion des Femmes Associations féminines Groupements féminins Un Comité interministériel pour la Promotion des Femmes Une Commission paritaire Coordinatrices régionales Déléguées ministérielles Projets de Promotion des femmes Plan d'Action Promotion des femmes	Administration de mission < de 150 < de 5 1 1 9 5 nombre élevé au moins 20 Actions promotion 1996-2000
6.	Droits des femmes	Constitution de la République favorable à la promotion des femmes Textes de lois en général non discriminatoires Traduction en langues nationales de certaines lois Début de recrutement de parité entre garçons et filles à l'école Installation de centres d'écoute et de secours juridiques Séminaire national sur le droit des femmes Campagne d'information et d'éducation civique des femmes etc.	C'est probablement un des domaines où les choses ont enregistré un progrès notable.
7.	Femmes et environnement	Engagement des femmes dans la lutte contre la désertification par la promotion des foyers améliorés et les technologies de substitution (gaz, pétrole, huiles végétales, etc.) Engagement des femmes dans la lutte contre l'ensablement, le reboisement Campagnes d'hygiène et assainissement Collecte des ordures ménagères	Dans ce secteur les actions ont été plutôt timides exception faite de l'implication des femmes dans la vulgarisation des technologies de substitution du bois de cuisine.

*ND : information non disponible

4

A N N E X E SITUATION DES FEMMES AU MALI EN 2000

DOMAINES D'ACTIONS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	OBSERVATIONS
1. Education	Construction et équipement infrastructures scolaires Mesure discrimination positive Reprise formation des enseignantes	Poursuite et intensification des actions et construction infrastructures et Université Elaboration PRODEC Poursuite mesures discrimination positive en faveur des jeunes filles Recherche de la parité dans le recrutement entre filles et garçons L'initiation de projets pilotes d'allégement des tâches dans les zones défavorisées en matière de scolarisation des filles
	Taux de scolarisation préscolaire Taux scolarisation fondamental 1 ^{er} cycle Taux scolarisation fondamental 2 ^e cycle Taux scolarisation secondaire général Taux scolarisation second. Tech. et Prof. Taux scolarisation supérieur Enseignantes préscolaires Enseignantes du 1 ^{er} cycle fondamental Enseignantes du 2 ^e cycle fondamental Enseignantes secondaire général Enseignantes second technique Enseignantes supérieur Taux d'alphabétisation femmes Formation civique femmes	1,69 % 40,30 % 12,30 % 3,60 % 1,60 % 0,80 % 12,10 % - 30 % 21 % 11 % 13 % 7 % 9,8 %
2. Santé	Construction et équipement centres de santé Couverture consultations prénatales Contraception (femmes touchées) Accouchements assistés par prof. de santé Mortalité infantile en baisse Mortalité maternelle en baisse Taux de vaccination DTcoq 3 doses Crédit d'association de lutte contre les MST/SIDA	Les opérations de développement telles que : l'OHVN, l'ON, l'ORS, l'ORM, la CMDT et des ONG spécialisées en la matière ont poursuivi des actions d'alphabétisation des femmes à travers tout le territoire national Nombreuses sessions et thèmes
		461 CSCom 47 % 18 % 40 % - - 58 %

**3.
Femmes
et économie**

L'agriculture, l'exploitation forestière,
l'élevage, la pêche, l'extraction minière, le
commerce, l'exploitation de carrière, les
prestations de service, l'art et la culture,
l'artisanat

**4.
Femmes et prise
de décision**

Conseillères municipales 24%
18/128 députés (14 %)
7/15 ministres 31.8 %
3/58 membres du conseil économique et
social
2/17 ambassadeurs et consuls
6/37 conseillers d'Ambassade
2/9 procureurs

**5.
Droits
des femmes**

Dans le dessein de supprimer les
dispositions discriminatoires en matière
de droit des femmes, il a été procédé
à la relecture des textes comme le code
du mariage, le code du travail, le code
pénal et le code de la nationalité, le code
du commerce, le statut général de la fonction
publique, etc.

Le code de la famille en chantier depuis
1996 se propose de prendre en charge
tous les aspects liés au mariage et à la
tutelle, les régimes matrimoniaux, la
succession, la libéralité, la parenté et l'état
civil y compris les aspects relatifs à la
protection et l'émancipation de l'enfant et
de la famille.

Les études sur :
**Femme : pouvoir économique et
politique**
L'accès des femmes à la terre
**La protection sociale des femmes
du secteur informel**
L'accès des femmes au crédit
**L'impact de l'alphabétisation sur les
conditions de vie des femmes en
cours**
**Le harcèlement sexuel des jeunes
filles à l'école dont les résultats
viennent de paraître**
**Création des cliniques juridiques et
des centres d'écoute animés par
les associations féminines**
**La capitale qui abrite le plus de
femmes en détention a désormais
un centre de correction et de
détention pour femmes gérée par
une femme et bientôt sous la garde
de femmes en formation**

Comme tous les citoyens, les
femmes saisissent l'opportunité
de « L'espace d'Interpellation
Démocratique (EID) », forum
unique dans son genre dans le
monde pour interroger
publiquement, une fois par an les
gouvernements sur les manquements
graves qu'elles constatent dans la
gestion des affaires publiques.

**6.
Femmes
et environnement**

Engagement des femmes dans la lutte contre la désertification par la promotion des foyers améliorés et les technologies de substitution (gaz, pétrole, huiles végétales, etc.)
Engagement des femmes dans la lutte contre l'ensablement, le reboisement
Campagnes d'hygiène et assainissement
Collecte des ordures ménagères

**7.
Mécanismes
institutionnels**

Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
Chargés de programmes
Conseillers Genre
Associations féminines
Groupements féminins
Un Comité interministériel pour la Promotion des Femmes
Une Commission paritaire
Projets de Promotion des Femmes
Plan d'Action Promotion des Femmes

340 ONG et associations féminines
304 projets concernant les femmes
59 manifestations

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANNEXE

5

APDF	: Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes
ACDI	: Agence Canadienne pour le Développement International
ACODEP	: Appui aux Collectivités Décentralisées pour un Développement Participatif
AJM	: Association des Juristes Maliennes
ASACO	: Association de Santé Communautaire
BAD	: Banque Africaine de Développement
BIT	: Bureau International du Travail
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
CAFO	: Coordination des Associations et ONG Féminines
CAPF	: Centre d'Accueil et de Placement Familial
CCA-ONG	: Comité de Coordination des Actions des ONG
CDV	: Centre de Développement Villageois
CED	: Centre d'Etudes pour le Développement
CMDT	: Compagnie Malienne de Développement du Textile
CNDP	: Coalition Nationale pour la Démocratie et le Progrès
COFEM	: Collectif des Femmes du Mali
COFESFA	: Coopérative des Femmes pour l'Education, la Santé Familiale l'Assainissement
COPPO	: Collectif des Partis Politiques de l'Opposition
CSCOM	: Centre de Santé Communautaire
DBC	: Distribution à Base Communautaire
DNAFLA	: Direction Nationale de l'Alphabétisation et de la Linguistique Appliquée
DTCP-3	: Diphtérie Tétanos Coqueluche Poliomyélite - 3 doses
EDS	: Enquête Démographique et de la Santé
EID	: Espace d'Interpellation Démocratique
FAAF	: Fonds d'Appui aux Activités Féminines
FAFPA	: Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FASEF	: Fond d'Action Sociale pour l'Education Familiale
FED	: Fonds Européen de Développement
FEMSA	: Femena Education in Mathematics and Sciences in Africa
FNAM	: Fédération Nationale des Artisans du Mali
FENASCOM	: Fédération Nationale des Associations de Santé Communautaire
FNUAP	: Fonds des Nations Unies pour la Population
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
IDF	: Fonds de Développement Institutionnel

IEC	:	Information Education Communication
ITS	:	Impôt sur Traitements et Salaires
MPFEF	:	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
OCB	:	Organisation Communautaire de Base
ODEF	:	Observatoire des Droits de l'Enfant et de la Femme
OEF	:	Observatoire de l'Emploi et de la Formation
OGGF	:	Organisme de Gestion des Groupements Féminins
OHVN	:	Office de la Haute Vallée du Niger
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ON	:	Office du Niger
ONG	:	Organisation Non-Gouvernementale
ORM	:	Office Riz Mopti
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
PAPF	:	Programme d'Appui à la Promotion des Femmes
PDDS	:	Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social
PGRN	:	Projet de Gestion des Ressources Naturelles
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNLS	:	Programme National de Lutte contre le SIDA
PNVA	:	Programme National de Vulgarisation Agricole
PNUD	:	Programme des Nations Unis pour le Développement
PRB	:	Projet de Réhabilitation du Périmètre de Baguineda
PSR/EFA	:	Planification Stratégique des Ressources pour l'Education des Filles en Afrique
PRODESS	:	Programme Décennal de Développement Sanitaire et Social
PRSPR	:	Projet de Recherche sur les Systèmes de Productions Rurales
PSOA	:	Plan Stratégique Opérationnel d'Action
PSPHR	:	Projet Santé, Population et Hydraulique Rurale
RAC	:	Réseau d'Animation et de Conseil
RDA	:	Rassemblement Démocratique Africain
SECO-ONG	:	Secrétariat de Concertation des ONG
SIS	:	Système d'Information Sanitaire
UCODAL	:	Unité de Conditionnement des Denrées Alimentaires
UDPM	:	Union Démocratique du Peuple Malien
UFOA	:	Union des Femmes de l'Ouest Africain
UFSF	:	Union des Femmes du Soudan Français
UNDFW	:	United Nations Development Fund for Women
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture
UNICEF	:	United Nations Children Found
USAID	:	Agence Internationale pour le Développement-USA